

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ.....	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I- ÉTAT DE LA SITUATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX AU BAS-SAINST-LAURENT.....	12
1.1. Les différents éléments du patrimoine religieux québécois.....	13
1.1.1. Les bâtiments religieux.....	14
1.1.2. Les monuments religieux.....	16
1.1.3. Le patrimoine mobilier et liturgique.....	18
1.1.4. Le patrimoine religieux archivistique.....	20
1.1.5. Le patrimoine immatériel.....	21
1.2. Le patrimoine religieux bas-laurentien.....	23
1.2.1. Deux cents ans de patrimoine religieux immobilier.....	23
1.2.2. Patrimoine religieux rural et patrimoine religieux urbain.....	27
1.2.3. Presbytères, couvents et autres bâtiments religieux.....	29
1.2.4. L’inventaire des lieux de culte du Québec : constats et résultats pour la région du Bas-Saint-Laurent.....	31
1.2.5. Limites et portée possible de l’Inventaire.....	37
CHAPITRE II- LES DIFFÉRENTS ACTEURS PARTICIPANT À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX.....	42
2.1. Les gouvernements fédéral et provincial.....	43
2.1.1. Le gouvernement fédéral et la protection du patrimoine.....	43
2.1.2. Le gouvernement québécois et la protection du patrimoine.....	46
2.1.3. Bilan des actions gouvernementales envers la protection du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent.....	54
2.2. La Fondation du patrimoine religieux du Québec.....	58
2.2.1. Mission et objectifs.....	59
2.2.2. Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux.....	61
2.2.3. Les réalisations au Bas-Saint-Laurent.....	62
2.3. Les acteurs locaux.....	65
2.3.1. Les diocèses et les fabriques paroissiales.....	65
2.3.2. Les municipalités et les MRC.....	68
2.3.3. Les comités de sauvegarde et les organismes culturels.....	73
2.3.4. La population locale.....	76
2.3.5. La concertation des acteurs : une initiative souhaitée et incontournable.....	77
CHAPITRE III- LES BÂTIMENTS RELIGIEUX DU BAS-SAINST-LAURENT: LIEUX DE SOCIABILITÉ ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	81

3.1. L'église : un important lieu de sociabilité en milieu rural	82
3.1.1. Au-delà des considérations purement pastorales	83
3.1.2. Lieux de luttes et de solidarité	86
3.1.3. Lieux d'identité et de culture régionale	89
3.2. Les bâtiments religieux : une contribution significative au développement local et régional	94
3.2.1. Le patrimoine religieux : levier de développement local et régional.....	94
3.2.2. L'exemple du noyau paroissial de Sainte-Flavie	97
3.2.3. L'exemple du noyau paroissial d'Esprit-Saint.....	100
3.3. La participation citoyenne : la clé de la réussite	103
3.3.1. Sensibilisation et mobilisation	103
3.3.2. La réutilisation des églises bas-laurentiennes : aperçu de deux projets et réactions populaires	106
CHAPITRE IV- SOLUTIONS POUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX BAS-LAURENTIEN	112
4.1. Financement étatique accru.....	112
4.1.1. Quels bâtiments religieux doivent être conservés ?.....	113
4.1.2. La place du Bas-Saint-Laurent dans le financement provincial	115
4.2. La réutilisation des bâtiments religieux	118
4.2.1. Un exemple de réutilisation complète d'églises : l'ancienne église Saint-Germain de Rimouski	119
4.2.2. Le réaménagement partiel de quelques églises.....	120
4.2.3. Les presbytères : plusieurs cas de réutilisation dans la région.....	122
4.2.4. Les dépendances de l'église : quelques réaménagements réussis.....	124
4.3. Le tourisme religieux	126
4.3.1. Des circuits dans l'ensemble du Québec	127
4.3.2. Des réalisations au Bas-Saint-Laurent	129
4.4. Quelques pistes de solutions nouvelles.....	133
4.4.1. Une fiducie nationale : les questions du financement et de la propriété.....	134
4.4.2. Des redevances touristiques et industrielles	138
4.4.3. La cession des bâtiments excédentaires aux autorités municipales	140
CONCLUSION.....	144
BIBLIOGRAPHIE	154
ANNEXE 1.....	165
ANNEXE 2.....	166
ANNEXE 3.....	167

INTRODUCTION

La notion de patrimoine est complexe. Autrefois liée exclusivement à la transmission des biens familiaux, elle regroupe aujourd'hui de multiples domaines bien différents les uns des autres. Cela entraîne une ambiguïté certaine lorsque l'on tente de la définir. Pour y arriver, nous utiliserons des éléments de définition proposés par trois auteurs qui ont travaillé sur la question. Ancien président de la Commission des biens culturels et ethnologue, Paul-Louis Martin a précisé que la notion de patrimoine a évolué depuis des siècles et qu'elle est de plus en plus polysémique : « Le champ à couvrir est extrêmement vaste, puisque la notion de patrimoine a essaimé dans toutes les directions de l'activité humaine et que chaque nouvelle génération ne cesse d'y ajouter, comme autant de sédiments, les créations de celle qui la précède¹ ». Pour plusieurs chercheurs, dont Fernand Dumont, on ne peut limiter strictement le patrimoine à une question de bâtiments anciens : « Car le patrimoine, nous l'avons rappelé, n'est pas un ensemble de monuments morts : il témoigne de la continuité d'un milieu humain, il est le signe d'un habitat fait pour les hommes, il est protestation contre ceux qui voudraient faire l'avenir par dessus les hommes d'aujourd'hui² ». Enfin, la vision de Roland Arpin et du Groupe-conseil qui a proposé une politique du patrimoine culturel du Québec présente une définition plutôt globale de ce qu'est le patrimoine : « Peut être considéré comme patrimoine tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié

¹ Paul-Louis Martin, « Le patrimoine », dans Denise Lemieux, dir., *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, 2002, p. 67.

² Fernand Dumont, « Le patrimoine : pourquoi faire ? », dans *Les actes du Colloque Place Royale*, Québec, Publication du centre de documentation, Direction de l'Inventaire des biens culturels, 1979, p. 37.

collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur³ ». Nous retenons donc que la notion de patrimoine est extrêmement vaste et qu'elle se réfère notamment à l'appropriation par la collectivité.

À partir de cette définition très générale, est-ce dire que tout ce qui est associé à l'univers religieux est considéré comme patrimoine ? Est-ce que chaque église québécoise se qualifie en tant que patrimoine ? On peut prétendre qu'il s'agit d'un patrimoine communautaire à plusieurs titres ; le bâti en question a toujours été le fruit de démarches collectives locales, démarches qui ont jalonné l'histoire des communautés locales et qui ont alimenté la construction de leur identité collective. L'église n'est-elle pas le bâtiment qui représente le plus singulièrement l'identité d'une paroisse ? Certaines se classent parmi les œuvres maîtresses d'une époque et ont une valeur patrimoniale unique dans le paysage québécois. D'autres se distinguent sur le plan régional de par leur valeur esthétique et artistique. Dans cette optique, il importe de conserver les églises et autres bâtiments religieux qui ont une valeur en tant que patrimoine collectif. Quant à celles qui ont une valeur patrimoniale locale – c'est-à-dire que leur valeur d'appropriation et de mémoire se limite à une seule paroisse ou municipalité –, leur conservation n'en demeure pas moins souhaitable à partir du moment où les communautés reconnaissent ces bâtiments comme partie structurante de leur milieu de vie et mettent en place des initiatives pour en assurer leur pérennité.

³ Roland Arpin et le Groupe-Conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé : proposition présentée à Madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Québec, Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, 2000, p. 33.

Problématique et hypothèses de recherche

Ce mémoire se veut une réponse à un questionnement qui a débuté il y plus de trois ans : quels sont la situation actuelle et l'avenir du patrimoine religieux au Bas-Saint-Laurent ? Les nombreux intervenants militant pour sa conservation, les multiples raisons qui motivent sa préservation et les diverses solutions proposées pour en assurer la survie laissent croire que, malgré la conjoncture actuelle particulièrement difficile, l'avenir de ce patrimoine bâti est prometteur.

Les quatre chapitres qui suivent traitent donc des principaux aspects reliés à la situation actuelle et à l'avenir du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent afin de faire la preuve de cette hypothèse. Chaque chapitre répond à une interrogation spécifique. La première partie est plutôt descriptive et cherche à définir la situation actuelle du patrimoine religieux bas-laurentien. Le deuxième chapitre analyse les principaux acteurs participant à la sauvegarde et à la mise en valeur de ces bâtiments de la région. La concertation de tous les acteurs est déterminante afin d'assurer la préservation de ce patrimoine. Ce sont toutefois les acteurs locaux qui semblent les plus aptes à s'occuper de sa préservation. Cela ne signifie pas qu'il faille négliger l'importance d'autres acteurs, tels que les gouvernements, les municipalités et les organismes régionaux, qui soutiennent eux aussi ce type de patrimoine. Le troisième chapitre, quant à lui, interroge les raisons pour lesquelles la conservation du patrimoine religieux est essentielle. Malgré une baisse de la fréquentation des offices, les églises jouent un rôle social important. Plusieurs exemples montrent également que ces bâtiments contribuent à la diversification des services, tout particulièrement en milieu rural. Outre les raisons associées à l'importance historique, architecturale et identitaire de ces bâtiments, il s'agit également

de démontrer leur importance singulière en tant que lieux de sociabilité et de développement local et régional. Enfin, le dernier chapitre analyse les solutions mises de l'avant par les différents acteurs au cours des dernières années, ainsi que de nouvelles solutions innovatrices qui pourraient apporter une aide supplémentaire dans les efforts pour préserver ce patrimoine. Le financement étatique, la réutilisation des bâtiments excédentaires et le tourisme constituent jusqu'à maintenant les principales avenues pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine religieux bâti. D'un autre côté, l'élaboration de nouvelles solutions, tels que la création d'une fiducie nationale, la mise en place de redevances patrimoniales ou encore la cession de certains bâtiments aux autorités municipales, contribueront peut-être à dénouer l'actuelle crise de la conservation du patrimoine religieux.

Le patrimoine religieux et le développement local et régional

C'est principalement lors d'une expérience professionnelle, à titre d'agent terrain et de recherche pour la Fondation du patrimoine religieux du Québec, que j'ai réalisé à quel point la préservation de ce patrimoine était un enjeu majeur pour notre société. De par mes recherches, mes discussions et mes rencontres avec différents intervenants, je me suis aperçu qu'il s'agissait d'un problème sociétal de taille : qu'allons-nous faire de ces gigantesques bâtiments qui ne servent plus que très partiellement en ce début de XXI^e siècle ? Outre les églises, qu'advient-il de certains bâtiments connexes (presbytère, anciens hangars à grain) qui présentent également une valeur patrimoniale ? Ces premières interrogations ont alimenté mes réflexions et m'ont amené à considérer

fortement le lien qui unit la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux et le développement local et régional.

En consultant plusieurs ouvrages et articles sur le sujet, j'ai réalisé que la majorité des spécialistes étudiaient le problème dans un contexte urbain ou encore dans sa globalité. Cette problématique n'a toutefois pas été formulée en regard d'un contexte régional ou encore local. C'est cette lacune que j'ai décidé de combler en proposant une contribution originale qui lie la préservation des lieux de culte à une certaine forme de développement local et régional. Il est évident que le « recyclage » complet ou partiel de certaines églises, pour réaliser des projets sociaux ou communautaires par exemple, est un bon moyen de promouvoir à la fois la conservation du patrimoine religieux et le développement local et régional.

Ce patrimoine est fortement lié à la culture et à l'identité québécoise⁴. Chaque localité québécoise, ou presque, renferme un lieu de culte, peu importe la confession religieuse. Il s'agit souvent d'un bâtiment dont l'architecture raconte toute une époque. Dans les petites communautés, ce bâtiment est généralement le plus grand et le plus élevé. Il est également un lieu de rassemblement, un lieu qui accompagnait et qui accompagne encore les rites de passage d'une bonne partie des Québécois : le baptême (la naissance), la première communion (jeune enfant), la confirmation (début de l'adolescence), le mariage (jeune adulte) et les funérailles (mort). Il ne s'agit donc pas d'un simple lieu religieux, c'est également un lieu de rassemblement de la communauté pour les moments importants de la vie. L'église symbolise, dans de nombreux endroits, la

⁴ Un des chantiers de recherche en développement régional s'intéresse tout particulièrement à la place de la culture, des identités et des régionalismes. C'est dans cet axe de recherche que se situe le présent mémoire. Pierre Bruneau, dir., *Développement régional : Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, Université du Québec à Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec, 1993, p. 46.

solidarité des paroissiens; elle est effectivement le lieu où nombre d'actions, bénévoles et communautaires, ont été et sont encore menées. Voilà pourquoi il est important de conserver ces bâtiments, d'autant plus qu'ils sont au centre de l'histoire des collectivités. Ce ne sont donc pas uniquement des raisons culturelles et spirituelles qui motivent la conservation du patrimoine religieux, mais également des raisons sociales, à la source d'une certaine vitalité des collectivités locales.

Ce projet s'inscrit dans un cadre territorial précis : le Bas-Saint-Laurent. Les lieux de culte du Bas-Saint-Laurent ne sont pas si différents de ceux des autres régions. Cependant, ce projet, en délimitant une région à prédominance rurale, permet de saisir comment la conservation du patrimoine religieux se définit dans un territoire non urbain. La présente étude tente de démontrer que la conservation de ces bâtiments passe nécessairement par un désir de la communauté de préserver leur lieu de culte, désir qui est alimenté par la reconnaissance par les membres de la communauté de la valeur sociale et culturelle du bâtiment. Cette nécessaire discussion des citoyens permet de faire le lien avec l'importance du développement endogène pour la préservation du patrimoine religieux bas-laurentien dans des communautés constamment menacées par différentes formes de dévitalisation. Par ailleurs, comme le mentionne Serge Côté, « la question régionale se manifeste lorsque les acteurs territorialisés se mettent en mouvement pour la défense et l'amélioration de leurs conditions d'existence. [...] Les actions collectives visant le maintien de services publics, tels que les bureaux de poste et les écoles, ou encore le maintien ou l'établissement de services communautaires entrent dans cette

catégorie⁵ ». En supposant que les différentes activités réalisées dans les lieux de culte constituent une certaine forme de services publics – il suffit de penser aux nombreuses activités communautaires qui sont organisées dans les sous-sols d'églises – abandonner le patrimoine religieux revient à délaisser une part importante des milieux de vie régionaux.

C'est donc à la communauté de promouvoir son propre développement en préservant les fonctions qu'elles jugent vitales pour la communauté ou en se dotant de nouvelles fonctions. Dans le cas plus spécifique du patrimoine religieux, il existe certains agents régionaux (agents des programmes Villes et Villages d'art et de patrimoine, Conseils de la Culture, Associations Touristiques Régionales) ou encore provinciaux (Fondation du patrimoine religieux du Québec) qui interviennent dans le domaine. Toutefois, les communautés ne doivent pas dépendre de ces quelques institutions, mais plutôt bénéficier de leur expertise et de leurs connaissances pour développer des projets qui leur sont propres et qui répondent à leurs aspirations et leurs besoins.

Limites de la recherche

La présente recherche n'a pas comme objectif de réaliser une analyse complète de la problématique du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent. Des choix ont été faits afin de se limiter principalement à l'étude de la situation actuelle et de l'avenir de ces bâtiments. Ainsi, il est peu question, hormis quelques éléments de définition dans le premier chapitre, du devenir du patrimoine mobilier, archivistique ou encore immatériel.

⁵ Serge Côté, « La question régionale, une question de pouvoirs? » dans Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, dir., *Action collective et décentralisation: Actes du Colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill, du 14 au 16 mai 1996*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 1997, p. 22-25.

L'étude complète de l'ensemble de ces éléments s'inscrit difficilement dans la réalisation d'un mémoire de maîtrise. Une étude approfondie de la question serait pertinente dans l'éventualité de recherches doctorales.

Il faut également souligner le choix qui a été fait de ne pas utiliser de manière extensive les études européennes et américaines. Deux raisons motivent cette décision. D'abord, l'approche de ces pays envers la conservation du patrimoine religieux est très différente de celle que l'on retrouve au Québec. La France, avec la séparation de l'Église et de l'État décrétée en 1905, protège l'ensemble des églises construites avant cette date. C'est donc dire qu'une grande partie de ce patrimoine bâti est pris en main par l'État, ce qui n'est absolument pas le cas au Québec. Par ailleurs, on retrouve, aux États-Unis, plusieurs exemples de « trusts » locaux ou régionaux qui n'ont aucun équivalent au Québec. Bien que ces approches différentes puissent être considérées comme d'éventuelles solutions applicables à un modèle québécois de gestion du patrimoine religieux, le but de la présente étude favorise plutôt la mise en place de solutions adaptées au contexte québécois.

Méthodologie choisie

Pour cette recherche sur la situation actuelle et l'avenir du patrimoine religieux bas-laurentien, il est nécessaire de développer une méthodologie qui puisse permettre d'atteindre les objectifs fixés ou, comme l'écrivait André Ouellet, de « faire prendre conscience au chercheur qu'il y a plusieurs chemins à suivre, plusieurs façons d'appréhender, de penser la même réalité et qu'aucune de ces méthodes n'est absolue, la meilleure étant celle qui conviendra au style de pensée propre au chercheur et qui lui

permettra de recueillir les données pertinentes au phénomène qu'il veut étudier⁶ ». Une partie importante de l'appareil méthodologique de ce mémoire est consacrée à la dialectique entre la situation qui prévaut au Québec et celle que l'on retrouve au Bas-Saint-Laurent. Cette approche favorise une meilleure compréhension du phénomène et permet de situer le Bas-Saint-Laurent dans le contexte québécois. Ainsi, plusieurs exemples régionaux sont utilisés pour illustrer en quoi le Bas-Saint-Laurent s'inscrit ou non dans la même mouvance que l'ensemble du Québec. L'approche méthodologique choisie consiste en une analyse qualitative classique des nombreuses sources documentaires disponibles sur la question afin de tracer le portrait le plus fidèle possible de la situation actuelle et d'ensuite esquisser les perspectives d'avenir liées au patrimoine religieux bas-laurentien. L'insertion d'exemples propres au Bas-Saint-Laurent, bien qu'ils soient peu nombreux, sera l'une des voies choisies pour réfléchir à la place qu'occupe actuellement le patrimoine et à celle qu'il prendra au cours des prochaines années. La pertinence d'étudier davantage ce phénomène est d'ailleurs démontrée par le peu d'exemples recensés.

Dans un premier temps, il a semblé opportun de se référer aux nombreux ouvrages généraux traitant de culture et de patrimoine qui ont été publiés au cours des dernières années. Parmi ceux-ci, les documents produits par le gouvernement du Québec, dont le rapport du Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, réalisé en 2000, ont été mis à profit. Les livres publiés récemment par les différents spécialistes québécois sur la question du patrimoine religieux seront abondamment utilisés. Nous avons convenu de se limiter aux ouvrages plus récents puisque la

⁶ André Ouellet, *Processus de recherche : introduction à la méthodologie de la recherche*, Sainte-Foy, Presses universitaires du Québec, 1994, p. 98.

problématique a passablement évolué au cours des années. Ainsi, les oeuvres écrites par Luc Noppen et Lucie K. Morisset, les différentes conférences prononcées lors des colloques de Québec et de Montréal, de même que les documents réalisés par Jean Simard et Paul-Louis Martin constitueront les principales œuvres de référence pour traiter de la situation passée et actuelle du patrimoine religieux au Québec. En plus de ces divers documents, l'analyse des articles de journaux des grands quotidiens (*Le Devoir, La Presse, Le Soleil*) et des revues spécialisées (*Téoros, Continuité, L'Action nationale*)⁷ sera privilégiée puisqu'il s'agit de documents qui témoignent de l'actualité du débat et de l'évolution rapide des principales décisions prises par le gouvernement provincial concernant la préservation de ce patrimoine.

Compte tenu de l'approche régionale choisie, les documents traitant du cas bas-laurentien seront également utilisés. Ces derniers permettront de préciser le contexte régional. L'Inventaire des lieux de culte du Québec demeure l'outil privilégié pour donner une vision récente du corpus régional. Le mémoire de maîtrise réalisé dernièrement par Euchariste Morin, de même que d'autres documents publiés au fil des années sur le patrimoine bas-laurentien (articles de périodiques, articles de journaux locaux et régionaux, politiques culturelles municipales), permettront de donner des exemples concrets propres à la région. Enfin, quelques sites électroniques ont été consultés pour obtenir ou compléter certaines données et informations que l'on ne retrouvait pas dans les sources traditionnelles. Cette analyse documentaire exhaustive permet de donner une vision très actuelle de la situation du patrimoine religieux bas-laurentien.

⁷ Nous avons répertorié systématiquement, à partir de listes électroniques, les documents qui traitaient de la question du patrimoine religieux depuis les dernières années (1998 à aujourd'hui), en plus de se référer à d'autres documents, plus anciens, qui semblaient pertinents pour réaliser la présente étude.

Ce mémoire cherche donc à mieux faire comprendre les enjeux actuels et futurs liés au devenir des églises et autres bâtiments religieux. Il se veut aussi un outil d'information pour ceux qui s'intéressent à la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux. L'avenir de ce type de patrimoine constitue une préoccupation pour les spécialistes et les intervenants dans le domaine, mais elle l'est également de plus en plus pour l'ensemble de la population québécoise. Cette conscientisation accrue ne peut qu'accentuer le désir des communautés à revendiquer leur patrimoine religieux et à l'identifier comme un élément essentiel de leur milieu.

CHAPITRE 1

ÉTAT DE LA SITUATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX AU BAS-SAINT-LAURENT

Dans ce premier chapitre, il sera question de la situation du patrimoine religieux au Bas-Saint-Laurent afin de bien définir les différentes catégories qui lui sont associées. Il s'agira ensuite de dresser un portrait général du patrimoine religieux bas-laurentien, et particulièrement des bâtiments, depuis la construction des modestes premières constructions jusqu'à celles du XXI^e siècle. En outre, la fin de ce premier chapitre s'attardera à l'Inventaire des lieux de culte réalisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec en 2003. Bien qu'il s'agisse de l'outil le plus complet sur le sujet, il présente certaines limites et il reste à découvrir sa portée réelle dans les prochaines années. Malgré son caractère somme toute descriptif, ce premier chapitre se place au cœur de la problématique. Le chapitre se veut une réponse à la question suivante : quelle est la situation actuelle du patrimoine religieux bas-laurentien ? Il s'agit donc ici de dresser un bilan de la situation actuelle avant de s'interroger sur l'avenir de ce patrimoine.

1.1. Les différents éléments du patrimoine religieux québécois

Le patrimoine religieux québécois ne se limite pas aux seules églises, même si elles en sont de loin les éléments les plus visibles. Lorsqu'ils abordent la question du patrimoine, les spécialistes, que ce soit les ethnologues, les chercheurs et les intervenants en patrimoine, identifient généralement deux grandes catégories : le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel. La première catégorie, si l'on considère l'aspect religieux, regroupe notamment les églises, les chapelles, les couvents, les lieux de pèlerinage, les sanctuaires, les anciens collèges classiques, les presbytères et autres dépendances de l'église¹, les monuments et objets religieux, les cimetières et les archives religieuses. La seconde, quant à elle, désigne les coutumes, savoirs et savoir-faire associés à la pratique de la religion. Ce sont donc les personnes qui participent directement à la vie religieuse qui détiennent les éléments de ce patrimoine (évêques, prêtres, membres des communautés religieuses, membres laïcs qui participent au fonctionnement des offices, etc.).

Malgré cette première séparation habituelle, il demeure que plusieurs éléments du patrimoine matériel n'ont pas les mêmes fonctions, ce qui nous a amené à subdiviser davantage le corpus. En clair, on peut définir cinq grandes catégories du patrimoine religieux : les bâtiments, les monuments, les objets mobiliers et liturgiques, le patrimoine archivistique et finalement le patrimoine immatériel². Dans le cadre de cette recherche,

¹ Ce sont par exemple les anciens hangars à grain, anciennes écuries, maisons du sacristain et autres bâtiments qui complétaient l'îlot paroissial de jadis et qui ont été adaptés en fonction des nouveaux besoins des fabriques. Quelques exemples de hangars à grain (Sainte-Flavie, Sainte-Florence), d'anciennes écuries (Notre-Dame-des-Septs-Douleurs, Saint-Louis-de-Kamouraska) et de maisons du sacristain (Saint-Jacques-le-Majeur de Causapscal et Saint-Édouard de Les Méchins notamment) subsistent toujours dans la région du Bas-Saint-Laurent.

² Dans son ouvrage *Le patrimoine religieux au Québec : exposé de la situation et orientations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1998, 55 pages, l'ethnologue Jean Simard définit quatre grands groupes que sont le patrimoine religieux paysager, le patrimoine religieux architectural, le patrimoine

nous nous attarderons principalement à la première catégorie, c'est-à-dire aux bâtiments religieux. Dans un premier temps, il semble toutefois important de définir brièvement ce que nous entendons pour chacune des cinq catégories.

1.1.1. Les bâtiments religieux

De loin les éléments du patrimoine religieux les plus imposants, les bâtiments religieux sont au cœur du débat sur l'avenir de ce patrimoine. Outre les lieux de culte, ils regroupent également toutes les autres constructions qui forment ou qui formaient anciennement le site paroissial, c'est-à-dire les presbytères, les hangars à grain pour le paiement de la dîme, les maisons du sacristain, les salles paroissiales, etc. Malgré que plusieurs de ces bâtiments aient changé de vocation au cours des années, ils forment tout de même une part non négligeable du patrimoine immobilier. S'il est difficile de chiffrer le nombre exact de bâtiments religieux québécois, l'Inventaire des lieux de culte du Québec, réalisé en 2003 par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, faisait état de 2755 lieux de culte construits avant 1975 dans la province³. Ce nombre n'incluait ni les dépendances de ces lieux ni les manifestations religieuses que sont, par exemple, les croix de chemin. La problématique de l'avenir de ces édifices repose surtout sur la trop grande capacité de la plupart des bâtiments, de même que les coûts exorbitants découlant

religieux mobilier et archivistique et le patrimoine spirituel et immatériel. Notre séparation regroupe le patrimoine religieux paysager avec les bâtiments religieux, et nous avons ajouté les monuments religieux puisqu'ils sont, à notre avis, difficilement classables avec les bâtiments religieux. De plus, nous considérons que le patrimoine religieux mobilier et le patrimoine religieux archivistique ne doivent pas être associés. Autrement, notre séparation se rapproche beaucoup de celle de Simard.

³ En admettant que la plupart des églises catholiques possèdent un presbytère, il est facile de constater le grand nombre de bâtiments religieux sur le territoire québécois. Certains sites paroissiaux du Bas-Saint-Laurent, tels que ceux de Saint-Joseph de Kamouraska ou encore de Cacouna, contiennent quatre bâtiments à caractère religieux.

de l'entretien, du chauffage et des autres dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce patrimoine immobilier.

Si, pendant de nombreuses années, les lieux de culte ont été utilisés de façon constante, la situation a changé considérablement depuis la seconde moitié du XX^e siècle, et plus particulièrement à partir des années 1960, au Québec, avec l'avènement de la Révolution tranquille. Dès lors, la laïcisation progressive de la société québécoise a entraîné une baisse marquée de la pratique religieuse. Les autorités religieuses ont commencé à s'interroger sur l'ampleur du patrimoine religieux, mobilier et immobilier, et à s'inquiéter des nombreux bâtiments en surplus. C'est ainsi que, dans les années 1970, nous avons assisté à la destruction de plusieurs églises, malgré la valeur patrimoniale exceptionnelle de certaines d'entre elles et du tapage médiatique et de l'appui populaire dont elles avaient pu bénéficier⁴. Ce n'est pourtant que dans les années 1990, avec la tenue de colloques et la publication fréquente d'ouvrages consacrés au patrimoine religieux, que les véritables cris d'alarme ont été lancés par l'ensemble des intervenants⁵. Quant aux autres bâtiments religieux, ils ont progressivement perdu leur vocation première, étant parfois vendus à des intérêts privés pour la réalisation de projets de différentes natures. À cet effet, le nombre de presbytères du Bas-Saint-Laurent ayant été convertis pour accueillir de nouvelles fonctions est impressionnant. Nous y reviendrons notamment dans la quatrième partie de ce mémoire lorsque nous insisterons sur les exemples de reconversion des bâtiments religieux dans la région bas-laurentienne.

⁴ On peut notamment penser à quelques églises montréalaises qui ont été détruites dans les années 1970, dont l'église Sainte-Catherine d'Alexandrie. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 16.

⁵ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 9.

Lorsque les bâtiments religieux sont regroupés et complétés par un aménagement naturel, on peut alors parler de patrimoine religieux paysager. Constitué de l'église, de ses dépendances et de surfaces arboricoles et gazonnées, ce noyau formait jadis le centre traditionnel du gouvernement spirituel⁶. Ensemble, les bâtiments religieux et l'environnement naturel représentent « le principal repère visuel, le centre géographique de la paroisse et en même temps l'ensemble construit le plus riche d'expression de toute communauté⁷ ». Une vue sur la mer, ou encore la présence d'un jardin, contribue à rehausser le caractère patrimonial des bâtiments religieux regroupés à l'intérieur d'un noyau paroissial. Au Bas-Saint-Laurent, l'église de Sainte-Luce et ses dépendances, situées à proximité du fleuve Saint-Laurent, témoignent de l'importance du paysage dans la reconnaissance de ce site patrimonial. Les bâtiments religieux forment donc une partie importante du patrimoine religieux québécois et ils s'intègrent dans un environnement paysager qui permet de mieux comprendre la place centrale jouée par ces bâtiments au cours des derniers siècles.

1.1.2. Les monuments religieux

Les monuments religieux regroupent à la fois les calvaires, les cimetières, les grottes dédiées à la Vierge Marie, les croix de chemin ou encore tout autre monument à connotation religieuse. Bien que moins imposants que les bâtiments religieux, les monuments font partie intégrante du patrimoine religieux, comme en font toujours foi les nombreuses croix de chemin qui ornent les routes de campagne ou encore le patrimoine

⁶ Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec...*, p. 18.

⁷ Paul Louis Martin, « L'espace paroissial : Le paysage des noyaux religieux », dans Serge Courville et Normand Séguin, dir., *Atlas historique du Québec : La paroisse*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 73.

funéraire de nos cimetières. Ces monuments sont souvent moins considérés comme éléments structurants du patrimoine religieux, même si plusieurs sculpteurs de grande renommée ont laissé des œuvres accomplies, évocatrices et d'une grande valeur artistique dans la région bas-laurentienne. C'est d'ailleurs le cas des quatre archanges⁸ de l'église Saint-Pascal, œuvres de Louis Jobin et Auguste Dionne, et du calvaire de Saint-Germain qui a été réalisé au milieu du XIX^e siècle par Louis-Thomas Berlinguet.

Pour Jean Simard, les monuments religieux occupent une place particulière dans l'ensemble du patrimoine religieux. Selon ses propres relevés, Simard affirme qu'il y avait 445 calvaires, 3586 croix de chemin, 123 sanctuaires, chapelles et oratoires, sans compter les quelque 1049 constructions différentes dans l'ensemble du Québec en 1995⁹. Il ne s'agit donc pas d'un patrimoine marginal, mais plutôt de monuments qui enrichissent les différentes paroisses.

Quant aux cimetières, on les retrouve dans chacune des municipalités, parfois juxtaposés à l'église ou encore non loin de celle-ci¹⁰. Avec plus de 1200 cimetières catholiques administrés par des fabriques dans la province et un nombre indéterminé de cimetières de toutes autres confessions¹¹, le cimetière est sans conteste un élément important du patrimoine religieux. Toutefois, il est menacé par le climat québécois, le vol

⁸ Un des archanges, l'ange Uriel, a été détruit par un tremblement de terre. Un nouvel ange, œuvre d'Auguste Dionne, complète désormais le quatuor. Pour éviter d'autres destructions, les quatre statues, qui ornaient auparavant les quatre angles du clocher, ont été placées à l'intérieur de l'église.

⁹ Jean Simard, *L'art religieux des routes du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1995, p. 8.

¹⁰ Il existe toutefois de nombreux cas où le cimetière a été déplacé de son emplacement initial pour se retrouver à quelques kilomètres du lieu de culte. Par exemple, dans la seule MRC de la Matapédia, la plupart des cimetières de ces paroisses se retrouvent à plusieurs mètres, voire quelques kilomètres de leur lieu de culte.

¹¹ Alain Tremblay, « L'écomusée de l'au-delà et le patrimoine funéraire », *L'Action nationale*, Vol. XCIV, numéros 9 et 10, novembre / décembre 2004, p. 99.

et le vandalisme¹². Pour France Rémillard, restauratrice au Centre de conservation du Québec, la préservation des cimetières repose notamment sur l'engagement des municipalités, mais également sur la mise en place de mesures de sensibilisation, de protection et de surveillance¹³. L'aménagement paysager, la présence de stèles centenaires, la forme et les matériaux utilisés pour ces dernières, l'ajout de monuments décoratifs dans le cimetière (calvaires, grottes, charniers, etc.) sont autant d'éléments qui permettent aux spécialistes de mieux comprendre notre société passée et l'importance accordée aux défunts.

1.1.3. Le patrimoine mobilier et liturgique

Le patrimoine religieux mobilier regroupe tous les objets qui servent au culte, c'est-à-dire, pour n'en nommer que quelques-uns, les calices, les ciboires, les vêtements liturgiques, les autels, les reliquaires, les lampes du sanctuaire et plusieurs autres objets sculptés ou ornés qui appartiennent aux fabriques, aux communautés religieuses et même aux fidèles. D'après Jean Simard, « [o]n n'a aucune idée de la richesse et de la variété des vases, vêtements et objets liturgiques manufacturés dans les grands ateliers européens et américains, et qui ont été acquis par des centaines de paroisses aux XIX^e et XX^e siècles. [...] Et que dire des objets religieux à l'usage des fidèles, dans l'univers domestique ?¹⁴ ». Cet important héritage mobilier a toutefois été lourdement handicapé à la suite du Concile

¹² En avril 2006, le cimetière de Rimouski a été vandalisé. Une centaine de pierres tombales ont été renversées ou encore brisées, dont certaines remontant à la fin du XIX^e siècle. L'année précédente, le cimetière de Mont-Joli avait connu le même sort.

¹³ France Rémillard, « Cimetières en sursis », *Continuité*, n° 107, hiver 2005-2006, p. 13.

¹⁴ Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec...*, p. 35.

de Vatican II¹⁵. Comme le fait d'ailleurs remarquer Josiane Pigeon, conservatrice des antiquités et objets d'art de la Manche en France, « [...] les conséquences du concile de Vatican II sur les aménagements des lieux de culte ont été extrêmement importantes et graves en terme de destruction à une époque où les municipalités n'étaient pas encore bien conscientes de leur propriété et de leur responsabilité : des chaires à prêcher ou des vêtements liturgiques ont été brûlés, des pièces d'orfèvrerie ou des lustres en verre taillé vendus...¹⁶ ». Cette situation ne prévaut pas uniquement en France, puisque de nombreux lieux de culte québécois, dont plusieurs au Bas-Saint-Laurent, ont connu des réaménagements majeurs à la suite du Concile de Vatican II. Le réaménagement du chœur, à lui seul, a entraîné la disparition de plusieurs chaires, tables de communion et autres éléments décoratifs. Heureusement, certains lieux ont conservé leur décoration intérieure intégrale, devenant par le fait même des monuments de grande valeur patrimoniale.

L'Inventaire des lieux de culte du Québec n'a pas couvert l'ensemble du patrimoine mobilier et liturgique, élément prévu plutôt pour une troisième étape qui n'est pas encore enclenchée. Il s'agit d'une étape essentielle, mais qui sera probablement très longue, compte tenu du nombre imposant d'objets et mobiliers qui reposent dans tous les bâtiments religieux québécois. Lorsque cette troisième phase sera complétée, un portrait général du patrimoine religieux québécois pourra être dressé. Il manquera toutefois deux catégories importantes : le patrimoine religieux archivistique et le patrimoine immatériel.

¹⁵ Concile œcuménique (1962 à 1965) au cours duquel on modernisa la liturgie afin de rapprocher les croyants et les autorités religieuses. Outre les changements liés aux cérémonies, certaines fabriques ont également procédé à d'importantes modifications ornementales afin de simplifier le décor intérieur souvent très chargé des églises.

¹⁶ Josiane Pagnon, « Les pôles de conservation du département de la Manche », dans Catherine Penez, dir., *Regards sur le patrimoine religieux : de la sauvegarde à la présentation*, Arles, Actes Sud, 2000, p. 97.

1.1.4. Le patrimoine religieux archivistique

Il s'agit d'une autre composante essentielle, même si parfois ignorée, de l'ensemble du patrimoine religieux. Constituées de documents écrits, de gravures, de photographies anciennes et de documents sonores, les archives religieuses renseignent « [...] à la fois sur les aspects de la vie matérielle de l'Église (propriétés foncières, bâtiments, objets d'art) et sur les pratiques et les rites de l'œuvre pastorale (missions, cérémonies, prières, etc.)¹⁷ ». Cette somme de documents nécessite un entreposage adéquat pour faciliter leur préservation, mais également un personnel compétent qui puisse procéder à l'élagage, au classement et au traitement des archives, qu'elles soient paroissiales ou diocésaines. On constate d'ailleurs que le manque d'archivistes accroît le manque d'espace. En effet, plusieurs documents paroissiaux devenus inutiles sont parfois conservés par les personnes qui, n'ayant aucune formation en archivistique, ne procèdent pas correctement à l'élagage des documents¹⁸.

La situation du patrimoine religieux archivistique est périlleuse pour deux principales raisons : la disparition des lieux de conservation originaux (presbytères) et les piètres conditions d'entreposage qui persistent dans de nombreux dépôts. Au cours des dernières années, plusieurs presbytères bas-laurentiens ont été vendus, entraînant ainsi le déménagement des archives paroissiales dans un nouvel endroit, que ce soit à l'église ou ailleurs. Cette situation peut entraîner la perte, la destruction ou encore l'abîmement de documents précieux. De plus, plusieurs lieux d'entreposage ne sont pas adaptés à la

¹⁷ Laurier Turgeon, « Introduction », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le culturel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 32.

¹⁸ Roland Arpin et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé : proposition présentée à Madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Québec, Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, p. 67.

conservation d'archives (température contrôlée, classeur hermétique avec pochettes protectrices, etc.) et ne disposent pas de personnel qualifié pour procéder au classement et au traitement des archives. Dans de telles conditions, des solutions sont envisagées par différents intervenants : « Pour palier les risques de dispersion ou de perte, des procédés de regroupement d'archives ont été mis en place dans plusieurs communautés et dans certains diocèses. Déjà, l'archidiocèse de Québec a envisagé la formation d'une fondation destinée à réunir toutes les archives historiques religieuses en un même lieu¹⁹ ». Si l'on peut considérer le patrimoine religieux archivistique comme un élément menacé, la situation du patrimoine religieux immatériel l'est encore davantage.

1.1.5. Le patrimoine immatériel

Comme le soulignent de nombreux spécialistes, dont Laurier Turgeon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, « le patrimoine immatériel est sans aucun doute l'aspect le plus vulnérable du patrimoine religieux, celui qui est actuellement le plus menacé²⁰ ». Compte tenu que l'âge moyen des prêtres et des membres des communautés religieuses atteint des sommets inégalés, la préservation des savoirs et savoir-faire associés à la vie religieuse est plus précaire que les éléments du patrimoine matériel qui peuvent, hormis quelques exceptions, résister encore plusieurs années. Cette urgence de sauvegarder le patrimoine religieux immatériel est également la constatation émise par Diane Audy, ethnologue :

Ne pas tenir compte du patrimoine immatériel dans la sauvegarde du patrimoine religieux québécois, c'est déployer beaucoup d'efforts pour sauvegarder, à moitié seulement, cet héritage collectif qui fait partie intégrante de notre identité

¹⁹ Laurier Turgeon, « Introduction »..., p. 32.

²⁰ *Idem.*

culturelle québécoise et qu'il a contribué à façonner tout en teintant sa spécificité. C'est sauvegarder l'enveloppe sans son contenu ! Depuis plusieurs années, j'ai entrepris de défendre la cause du « parent pauvre » du patrimoine religieux québécois, le patrimoine immatériel, et, plus particulièrement, celui des communautés religieuses. J'ai multiplié les démarches de sensibilisation auprès des congrégations et des différents paliers gouvernementaux afin de démontrer l'importance et l'urgence d'agir pour sauvegarder les savoirs et les savoir-faire qui ont été développés et transmis, de génération en génération, dans les communautés depuis leurs fondations²¹.

Pour Jean Simard, il est clair que la connaissance du patrimoine religieux immatériel est parcellaire puisqu'il existe peu de traces écrites et visuelles qui témoignent de tout ce pan de l'héritage religieux québécois. Il abonde dans le sens de Laurier Turgeon et de Diane Audy lorsqu'il affirme qu'« [i]l ne sert à rien de protéger le patrimoine religieux si demain plus personne n'en connaît les significations. [...] Il faudrait donc recueillir ce patrimoine immatériel de la bouche des gens qui en connaissent les secrets, en les mettant en présence des objets qui actualisent l'immatériel²² ». À la lumière des affirmations de plusieurs spécialistes, on constate que le patrimoine religieux immatériel est un élément essentiel lié à la conservation du patrimoine religieux. En reléguant au second plan ces informations intangibles, les Québécois risquent d'être confrontés à un patrimoine qui aura perdu sa signification puisque les détenteurs des rites, coutumes, savoirs et savoir-faire associés à la vie religieuse et spirituelle n'auront pu laisser de témoignages. C'est donc une partie importante de la culture québécoise qui risque de disparaître alors qu'il s'agit incontestablement de la facette de la conservation du patrimoine religieux qui nécessite le moins de coûts pour en assurer la sauvegarde. Il ne suffit en effet que de quelques

²¹ Diane Audy, « Le patrimoine immatériel : clé de voûte de la sauvegarde intégrale du patrimoine religieux québécois », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le culturel et le culturel...*, p. 228.

²² Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec...*, p. 47-48.

appareils électroniques et des gens pour enregistrer et traiter ces précieux témoignages susceptibles de mieux cerner les différents éléments de la vie religieuse.

1.2. Le patrimoine religieux bas-laurentien

À la lumière de ces quelques informations sur les différents éléments du patrimoine religieux, on comprend mieux l'ampleur de l'enjeu relié à sa sauvegarde. Nous allons maintenant observer les éléments du patrimoine religieux bas-laurentien en nous attardant plus particulièrement aux lieux de culte et aux autres bâtiments religieux. Il sera également question des résultats de l'Inventaire des lieux de culte du Québec pour la région, tout en élaborant sur les limites et la portée possible d'un tel outil.

1.2.1. Deux cents ans de patrimoine religieux immobilier

En s'attardant uniquement aux lieux de culte, on constate que le patrimoine religieux bas-laurentien présente un héritage architectural couvrant une période de plus de deux cents ans. C'est en 1805 que commençait l'édification de l'église de Saint-André-de-Kamouraska, plus ancienne église du Bas-Saint-Laurent. Évidemment, quelques églises ont été construites avant cette date dans la région, mais aucune n'a subsisté jusqu'à nos jours. À titre d'exemple, dans le futur diocèse de Rimouski, une première chapelle est construite à l'Isle-Verte en 1712, une à Trois-Pistoles dans les années 1720, alors qu'une église existe à Rimouski en 1758²³. Ces premiers lieux de culte sont bâtis alors que le peuplement en est encore à ses balbutiements.

²³ Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, dir., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 129.

Dans quelques paroisses du futur diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (intégrées aujourd'hui dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent) dont le peuplement est plus ancien, plusieurs lieux de culte existent avant le XIX^e siècle. C'est notamment le cas des paroisses de Saint-Louis-de-Kamouraska (première chapelle en 1709), de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (première église en 1715) et de la municipalité de Rivière-Ouelle (première chapelle en 1686)²⁴. Ces trois paroisses érigeront, quelques années plus tard, des églises de pierres qui seront soit incendiées (Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Saint-Louis de Kamouraska) ou encore remplacées par des constructions mieux adaptées aux nouvelles réalités paroissiales (Notre-Dame-de-Liesse de Rivière-Ouelle) : « [...] les édifices religieux s'inscrivent dans une évolution architecturale et ornementale qui suit de très près la dynamique sociale des paroisses : au fur et à mesure du peuplement d'un territoire, les paroissiens procèdent à une série de modifications allant du remplacement du bâtiment primitif à l'agrandissement du volume principal de l'église²⁵ ». À Rivière-du-Loup, on remarque la présence d'une chapelle dès 1792²⁶. Bref, nous constatons qu'il existe des lieux de culte au Bas-Saint-Laurent dès les débuts du peuplement, c'est-à-dire à partir de la seconde partie du XVII^e siècle, même si les plus anciens lieux de culte préservés dans la région remontent à la première moitié du XIX^e siècle.

Le patrimoine religieux bas-laurentien présente peu de bâtiments religieux dont la construction a débuté dans la première partie du XIX^e siècle. Seules huit églises²⁷ et

²⁴ Rosaire Dionne, dir., *Églises du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière*, Rimouski, Service de la Pastorale de l'Université du Québec à Rimouski, 1980, p. 10, 14 et 45.

²⁵ Paul-Louis Martin, « L'espace paroissial : Le paysage des noyaux religieux »..., p. 73.

²⁶ Rosaire Dionne, dir., *Églises du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière...*, p. 43.

²⁷ Il s'agit des églises de Saint-André de Kamouraska (1805), Saint-Simon (1831), Sainte-Luce (1838), Saint-Bartholomew à Rivière-du-Loup (1841), Saint-Georges de Cacouna (1841), Saint-Pascal (1845), La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte (1846) et Sainte-Hélène (1847).

quelques presbytères²⁸ construits avant 1850 subsistent de nos jours. Pourtant, onze paroisses catholiques de l'actuel diocèse de Rimouski et huit paroisses du diocèse de La Pocatière inclus dans la région bas-laurentienne ont été fondées avant cette date. La deuxième moitié du XIX^e siècle est marquée par la fondation de nouvelles paroisses bas-laurentiennes, notamment le long du littoral et grâce à l'ouverture des vallées de la Matapédia et du Témiscouata par le développement des réseaux routier et ferroviaire. En tout, ce sont 29 églises construites entre 1851 et 1899 qui sont toujours présentes sur le territoire.

C'est toutefois dans la première partie du XX^e siècle que la majorité des églises actuelles ont été construites. Près de la moitié du corpus régional (71/155) ont été bâties entre 1900 et 1945 dans la région. Non seulement les églises sont plus nombreuses, mais elles sont généralement plus vastes que celles de la première moitié du XIX^e siècle. Ces églises, dites monumentales, sont construites notamment dans la Vallée de la Matapédia²⁹ où les principales paroisses ont connu une augmentation rapide de leur peuplement depuis leur fondation à la fin du XIX^e siècle. On constate donc que la majorité des lieux de culte construits dans la région l'ont été entre 1900 et 1945, période au cours de laquelle les paroisses bas-laurentiennes ont connu une hausse marquée de la population. Sans inclure les paroisses de la Côte-du-Sud, la population bas-laurentienne est passée de 59 128 en 1891 à 147 322 en 1941³⁰. Cette augmentation rapide a exigé la construction de lieux de culte qui puissent contenir plusieurs centaines de personnes. De plus, l'arrière

²⁸ Parmi les presbytères construits avant 1850, on retrouve celui de Cacouna (1835) et celui de Kamouraska (1848-1849). Il est à noter que les deux bâtiments sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels.

²⁹ C'est notamment le cas des églises de Causapscal, Val-Brillant, Sayabec et Saint-Moïse qui ont été construites dans les premières décennies du XX^e siècle alors que l'industrie forestière fonctionnait à son maximum.

³⁰ Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, dir., *Histoire du Bas-Saint-Laurent*,...p. 355.

pays bas-laurentien a connu une nouvelle phase colonisatrice à partir des années 1930 sous l'impulsion de l'évêque de Rimouski, Monseigneur Georges Courchesne. Plusieurs de ces nouvelles paroisses ont conservé leur lieu de culte originel.

De 1945 à 1975, quarante-sept nouvelles églises sont construites. Un grand nombre d'entre elles sont le résultat de conflagration d'anciennes églises³¹, d'autres sont construites afin de permettre à un plus grand nombre de fidèles d'assister aux cérémonies³² alors que quelques autres sont bâties dès la création de nouvelles paroisses ou missions³³. Plusieurs églises de cette époque surprennent par les formes et les matériaux utilisés. Généralement plus modestes que les églises de la première moitié du XX^e siècle, elles sont toutefois mieux adaptées pour la reconversion compte tenu que plusieurs ont été construites afin d'être multifonctionnelles.

Enfin, les trente dernières années ont été marquées par la construction de trois églises au Bas-Saint-Laurent (Amqui en 1986, Saint-Luc-de-Matane en 2000, Saint-François-Xavier-des-Hauteurs en 2000). Ces constructions résultent d'incendies, et l'on constate que les paroissiens ont décidé de construire de nouveaux temples aux dimensions tout aussi imposantes, sinon plus, que les églises précédentes. Compte tenu de la situation de la pratique religieuse au Québec, il peut paraître surprenant que les paroissiens aient choisi de construire des églises si imposantes. Toutefois, le lieu de culte

³¹ Parmi celles qui ont été incendiées et ensuite reconstruites entre 1945 et 1975, on remarque la cathédrale Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les églises Saint-Mathias (Cabano), Saint-Onésime d'Ixworth, Saint-Jérôme (Matane), Sainte-Flavie, Sainte-Félicité, Saint-Épiphane, Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Blandine, Saint-Cyprien, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Victor, Saint-Athanase et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs notamment.

³² Quelques églises construites entre 1945 et 1975 afin d'avoir une église plus vaste : Sainte-Anne-de-Pointe-au-Père, Saint-Léandre, Saint-Benoît-Abbé (Packington), Saint-Robert-Bellarmin (Rimouski), Notre-Dame-de-la-Paix (église située sur le territoire de Luceville, fusionné à Sainte-Luce en 2000), Notre-Dame-de-la-Compassion (église située sur le territoire de Les Boules, fusionné à Métis-sur-Mer en 2004), Saint-Noël, Saint-Alexandre-des-Lacs et Sainte-Irène.

³³ Quelques églises construites à la suite de la création de nouvelles missions ou paroisses : Sainte-Agnès (Rimouski), Saint-Yves (Rimouski-Est), Saint-Pie X (Rimouski), Sainte-Bernadette-Soubirous (Mont-Joli), Saint-Rédempteur (Matane), Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Juste-du-Lac.

est un bâtiment important dans une paroisse, un lieu d'identité et de rassemblement. Les paroissiens croient donc essentiel de construire une église dont ils peuvent être fiers. Les trente dernières années ont également entraîné la destruction et la vente de certaines églises. C'est le cas de l'église Sainte-Marguerite-Marie-Alacoque (1999) dans la Vallée de la Matapédia. Des églises et chapelles de mission ont également été soit vendues³⁴ ou encore démolies, particulièrement à la suite de la fermeture de quelques paroisses dans la région de Matane au début des années 1970³⁵.

À la lumière de ce survol de deux cents ans du patrimoine religieux immobilier bas-laurentien, on remarque qu'il est à la fois riche et diversifié. Plusieurs églises bas-laurentiennes sont maintenant centenaires et occupent une place singulière dans la production architecturale régionale. D'autres sont plus récentes, mais témoignent de la transition qu'ont subie la pratique et l'architecture religieuses au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. À cet effet, elles s'inscrivent naturellement dans le patrimoine religieux à sauvegarder.

1.2.2. Patrimoine religieux rural et patrimoine religieux urbain

Le Bas-Saint-Laurent est une région majoritairement rurale où l'on retrouve de nombreuses paroisses ayant moins de 1000 habitants. Cette constatation sert à indiquer le

³⁴ C'est notamment le cas de la chapelle Saint-Adrien des Lacs au Lac Côté (ZEC de Rimouski) (1985), de la chapelle Notre-Dame-de-Fatima à Packington (1987) et de la chapelle Saint-Robert d'Asmetquagan à Routhierville (1989) qui sont devenues des résidences privées. Site internet du diocèse de Rimouski : <http://www.diocaserimouski.com>

³⁵ Parmi celles qui ont été démolies, on retrouve la chapelle de la Résurrection à Saint-Eusèbe (1983), la chapelle de la Visitation de Notre-Dame du Fonds d'Ormes à Saint-Narcisse (1985), l'église Saint-Paul à Les Capucins (1989), l'église Saint-Jean-de-Cherbourg (1989) et les anciennes églises des paroisses fermées sous la recommandation du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (Saint-Thomas de Cherbourg, Saint-Paulin-Dalibaire et Saint-Nil). Site internet du diocèse de Rimouski : <http://www.diocaserimouski.com>

caractère particulier que prend l'église paroissiale dans l'imaginaire collectif. L'église est souvent le monument le plus significatif de ces petites paroisses, ce qui n'est pas toujours le cas des centres urbains où d'autres bâtiments, de taille parfois comparable à l'église paroissiale, ont une valeur symbolique et patrimoniale tout aussi élevée. À Rivière-du-Loup, par exemple, on retrouve de nombreuses résidences prestigieuses construites au XIX^e siècle (Ancien consulat américain, manoir Fraser, etc.). Même constat pour Rimouski où l'on retrouve la maison Lamontagne ou encore la maison Gauvreau, deux bâtiments patrimoniaux majeurs. On voit ainsi que le patrimoine bâti de ces communautés urbaines ne repose pas strictement sur les églises et autres bâtiments religieux, contrairement à la plupart des petites municipalités rurales. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que les villes dénigrent leur patrimoine religieux ou que les villages lui montrent un attachement supérieur. C'est plutôt que l'église et le presbytère sont souvent les seuls bâtiments patrimoniaux de certaines petites communautés rurales. Pour elles, la destruction de ces monuments entraîne la fin du seul patrimoine bâti local qui mérite une attention particulière.

On retrouve généralement des sites religieux plus complets dans les paroisses rurales. Par exemple, à Cacouna, le site paroissial est composé d'une église, d'un presbytère, d'un cimetière, de l'ancienne salle paroissiale et de l'ancienne maison du sacristain. On peut également citer l'exemple de Saint-Louis-de-Kamouraska où l'on retrouve l'église, le presbytère, le cimetière, une ancienne écurie et un ancien couvent devenu Musée de Kamouraska. Dans les centres urbains, on remarque plutôt la présence des principaux bâtiments (église et presbytère), mais il est rare de constater une aussi grande variété de bâtiments religieux sur les sites. On peut émettre l'hypothèse que la

rareté de l'espace en milieu urbain a entraîné la disparition des bâtiments religieux désuets. D'ailleurs, dans les villes bas-laurentiennes, il n'existe aucun cimetière catholique³⁶ à proximité du lieu de culte. En ce qui concerne l'importance patrimoniale accordée aux lieux de culte et aux composantes du site paroissial, on remarque une différence évidente entre le patrimoine religieux rural et urbain. Compte tenu que la région bas-laurentienne est majoritairement rurale, la fermeture éventuelle de paroisses marginales risque d'affecter considérablement la quantité et la variété du patrimoine religieux de la région. D'un autre côté, les réaménagements pastoraux urbains, tel que celui qui sera réalisé prochainement dans la ville de Rimouski, menacent également les bâtiments religieux. Ainsi, en dépit de leurs différences, les milieux ruraux et urbains sont confrontés à des problèmes similaires sur le plan de la conservation du patrimoine religieux.

1.2.3. Presbytères, couvents et autres bâtiments religieux

Outre les lieux de culte, la région bas-laurentienne possède de nombreux bâtiments religieux qui parsèment le paysage. Les presbytères, les couvents, les anciens séminaires, les évêchés, de même que toutes les anciennes dépendances paroissiales forment une partie considérable du patrimoine immobilier de la région. Ce sont donc quelques centaines de bâtiments religieux qui sont éparpillés sur l'ensemble du territoire bas-laurentien.

La plupart des paroisses de la région ont conservé leur presbytère, même si plusieurs d'entre eux ont maintenant changé de vocation. Il n'existe qu'une dizaine de

³⁶ À Rivière-du-Loup, le cimetière de l'église protestante Saint-Bartholomew est situé juste à côté du lieu de culte. C'est toutefois le seul cas en milieu urbain.

couvents au Bas-Saint-Laurent. Toutefois, certains d'entre eux ont été convertis à d'autres fins. C'est notamment le cas de l'ancien monastère des Ursulines à Rimouski. Construit en 1905, le monastère permettra l'éducation des jeunes filles de la région en accordant 3585 brevets d'enseignement entre 1906 et 1969. En cette même année, l'édifice poursuit sa mission éducative en devenant le site de l'Université du Québec à Rimouski³⁷. Il est à noter que la plupart des couvents sont situés dans les centres urbains (Rimouski, Rivière-du-Loup, La Pocatière, Trois-Pistoles) de la région. D'autres infrastructures, dont les anciens séminaires et les actuels sièges diocésains de Rimouski et de La Pocatière, font également partie de cette catégorie.

Quant aux autres dépendances de l'église, il n'en reste que quelques exemples disséminés sur le territoire et qui complétaient autrefois le noyau paroissial, comme le mentionne Paul-Louis Martin :

On sait néanmoins, puisqu'il en subsiste quelques-uns, que plusieurs bâtiments et aménagements entourent généralement le presbytère : une grange à dîmes, destinée à recevoir fourrages, grains et autres denrées sèches ; une écurie pour le cheval et une remise à voitures, éléments indispensables pour « aller aux mourants » ; un puits extérieur et un hangar à bois, dans quelques cas, et enfin un espace, habituellement clos, planté en jardin fruitier et en potager, voire en jardin bouquetier pour fleurir les autels³⁸.

Ces bâtiments, annexés au lieu de culte, forment parfois des noyaux religieux considérables. Le noyau religieux de Saint-Joseph de Kamouraska, constitué en site du patrimoine par la municipalité, abrite l'église, le presbytère, une ancienne grange à dîme

³⁷ Michel L. Saint-Pierre, *Les promenades historiques de Rimouski. Guide d'excursion et d'interprétation*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski / Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, p. 74.

³⁸ Paul-Louis Martin, « L'espace paroissial. Le paysage des noyaux religieux », dans Serge Courville et Normand Séguin, dir., *Atlas historique du Québec : La paroisse*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 77.

et une ancienne glacière, ce dernier élément étant unique sur le territoire³⁹. Le noyau religieux de Saint-André de Kamouraska renferme, quant à lui, une ancienne salle des habitants, alors que l'on retrouve d'anciennes écuries à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'Île-Verte et à Saint-Louis de Kamouraska. Quelques granges à dîmes sont également visibles sur le territoire bas-laurentien, dont celles de Sainte-Flavie et de Sainte-Florence. Tous ces bâtiments enrichissent les noyaux paroissiaux et témoignent de l'importance qu'ils ont occupée.

1.2.4. L'Inventaire des lieux de culte du Québec : constats et résultats pour la région du Bas-Saint-Laurent

C'est au printemps 2003 que la Fondation du patrimoine religieux du Québec lance un inventaire national concernant les lieux de culte construits avant 1975 au Québec. Parmi les objectifs généraux de l'Inventaire, on retrouve la volonté de développer une meilleure connaissance des édifices religieux régionaux, de rassembler une documentation substantielle des lieux les plus significatifs, de doter la Fondation d'outils pour réaliser des projets de diffusion, d'assurer le développement d'un personnel compétent, d'identifier les priorités d'intervention, d'assurer la pérennité des biens les plus significatifs et de procéder à la reconnaissance patrimoniale par l'attribution de statuts de protection locaux et provinciaux⁴⁰. La première phase consistait ainsi à inventorier tous les lieux de culte construits avant 1975 et toujours considérés comme tels. Une quarantaine d'agents ont été engagés afin de couvrir l'ensemble des régions du

³⁹ Lors de la réalisation de l'Inventaire des lieux de culte pour la région du Bas-Saint-Laurent, tel que nous l'exposerons dans la section qui suit, la glacière de Saint-Joseph de Kamouraska a été la seule répertoriée.

⁴⁰ Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Bulletin—Printemps 2003*, (page consultée le 17 mars 2006), [en ligne], adresse URL : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/bulletins/003-306-1.htm>.

Québec. Au terme de la première phase, les agents de la région bas-laurentienne ont dégagé certains résultats.

Sur le plan de l'ancienneté, on remarque que 8 lieux de culte bas-laurentiens ont été construits avant 1850 : ces églises sont assez dispersées puisqu'elles sont situées dans quatre MRC différentes : Kamouraska (Saint-André (1805), Saint-Pascal (1845), Sainte-Hélène (1847)), La Mitis (Sainte-Luce (1838)), Les Basques (Saint-Simon (1831)) et Rivière-du-Loup (Saint-Georges de Cacouna (1841), Saint-Bartholomew à Rivière-du-Loup (1841), La Décollation de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte (1846)). De la période s'échelonnant de 1850 à 1900, il subsiste 29 lieux de culte ; 71 entre 1900 et 1945 et 47 de 1945 à 1975. Cet Inventaire montre également que la presque totalité des lieux de culte sont des églises. En fait, on dénombre 137 églises, onze chapelles conventuelles⁴¹, quatre églises dites chapelles⁴², deux lieux de pèlerinage (Berceau du Kamouraska et Sanctuaire de Fatima) et un oratoire (Oratoire Saint-Joseph à Lac-au-Saumon). Certains de ces lieux ne sont que rarement fréquentés pour des offices religieux, mais au moins une cérémonie annuelle a lieu dans l'ensemble des bâtiments couverts par l'Inventaire.

Quelques architectes de grande renommée ont réalisé des églises au Bas-Saint-Laurent. Le plus actif est sans aucun doute David Ouellet. Né à La Malbaie en 1844, il étudie au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Après un stage à l'atelier de François-Xavier Berlinguet, il s'établit à Québec et se consacre principalement à l'architecture⁴³. À lui seul, il a réalisé les plans de 11 églises bas-laurentiennes toujours sur pied et huit

⁴¹ L'Archevêché de Rimouski est inclus à titre de chapelle conventuelle.

⁴² Il s'agit de la chapelle Notre-Dame-du-Fleuve-Saint-Laurent (Saint-Denis), de la chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption (Rivière-Ouelle), de la chapelle Notre-Dame-des-Murailles (Saint-Fabien-sur-Mer) et de la chapelle du Haut-de-Sainte-Anne (La Pocatière).

⁴³ Katia Tremblay, *Biographies des principaux architectes*, Fondation du patrimoine religieux du Québec, (consulté le 16 mars 2006), p.3, [en ligne], adresse URL : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/biographies_f.htm.

autres⁴⁴ en compagnie de Pierre Lévesque. De plus, il a effectué des retouches à plusieurs églises, notamment par la construction d'une nouvelle tour-clocher (La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, Sainte-Luce et Saint-Simon entre autres). On peut donc affirmer qu'une trentaine de lieux de culte portent l'influence de David Ouellet dans la seule région du Bas-Saint-Laurent sur une production québécoise qui dépasserait la centaine de constructions et de réaménagements d'églises et de presbytères⁴⁵. D'autres architectes de renom, tels que Thomas Baillairgé (Saint-Simon, Sainte-Luce, ancienne église Saint-Germain), Charles Baillairgé (Saint-Patrice de Rivière-du-Loup), Louis-Thomas Berlinguet (Saint-Georges de Cacouna), François-Xavier Berlinguet (Saint-Arsène) et Victor Bourgeau (Cathédrale Saint-Germain à Rimouski) ont également travaillé à l'édification de lieux de culte bas-laurentiens⁴⁶.

La seconde phase portait sur l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation régionale et nationale des lieux de culte construits avant 1945, date butoir du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux. Cette opération consistait en outre à la rédaction de synthèses historiques et architecturales pour chacun des lieux de culte de toutes les régions québécoises. Pour la région du Bas-Saint-Laurent, ce sont 108 synthèses qui ont été réalisées par les agents afin de guider l'évaluation patrimoniale régionale⁴⁷. Cette dernière s'est effectuée selon trois critères : la valeur historique et

⁴⁴ Selon les résultats faisant suite à l'Inventaire, les deux agents de la Fondation pour le Bas-Saint-Laurent avaient identifié 7 édifices construits selon les plans de David Ouellet et Pierre Lévesque. Toutefois, des recherches personnelles récentes ont montré qu'une huitième église, celle de Sainte-Florence, aurait été construite selon les mêmes architectes. C'est du moins ce qui est inscrit dans le livre de Lambert Closse, *Un site enchanteur de la Vallée de la Matapédia : Causapscal*, Rimouski, 1928, p. 133.

⁴⁵ Katia Tremblay, *Biographies des principaux architectes...*, p. 3.

⁴⁶ Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Ministère de la Culture et des Communications / Fondation du patrimoine religieux du Québec, septembre 2004, p. 1.

⁴⁷ Jocelyn Groulx, « La conservation du patrimoine religieux bâti », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel...*, p. 256.

symbolique, la valeur d'art et d'architecture extérieure et la valeur d'art et d'architecture intérieure. Chacun de ces critères était évalué selon l'intérêt exceptionnel (A), l'intérêt supérieur (B) ou l'intérêt moyen ou faible (C).

Le premier critère, la valeur historique et symbolique, reposait sur deux éléments : l'ancienneté du bâtiment ou encore le potentiel historique ou commémoratif. Ainsi, une église recevait une cote A lorsque construite avant 1850, une cote B lorsque bâtie entre 1851 et 1899 et une cote C pour celles érigées entre 1900 et 1945. De plus, ce même critère pouvait être influencé par la présence d'un phénomène, personnage ou événement qui permet de dégager un certain potentiel historique ou commémoratif du lieu selon l'importance nationale, régionale ou locale. La plus haute appréciation donnait la cote finale de ce premier critère. Quant aux critères de la valeur d'art et d'architecture extérieure et intérieure, l'évaluation « [...] repos[ait] sur la place occupée par ce dernier [lieu de culte] dans la production courante, la renommée du concepteur et la qualité de l'édifice (style, caractéristiques techniques, souci du travail et innovation technique)⁴⁸ ».

En rassemblant la valeur des trois critères, les agents arrivaient à une valeur patrimoniale globale pour chaque bâtiment qui s'échelonnait sur cinq niveaux : incontournable (A), exceptionnelle (B), supérieure (C), moyenne (D) ou faible (E). Voici un tableau⁴⁹ indiquant les combinaisons possibles pour donner une valeur patrimoniale globale aux lieux de culte :

⁴⁸ Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent ...*, p. 2.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 3.

Valeur patrimoniale globale	Hierarchisation patrimoniale	Combinaisons diverses des cotes pour chaque critère afin d'obtenir la valeur patrimoniale globale
A	Incontournable	AAA
B	Exceptionnelle	AAB, ABA, BAA, CAA
C	Supérieure	AAC, ABB, ACA, BAB, BBA, CAB, CBA
D	Moyenne	ABC, ACB, BAC, BCA, BBB, BBC, BCB, CAC, CCA, CCB, CBC, CCB
E	Faible	ACC, BCC, CCC

Pour le Bas-Saint-Laurent, trois lieux de culte se sont classés comme étant incontournables, 15 lieux ont obtenu une valeur globale exceptionnelle, 12 possédaient une valeur globale supérieure, alors que les 78 autres lieux se retrouvaient soit avec une valeur moyenne ou faible⁵⁰. Ce constat a amené les agents terrain à indiquer que seulement 28 % des lieux de culte bas-laurentiens ont une valeur patrimoniale élevée⁵¹. Les agents ont également fait des constatations sur la hiérarchisation et l'évaluation patrimoniale. Ils ont remarqué que le critère de valeur historique et symbolique influence grandement la valeur globale d'un lieu de culte. Certaines églises ont obtenu une valeur intérieure et extérieure exceptionnelle, mais le fait qu'elles ne sont pas assez anciennes a entraîné une valeur globale inférieure. Certains lieux de culte ont obtenu une valeur globale moyenne ou faible, malgré un ou plusieurs critères d'intérêt supérieur. Enfin, ils ont souligné que quatre églises ont obtenu une valeur extérieure exceptionnelle, malgré une valeur globale moyenne⁵². C'est le cas notamment de l'église Sainte-Jeanne-D'Arc, située dans la MRC de la Mitis. Construite en 1921, elle a obtenu la cote C pour la valeur

⁵⁰ Voir annexe I.

⁵¹ Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent ...*, p. 7.

⁵² *Ibid.*, p. 7-8.

historique et symbolique. L'extérieur se démarque toutefois par ses proportions qui lui donnent l'aspect d'une petite église de colonisation, son élégant clocher et ses fenêtres néogothiques. En fait, elle présente des caractéristiques peu communes pour une église de cette époque dans la région, ce qui lui a valu la cote A pour la valeur extérieure. L'intérieur est somme toute très modeste et ne présente aucune spécificité qui mérite une attention particulière (valeur intérieure faible : C). Voilà donc un cas précis d'une évaluation donnant une valeur globale faible (C-A-C), mais qui présente une valeur extérieure exceptionnelle.

En résumé, la seconde phase de l'Inventaire des lieux de culte du Québec aura permis de donner un instrument de référence pour la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. L'évaluation permet ainsi de réaliser des choix plus éclairés lorsque vient le temps de financer des projets de restauration. Toutefois, certains lieux de culte occupent une place importante dans la région, malgré une valeur patrimoniale moyenne ou faible en vertu des critères de l'Inventaire. C'est notamment le cas des églises construites dans la phase de colonisation lancée par l'ancien archevêque du Diocèse de Rimouski, Monseigneur Georges Courchesne, dans les années 1930. Ces quelques lieux de culte témoignent d'une époque cruciale dans le développement de l'intérieur des terres bas-laurentiennes et l'aspect rudimentaire de certains lieux de culte démontre que ces paroisses marginales ont eu de la difficulté à se développer. Ne serait-ce que pour cette unique raison, certaines églises de cette époque, malgré leur valeur patrimoniale moyenne ou faible, occupent une place singulière dans la production architecturale bas-laurentienne.

L'Inventaire des lieux de culte du Québec aura permis une meilleure connaissance de l'ensemble du patrimoine religieux immobilier bas-laurentien construit avant 1975. Bien que des inventaires parcellaires avaient été réalisés par la section régionale du ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce nouvel inventaire uniforme amène une vision actualisée et globale de la situation des lieux de culte bas-laurentiens et québécois. En outre, la recherche documentaire effectuée sur chacun des bâtiments a donné lieu à une meilleure compréhension de l'évolution architecturale de certains lieux de culte. Dans d'autres cas, des études plus approfondies seront nécessaires. La seconde phase aura permis un premier classement des lieux de culte selon leur valeur patrimoniale. Une troisième phase, portant sur le patrimoine mobilier et liturgique, était originalement prévue par la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il reste à souhaiter que cette phase ait lieu dans les plus brefs délais afin que cet important élément du patrimoine religieux soit recensé et que l'Inventaire des lieux de culte du Québec puisse être complété.

1.2.5. Limites et portée possible de l'Inventaire

Il serait inapproprié de prendre les résultats de la hiérarchisation patrimoniale de l'Inventaire des lieux de culte du Québec comme une fin en soi. Même si, comme le faisait noter Luc Noppen, « [c]et inventaire [...] reste incontestablement l'un des plus utiles instruments de recherche qui aient été produits sur l'architecture au Québec, *a fortiori* sur les églises ou, à tout le moins, sur les quelques 2800 «lieux de culte» qu'on y a répertoriés⁵³ », il n'en demeure pas moins que l'Inventaire présente certaines faiblesses

⁵³ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 251.

ou limites. D'ailleurs, Noppen critique vigoureusement le fait que l'Inventaire ne couvre que les lieux de culte toujours ouverts au culte, excluant ainsi les églises reconverties et celles récemment abandonnées, et le fait que les membres de l'Église catholique soient omniprésents au sein des différents organes de la Fondation⁵⁴.

En septembre 2005, Raymonde Gauthier, professeure associée au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, et Jean-Claude Marsan, responsable du programme de maîtrise en conservation de l'environnement bâti à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, ont présenté un mémoire à la Commission de la culture sur le patrimoine religieux. Une partie de ce mémoire, publié dans le journal *Le Devoir*, dénonce les déficiences de l'Inventaire. Les deux auteurs insistent notamment sur les problèmes reliés aux critères d'évaluation, sur la hiérarchisation sans nuance et sur l'échelle de notation qui aurait bénéficiée d'être conforme à l'univers universitaire, c'est-à-dire avec des lettres et des indicateurs (ex. B+)⁵⁵. On constate donc que différents spécialistes ont ouvertement critiqué cet Inventaire. Ayant été nous-même agent terrain, nous avons également constaté certaines faiblesses ou limites qui lui sont reliées.

L'Inventaire ne prend pas en compte les croix de chemin à l'extérieur du site de l'église ou encore les lieux de culte privés. De plus, lorsque le cimetière était à l'extérieur du site immédiat de l'église, il n'était pas inclus dans l'Inventaire. On se retrouve ainsi avec plusieurs cimetières qui n'ont pas été intégrés dans le relevé photographique. Sur le plan de la hiérarchisation patrimoniale, le critère de la valeur historique et symbolique a empêché plusieurs lieux de culte, moins anciens, de se démarquer au niveau régional. Les régions périphériques québécoises étaient ainsi désavantagées puisque certaines d'entre

⁵⁴ *Ibid.*, p. 241; 251-252.

⁵⁵ Raymonde Gauthier et Jean-Claude Marsan, « L'avenir du patrimoine religieux au Québec – Les déficiences de l'inventaire », *Le Devoir*, mardi 20 septembre 2005, p. A7.

elles ont été colonisées plus récemment (Abitibi par exemple) et ne présentent pas ou peu de lieux de culte construits avant 1850. Il aurait donc fallu prendre en compte le contexte régional pour ce critère, surtout qu'il s'agissait d'une hiérarchisation régionale.

Il faut reconnaître que l'évaluation comprenait également des critères d'opportunité qui n'étaient pas comptabilisés dans la valeur globale. Il s'agissait de l'appropriation par le milieu et le critère de l'environnement. L'appropriation par le milieu tenait compte des statuts fédéraux, provinciaux ou locaux décernés aux lieux de culte. Il aurait également été pertinent d'indiquer les moyens mis en œuvre par les communautés pour préserver leur patrimoine religieux (campagnes de financement, corvées locales, mise en place de visites guidées, etc.). Dans le cas du critère de l'environnement, une appréciation positive ou négative pouvait être inscrite dans les endroits où l'environnement naturel et bâti complétant le lieu de culte venait améliorer ou nuire à l'esthétisme du site. Il aurait été intéressant d'inclure ces deux critères dans l'évaluation patrimoniale finale et non pas à simple titre indicatif. Enfin, le site internet de la Fondation ne présente que quelques données et photographies de l'ensemble du travail accompli, alors qu'une trentaine de photographies ont été prises pour chaque lieu de culte. Par ailleurs, les informations sur l'évolution architecturale du bâtiment sont absentes. Ces limites de l'Inventaire montrent que ce dernier est un instrument de travail sujet à des améliorations continues dans les prochaines années. Il est évident qu'il devra être bonifié dans les années futures, surtout dans le cas éventuel de classement de certaines églises de la région.

Il est indéniable, malgré toutes les critiques qui peuvent être formulées, que l'Inventaire aura permis de mieux documenter, et ainsi de mieux connaître, les lieux de

culte bas-laurentiens. Avec la hiérarchisation effectuée par les agents de terrain et les membres de la Table régionale de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, il est maintenant plus aisé de déterminer les lieux de culte ayant une valeur patrimoniale supérieure dans la région. Ainsi, les résultats de la deuxième phase indiquent qu'une trentaine de lieux de culte ont une valeur patrimoniale supérieure, sans compter les lieux qui présentent une valeur intérieure ou extérieure de grand intérêt malgré une valeur patrimoniale globale moyenne ou faible.

Cette meilleure connaissance pourrait amener les collectivités concernées à éprouver davantage de fierté envers leur lieu de culte, sachant que ce dernier se démarque avantageusement dans la région bas-laurentienne. Cela entraînerait possiblement un plus grand désir de protéger le lieu en vertu d'une loi municipale ou encore gouvernementale. Bien que certains lieux de culte soient protégés dans la région, il est évident que plusieurs autres, dont certains de valeur patrimoniale exceptionnelle, ne sont pas à l'abri d'une restauration malencontreuse ou encore d'une destruction inévitable. Quant aux lieux dont la valeur patrimoniale est moyenne ou faible, leur importance en tant que lieu d'identité, d'appartenance et de rassemblement est difficilement contestable. Cela remet toutefois en question la pertinence de dégager des fonds gouvernementaux pour la restauration de ces bâtiments. D'où l'importance de trouver des solutions alternatives, notamment pour les lieux de culte dont la valeur patrimoniale est limitée, afin de permettre à ces collectivités de conserver une part souvent importante de leur architecture locale.

Ce premier chapitre a permis de dresser un portrait sommaire de ce qu'est le patrimoine religieux et de la situation actuelle qui prévaut dans la région du Bas-Saint-Laurent. Bien que cette région soit moins ancienne que certaines, on y retrouve plusieurs bâtiments religieux d'une grande valeur patrimoniale. Cette première section a également permis de constater que la situation actuelle est particulièrement difficile, alors que les différents éléments du patrimoine religieux sont confrontés à des conditions de protection et de conservation souvent jugées déficientes. À l'heure où les principales études sur la question sont concentrées sur les cas urbains, l'analyse de la situation actuelle dans une région majoritairement rurale se veut une approche pertinente et originale. Elle permet ainsi de mieux identifier les conditions présentes afin d'établir les perspectives futures liées à la conservation du patrimoine religieux.

CHAPITRE 2

LES DIFFÉRENTS ACTEURS PARTICIPANT À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE RELIGIEUX

On peut difficilement s'attarder à la problématique entourant le patrimoine religieux sans analyser les différents acteurs préoccupés par sa sauvegarde. En fait, la question qui revient constamment dans les discussions est la suivante : qui doit s'occuper de la préservation du patrimoine religieux ? Le clergé, les paroissiens, les différents intervenants culturels, les municipalités, les gouvernements fédéral et provincial sont tous interpellés, plus ou moins directement, par cette question. Compte tenu des enjeux mémoriels, identitaires et, il faut bien le dire, financiers associés à la préservation de ce patrimoine, la responsabilité peut difficilement n'être confiée qu'à un seul intervenant. Plusieurs acteurs l'ont compris et se sont engagés dans la sauvegarde du patrimoine religieux bâti. À partir de l'analyse des principaux intervenants et d'exemples provinciaux et régionaux, nous tenterons de démontrer à quel point les différents acteurs ont un rôle indispensable à jouer, tout en justifiant que ce sont sans doute les intervenants locaux qui sont les mieux placés pour identifier et protéger les éléments religieux bâtis qui définissent leur milieu régional et local.

2.1. Les gouvernements fédéral et provincial

Voilà maintenant près d'un siècle que la conscientisation au patrimoine bâti est une préoccupation gouvernementale. C'est en effet au début du XX^e siècle que les gouvernements fédéral et provincial mettent sur pied des commissions permanentes dont un des principaux objectifs est de s'occuper de la commémoration et de la protection du patrimoine canadien et québécois. En 1919, le gouvernement fédéral met sur pied la Commission canadienne des lieux et monuments historiques, alors que le gouvernement québécois fonde, en 1922, la Commission des monuments historiques. C'est en cette même année que le Québec sanctionne la première loi canadienne protégeant le patrimoine culturel, loi largement inspirée de celle que la France avait adoptée en 1913¹. Depuis cette époque, les deux gouvernements ont tenté de définir, chacun à leur façon, des mesures et des actions susceptibles de protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel québécois.

2.1.1. Le gouvernement fédéral et la protection du patrimoine

Depuis la création de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada en 1919, le gouvernement fédéral participe concrètement à la commémoration des lieux, des événements et des personnes qui présentent un intérêt historique national. C'est ainsi que plus de 1100 plaques commémoratives ont été installées sur plusieurs bâtiments au pays afin de conscientiser et informer le peuple canadien sur son histoire

¹ Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 9-12.

collective². Au départ, ce sont surtout les thèmes politiques et militaires qui retiennent l'attention de la Commission canadienne. Ses actions sont également limitées aux propriétés découlant du pacte constitutionnel de 1867, c'est-à-dire les ouvrages de défense, les canaux, les gares et autres bâtiments qui sont parsemés sur le territoire canadien. La création des parcs naturels et des parcs historiques nationaux constitue les principales réalisations du gouvernement canadien en matière de protection du patrimoine³ lors des premières années de la Commission.

Progressivement, et plus particulièrement à partir des années 1950, elle se consacre davantage au patrimoine bâti tout en élargissant le terme pour y inclure les rues et les quartiers. Entre 1953, date de la nouvelle Loi canadienne sur les lieux et monuments historiques, et 1975, le gouvernement canadien n'intervient que très peu au Québec et continue à structurer son administration par la mise en place de Parcs Canada, « [...] un service fortement hiérarchisé, centralisé et composé d'unités fonctionnelles – la planification, la conservation, la restauration, la recherche, le génie et l'architecture, l'administration –, opérant avec efficacité⁴ ». C'est également au cours de cette période, soit en 1955, que la commission canadienne apporte une modification à sa loi afin de pouvoir recommander la désignation de bâtiments dont l'importance, au niveau de l'âge

² Thomas H.B. Symons, dir., *The Place of History : Commemorating Canada's Past. Proceedings of the National Symposium Held on the Occasion of the 75th Anniversary of the Historic Sites and Monuments Board of Canada / Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada*. Appendix 1 : Historic Sites and Monuments Board of Canada : An Introduction / Annexe 1A : La Commission des lieux et monuments historiques du Canada : une introduction, Ottawa, La Société royale du Canada, 1997, p. 342-343.

³ Roland Arpin et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé : proposition présentée à Madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Québec, Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, p. 36-38.

⁴ *Ibid.*, p. 41.

ou l'architecture, est considérable⁵. À partir des années 1980, les actions de l'administration fédérale se concentrent autour de trois ou quatre chantiers majeurs. Le gouvernement crée aussi une fondation nationale, Héritage Canada, qui est mandatée de susciter des partenariats pour mettre en valeur des bâtiments dont il n'est pas propriétaire⁶. En tout, ce sont donc 132 lieux historiques nationaux qui font partie du réseau de Parcs Canada⁷. Parmi ceux-ci, on retrouve 21 lieux de culte québécois protégés par le gouvernement canadien, dont 18 depuis les années 1980⁸. Cette statistique prouve que le gouvernement canadien, au cours des vingt-cinq dernières années, n'a pas été indifférent à l'importance de la protection du patrimoine religieux québécois.

Comme l'indique le rapport du Groupe-conseil sur le patrimoine culturel québécois, le gouvernement fédéral a posé des gestes dans le champ du patrimoine, mais les responsabilités de ce gouvernement ne sont pas les mêmes que celles des gouvernements provinciaux :

En somme, on constate que l'administration fédérale étend progressivement son action dans le champ du patrimoine, tant naturel que culturel. Hier limité à des lieux de bataille, à un stock limité de forteresses désuètes, de canaux et de gares, Parcs Canada et ses organismes associés investissent aujourd'hui dans les manoirs à haute valeur symbolique, les églises et même les biens meubles ; partout, en somme, où les conduit une stratégie d'interprétation, voire d'appropriation du passé canadien. Le choix du fédéral de se concentrer essentiellement sur certains secteurs du patrimoine contribue ainsi à créer une image de cohésion, de continuité et d'excellence, tout en faisant oublier que les responsabilités du gouvernement fédéral n'ont rien de comparable avec celles du gouvernement provincial, qui doit veiller à répondre aux diverses attentes des citoyens quant à la protection, à la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel⁹.

⁵ Thomas H.B. Symons, dir., *The Place of History...*, p. 338-339.

⁶ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur le patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 43.

⁷ Thomas H.B. Symons, dir., *The Place of History...*, p. 343.

⁸ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 182-187.

⁹ Roland Arpin et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 44.

En clair, on constate que le gouvernement canadien classe les bâtiments ayant une signification importante dans l'histoire canadienne, ce qui explique le nombre restreint de bâtiments protégés. Le nombre important de plaques commémoratives installées aux quatre coins du pays montre que le gouvernement canadien prend des moyens pour assurer la commémoration symbolique de l'histoire canadienne dans une approche intégrée et planifiée. Contrairement aux efforts mis de l'avant au Québec, aucune mesure financière concrète n'est toutefois envisagée par le gouvernement canadien pour trouver des solutions durables à la problématique de la conservation du patrimoine religieux canadien, malgré qu'une vingtaine de lieux de culte québécois figurent parmi les monuments désignés ou reconnus par le gouvernement fédéral. Tôt ou tard, le gouvernement canadien devra préciser ses intentions quant au financement du patrimoine religieux pour assurer son avenir.

2.1.2. Le gouvernement québécois et la protection du patrimoine

Dans un article concernant l'histoire de la conservation du patrimoine culturel québécois, l'ethnologue Paul-Louis Martin délimite trois grandes périodes. Les premières trente années (1922-1952) sont marquées par la mise en place des premiers inventaires et le classement de quelques monuments historiques¹⁰. Des pionniers tels que Gérard Morisset et Jean-Marie Gauvreau s'efforcent de mettre en place, dès la seconde moitié de la décennie 1930, des inventaires systématiques traitant respectivement des œuvres d'art et de l'artisanat. D'autres secteurs d'activités utilisent la même stratégie, alors que l'Inventaire des ressources naturelles, dirigé sur le plan administratif par Esdras Minville,

¹⁰ Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution »..., p. 9-12.

voit le jour en 1941¹¹. Après une première décennie (1920-1930) pleine de promesses, la crise économique et la Seconde Guerre mondiale mettent cependant un frein à la progression de la conservation du patrimoine culturel québécois, d'autant plus que les moyens financiers de la Commission sont insuffisants et qu'elle ne peut classer les immeubles sans le consentement du propriétaire¹².

La deuxième période, s'échelonnant de 1952 à 1972, est caractérisée par un réveil de l'État. Sous les recommandations de Paul Gouin, le gouvernement de Maurice Duplessis amende la loi québécoise sur les monuments historiques de 1922. La nouvelle loi permet ainsi un champ d'action plus vaste, en plus de donner des moyens et des ressources financières et professionnelles accrues à la Commission. Par exemple, son budget annuel est passé de 25 000\$ en 1952 à 900 000\$ en 1965¹³. En 1961, la création du ministère des Affaires culturelles est une initiative déterminante pour la protection du patrimoine québécois. Deux années plus tard, le projet de loi 57 est déposé par Georges-Émile Lapalme, alors ministre des Affaires culturelles. Cette nouvelle Loi sur les monuments historiques inclut notamment la notion d'arrondissement historique afin de protéger plus adéquatement les ensembles urbains¹⁴. Dès lors, Montréal, Québec, Trois-Rivières et d'autres villes québécoises en profitent pour protéger, par décret gouvernemental, des arrondissements historiques.

La troisième période, celle s'échelonnant de 1972 à aujourd'hui, est caractérisée par Martin comme celle du développement culturel intégré :

¹¹ Jean Simard, *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 197.

¹² Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution »..., p. 10-11.

¹³ *Ibid.*, p. 12.

¹⁴ Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels au Québec 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 103-104, 126-127.

La loi de 1972, désormais appelée Loi sur les biens culturels, confirmait une part importante de responsabilité de l'État en matière de connaissance et de sauvegarde des héritages culturels [...] Outil moderne et bien adapté au contexte culturel, la loi de 1972, dont les principes s'appliquent toujours, est encore perçue comme l'une des plus rigoureuses en Amérique. Elle réaffirmait une volonté ferme de préserver une identité culturelle particulière¹⁵.

Alors que la notion de patrimoine devient de plus en plus polysémique et se rattache désormais à différents éléments de la société, la ministre des Affaires culturelles sous le premier gouvernement Bourassa, Mme Claire Kirkland-Casgrain, demande une refonte de la Loi sur les monuments historiques (1963) qu'elle juge dépassée. La nouvelle Loi sur les biens culturels est déposée à l'Assemblée nationale le 20 juin 1972. Outre l'élargissement du champ d'intervention du gouvernement (biens mobiliers, archéologiques, etc), la nouvelle loi permet également le classement de biens culturels sans le consentement du propriétaire, une mesure depuis longtemps souhaitée par la Commission¹⁶. Entre 1972 et 1981, le gouvernement québécois procède à une importante prise en charge du patrimoine immobilier, comme en témoignent les 183 monuments classés et les 59 monuments reconnus¹⁷. Par ailleurs, une responsabilisation accrue du milieu amène le gouvernement à amender la Loi sur les biens culturels en 1985. Les municipalités deviennent alors des partenaires reconnus dans la défense du patrimoine culturel québécois. En vertu de cette nouvelle loi, les municipalités peuvent conférer un statut et adopter des règlements visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine local et régional. Les deux principaux statuts pour les municipalités sont la citation de monuments historiques ou encore la constitution de sites du patrimoine. Ce

¹⁵ Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution »..., p. 15.

¹⁶ Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine...*, p. 185-187.

¹⁷ Roland Arpin et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 58.

partage des responsabilités répond notamment à trois objectifs : permettre une plus grande autonomie aux agents culturels des municipalités, officialiser le statut particulier des municipalités en tant que partenaire privilégié dans le processus de conservation du patrimoine et leur donner des outils pour protéger les territoires culturels en lien avec les schémas d'aménagement régionaux¹⁸.

Ce court portrait de l'évolution de la conservation du patrimoine culturel québécois ne montre que quelques moments d'une bataille qui dure depuis plus de quatre-vingt ans. Le gouvernement québécois a tenté de définir des projets de loi qui ont contribué à la protection et à la mise en valeur d'une richesse culturelle incontournable. Grâce à ces différentes lois, plusieurs éléments du patrimoine culturel, mais tout particulièrement les maisons datant de la Nouvelle-France et le patrimoine religieux, ont pu être préservés pour les générations actuelles. À partir des années 1980, le gouvernement québécois délaisse, selon certains auteurs, quelque peu le patrimoine au profit des municipalités avec des résultats mitigés, comme le mentionne Paul-Louis Martin : « Voilà qu'à partir des années 1980 il [l'État] délaisse le secteur du patrimoine bâti, pourtant stratégique, le livre aux forces du marché et renvoie la responsabilité de l'aménagement aux instances locales – sans les outiller suffisamment ni les supporter financièrement – et abandonne toute orientation privilégiant la conservation au sein de ses propres ministères et agences¹⁹ ». Pour Euchariste Morin, agent de planification socio-économique à la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère de la Culture et des Communications du Québec, les dernières années ont été marquées par un

¹⁸ Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Corneliu Kirjan, *La passion du patrimoine...*, p. 252-253.

¹⁹ Paul-Louis Martin, « Le patrimoine », dans Denise Lemieux, dir., *Le traité de la culture*, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, 2002, p. 78.

partage des responsabilités dans le secteur du patrimoine, ce qui n'empêche pas que l'État conserve sa mission :

Un chemin immense a donc été parcouru depuis l'adoption de la Loi de 1922 en matière de protection du patrimoine. Celui-ci est devenu l'affaire d'une multitude d'acteurs et l'État a voulu s'associer de façon privilégiée avec les gouvernements locaux pour la gestion des biens culturels. Cependant, plusieurs municipalités restent encore timides dans leurs actions par manque de moyens techniques et financiers, mais aussi de volonté politique. [...] Cette constatation milite en faveur d'un partage des responsabilités qui tient compte des caractéristiques des milieux et où l'État a toujours sa place pour assurer une certaine équité²⁰.

Peu importe la position défendue par les spécialistes quant à la place du gouvernement provincial dans la protection et la mise en valeur du patrimoine depuis les années 1980, et par le fait même du patrimoine religieux, il n'en demeure pas moins que le Bas-Saint-Laurent a profité des diverses lois pour protéger une partie, bien que réduite, de son patrimoine religieux bâti.

Quelle est la place du patrimoine religieux dans tout cela ? Depuis la création de la loi québécoise sur les monuments historiques en 1922, la protection du patrimoine religieux immobilier a constitué un des principaux objectifs du gouvernement québécois. Cela s'explique peut-être par l'importance de la religion en tant que fondement de l'identité culturelle québécoise. Dès les premiers classements jusqu'en 2004, 93 églises paroissiales ont été protégées par le gouvernement provincial²¹. Lorsque l'on examine ces chiffres en fonction des trois périodes décrites précédemment, on constate que seulement

²⁰ Euchariste Morin, *Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent*, Mémoire de maîtrise, Rimouski, UQAR, 2005, p. 25-26.

²¹ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 153.

trois monuments historiques ont été classés entre 1922 et 1956²² dont une seule église (Notre-Dame-des-Victoires en 1929), ce qui montre bien comment les premières décennies ont été principalement consacrées à une meilleure connaissance par le biais d'inventaires. Entre 1952 et 1972, 41 bâtiments religieux ont été protégés par le Québec, dont 27 entre 1957 et 1960. Quant à la dernière période, s'échelonnant de 1972 à 2004, 51 lieux ont reçu un statut de protection provincial²³.

Au cours des dernières années, le gouvernement provincial a été amené à préciser ses intentions quant à l'avenir du patrimoine religieux québécois. En 2000, le rapport du Groupe-conseil sur le patrimoine culturel du Québec recommandait, parmi nombre mesures, que le ministère de la Culture et des Communications renouvelle ses engagements financiers envers le patrimoine religieux, qu'il étende ses programmes d'aide à des éléments oubliés du patrimoine religieux, qu'il s'engage à appuyer financièrement l'accroissement des connaissances, la formation d'intervenants, la mise en valeur, la promotion et l'accessibilité du patrimoine, qu'il sensibilise la population à la conservation du patrimoine paysager, que des réserves régionales soient aménagées pour conserver le patrimoine religieux et que le gouvernement instaure une politique qui favorise le recyclage d'édifices patrimoniaux avant la construction de nouveaux édifices²⁴. Quelques années plus tard, il faut reconnaître que bien peu de ces recommandations ont été mises en oeuvre. Sur le plan des engagements gouvernementaux envers le patrimoine religieux, la situation a donné lieu à certains revirements. En 2004, la ministre de la Culture et des Communications, Madame Line

²² Roland Arpin et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 58.

²³ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 182-186.

²⁴ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 192-193.

Beauchamp défendait, dans un article publié dans *Le Devoir*, la décision du gouvernement de ne pas renouveler les subventions octroyées à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour le soutien à la restauration des bâtiments religieux. Elle a plutôt proposé un certain désengagement du gouvernement au profit d'autres partenaires, qu'ils soient privés ou issus des milieux communautaires : « Il faudra à l'avenir explorer de nouvelles formules de financement et associer d'autres partenaires. [...] On peut aussi penser que l'action communautaire pourrait dans plusieurs cas servir de levier important pour la protection et la mise en valeur des lieux de culte²⁵ ». Perçue comme un possible désengagement financier de la part de l'État, cette constatation de la ministre a choqué plusieurs spécialistes associés à la préservation du patrimoine religieux, dont l'historienne Lucia Ferretti : « [...] couper les fonds au programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux risque de briser les ailes à un mouvement de mobilisation collective encore fragile, mais qui a pourtant conduit à des réalisations exceptionnelles depuis bientôt dix ans. [...] Nous ne pouvons pas laisser faire cela²⁶ ». Finalement, en novembre 2005, la ministre Beauchamp a annoncé une nouvelle enveloppe de 11,9 millions de dollars pour le programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux géré par la Fondation. Cette annonce a été faite quelques jours seulement après la tenue d'un colloque sur l'avenir du patrimoine religieux à Montréal²⁷. Une somme de 12,5 millions de dollars est prévue pour l'année 2007 afin de réaliser 72

²⁵ Line Beauchamp, « La restauration du patrimoine religieux : Un temps de réflexion s'impose », *Le Devoir*, lundi 21 juin 2004, p. A7.

²⁶ Lucia Ferretti, « Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : Le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir », *L'Action nationale*, vol. XCIV, n° 9 et 10, novembre/décembre 2004, p. 72-73.

²⁷ Bernard Lamarche, « Line Beauchamp accorde 11,9 millions aux églises », *Le Devoir*, mardi 1^{er} novembre 2005, p. B7.

projets²⁸, ce qui porte les contributions du gouvernement à la Fondation du patrimoine religieux, depuis sa création, à près de 160 millions de dollars.

En ce qui concerne les autres recommandations, malgré qu'elles n'aient pas été suivies intégralement, une certaine préoccupation gouvernementale est néanmoins perceptible. L'Assemblée nationale a mis sur pied, en 2005, une Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec. Après des audiences publiques tenues dans les différentes régions et un séjour en Belgique, les membres de la Commission ont présenté, le 6 juin 2006, un rapport préliminaire à la ministre de la Culture et des Communications. Contenant 33 recommandations orientées autour de quatre principaux axes (la connaissance, la protection, la transmission et la gestion du patrimoine religieux), le rapport préconise certains éléments du rapport Arpin, réalisé en 2000, tout en misant sur de nouvelles initiatives visant à assurer l'avenir du patrimoine religieux. Parmi les recommandations qui reprennent celles du rapport, citons l'accroissement de la connaissance (réalisation d'inventaires), la poursuite des engagements financiers du gouvernement, la sensibilisation à l'importance du patrimoine et la formation des intervenants²⁹. De nouvelles initiatives, telles que la refonte de la Fondation du patrimoine religieux du Québec en un Conseil du patrimoine religieux ou encore la mise en place d'un moratoire sur la vente des bâtiments religieux, ont également été proposées par la Commission de la Culture. La ministre a déjà annoncé que cette dernière recommandation ne serait pas entérinée. Quant aux autres recommandations, elles sont demeurées lettre morte jusqu'à maintenant.

²⁸ Stéphane Baillargeon, « Patrimoine religieux. La vocation d'une église ne pourra plus changer sans consultation préalable des citoyens », *Le Devoir*, vendredi 16 février 2007, p. A5.

²⁹ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 192.

En 2006, le gouvernement du Québec met en place un Fonds du patrimoine culturel québécois. Ce dernier, créé grâce à une partie de la taxe sur le tabac qui remboursait la dette olympique, va générer des sommes de 55 millions sur 6 ans (5 pour la première année et 10 pour les cinq subséquentes) pour la rénovation de maisons et d'édifices patrimoniaux. Certains lieux de culte, notamment ceux qui ne répondent pas aux critères de la Fondation du patrimoine religieux, pourraient profiter de ce nouveau fonds pour effectuer des restaurations devenues urgentes et nécessaires³⁰. Par les différentes interventions réalisées au cours des dernières années, le gouvernement québécois a prouvé que le sort du patrimoine religieux fait partie, jusqu'à un certain point toutefois, de ses préoccupations.

2.1.3. Bilan des actions gouvernementales envers la protection du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent

Bien peu d'églises et de presbytères du Bas-Saint-Laurent sont protégés par le gouvernement du Québec. En fait, ce sont moins de 10 bâtiments religieux qui bénéficient d'une forme de protection, soit le classement et la reconnaissance : « Le classement est une mesure d'identification et de protection légale à laquelle peut recourir le ministre de la Culture et des Communications pour préserver des biens dont la conservation présente un intérêt public en raison de leur valeur patrimoniale³¹ ». La présence d'un bien classé donne de la visibilité et une valeur symbolique au lieu. De plus,

³⁰ Guy Benjamin, « Édifices patrimoniaux rénovés au cours des prochaines années », *Le Soleil*, jeudi 7 septembre 2006, p. 15.

³¹ Direction du patrimoine, *À propos de la loi sur les biens culturels : la protection du patrimoine au Québec*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction générale du secrétariat et des communications, 2005, p. 7.

les propriétaires de tels biens peuvent bénéficier de soutien technique et financier pour certains travaux de restauration. D'un autre côté, les propriétaires doivent veiller à la bonne conservation du bien et ne peuvent procéder à l'altération ou la réparation du bâtiment sans l'autorisation du ministre. Pour ce qui est de la reconnaissance, il s'agit d'une mesure à la fois moins avantageuse sur le plan financier et moins contraignante que le statut de classement. Le bâtiment reconnu ne peut pas, contrairement au bâtiment classé, bénéficier d'exemptions d'une partie des taxes foncières. Par contre, aucune autorisation du ministre n'est requise pour effectuer des travaux. Un avis d'intention doit cependant être émis au moins 60 jours avant le début de ceux-ci³².

Les premiers bâtiments religieux régionaux protégés en vertu de la nouvelle loi québécoise sur les monuments historiques (1952) sont les églises Sainte-Luce et Saint-Georges de Cacouna, classées chacune Monument historique³³ par le Gouvernement du Québec, en 1957. Il en est de même du presbytère de l'église Saint-Georges de Cacouna. Après ces statuts de protection de 1957, il faudra attendre près de deux décennies pour voir le gouvernement provincial classer d'autres biens religieux au Bas-Saint-Laurent. En 1976, les archanges sculptés par Louis Jobin et Auguste Dionne pour l'église Saint-Pascal sont classés en tant qu'œuvres d'art. En 1979, c'est l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle qui est classé à titre de Monument historique, évitant ainsi la destruction de l'un des presbytères bas-laurentiens ayant la plus grande valeur patrimoniale. Le presbytère de Saint-Hubert, qui fut à l'origine la première chapelle de la paroisse, est reconnu en tant

³² *Ibid.*, p. 7-12.

³³ Le Monument historique est défini comme un immeuble présentant un intérêt historique que ce soit en raison de son utilisation ou de son architecture. Il se veut une des composantes du terme plus vaste de bien culturel qui regroupe différentes catégories de biens. Lorsqu'il s'agit d'un immeuble, le terme Monument historique est utilisé. On parlera alors d'un Monument historique classé ou reconnu lorsqu'il s'agit d'une protection du gouvernement provincial et d'un Monument historique cité lorsqu'il s'agit d'une protection municipale. Au niveau fédéral, il est question d'un Monument historique désigné.

que Monument historique en 1983³⁴. « D'influence néo-coloniale, il présente une grande pureté autant au niveau des formes que des matériaux utilisés et l'imposante galerie mérite notre attention³⁵ ». Depuis, l'église de Saint-André-de-Kamouraska et certaines des œuvres d'art qui s'y trouvent ont été classées en 2004 par le gouvernement québécois, et une demande a récemment été faite au même gouvernement afin de classer l'église La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte.

Au niveau fédéral, il faut attendre en 1985 avant que le gouvernement fédéral ne donne son unique statut de reconnaissance symbolique à un bâtiment religieux bas-laurentien. C'est l'église de Saint-André-de-Kamouraska, église de style recollet construite de 1805 à 1811, qui est alors désignée Monument historique par le gouvernement canadien. Depuis 1957, parmi tous les lieux de culte situés sur le territoire, il n'y a que cette église qui ait été protégée par les deux paliers, d'abord par le gouvernement fédéral (1985) puis par le gouvernement provincial (2004).

On constate donc que peu de bâtiments religieux de la région bénéficient d'un statut de protection gouvernemental. Malgré des mesures prises pour protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, force est d'admettre que les deux paliers gouvernementaux ont hésité à reconnaître la valeur de certains bâtiments religieux du Bas-Saint-Laurent. Pourtant, plusieurs églises présentent un intérêt patrimonial qui dépasse les frontières³⁶. Faut-il y voir un désengagement des deux paliers

³⁴ Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, (page consultée le 15 février 2006), [en ligne], adresse URL : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>.

³⁵ Paul Larocque et Jean Larrivée, *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / GRIDEQ, 1998, p. 29.

³⁶ Selon les données avancées par le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, la grande majorité des biens culturels immobiliers se situent dans les régions de Québec et de Montréal. En 2000, on retrouvait, sur 514 classements, plus de 60% des biens dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Québec. Les régions périphériques, telles que le Bas-Saint-Laurent (15), l'Abitibi-Témiscamingue (5), la Côte-Nord (10) et la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (9), ont obtenu peu de

gouvernementaux envers la protection du patrimoine religieux architectural ? L'État québécois a tout de même poursuivi sa mission de protection du patrimoine religieux bâti, comme en témoignent les 13 statuts accordés aux églises québécoises entre 1990 et 2004³⁷. Il est certain que l'élargissement de la notion de patrimoine fait en sorte que les gouvernements orientent parfois leurs engagements vers d'autres éléments culturels qui ont longtemps été négligés.

En observant de plus près les efforts mis en place par les deux paliers de gouvernement, on remarque qu'ils ont déployé différents moyens pour protéger et mettre en valeur le patrimoine religieux québécois. Alors que le gouvernement fédéral poursuit ses engagements en matière de protection du patrimoine culturel canadien par l'installation de plaques commémoratives symboliques, le gouvernement provincial s'interroge sur les actions et les moyens d'assurer l'avenir du patrimoine religieux québécois. Il faut y voir une divergence au niveau des missions respectives des gouvernements qui remontent, selon Roland Arpin et le Groupe-conseil, aussi loin que la seconde moitié du XX^e siècle :

[...] dès le début des années 1950, les deux ordres de gouvernement avaient décidé de leurs orientations respectives. Le Québec entendait plutôt miser sur la persuasion et l'incitation à préserver les ressources patrimoniales, tandis que le fédéral s'engageait de son côté dans un programme planifié de mise en valeur des grands personnages, lieux et événements de l'histoire, en s'appuyant sur des moyens financiers considérables. Deux stratégies, deux modes d'intervention³⁸.

Dans cette optique, les deux gouvernements ont mis en place des mesures en matière de protection du patrimoine qui répondent à leurs orientations respectives. On

classements de leurs biens culturels. Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 56.

³⁷ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 185-186.

³⁸ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 40.

peut toutefois se questionner sur la place limitée du patrimoine religieux dans les préoccupations du gouvernement fédéral. Contrairement aux multiples tentatives, autant législatives que financières, du gouvernement québécois pour protéger et mettre en valeur le patrimoine religieux, le gouvernement fédéral s'inscrit dans une démarche plus globalisante visant la commémoration symbolique du passé canadien. Derrière ces stratégies distinctes, la préservation du patrimoine significatif demeure l'objectif commun des gouvernements.

2.2. La Fondation du patrimoine religieux du Québec

Fondée en 1995 par le gouvernement du Québec de l'époque, la Fondation du patrimoine religieux du Québec bénéficiait initialement d'un budget annoncé de 40 millions sur 5 ans pour mener à bien son mandat de restauration du patrimoine religieux. Sa création résulte du désir de groupes montréalais oeuvrant à la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois. Conscients de l'importance de la tâche, ces groupes ont d'abord mis sur pied, en 1983-1984, le Comité de construction et d'art sacré du diocèse de Montréal qui obtint la somme de quinze millions de dollars du gouvernement canadien pour aider à la restauration de 115 églises catholiques. En 1993 est créée l'association Héritage Vivant, organisme multiconfessionnel regroupant les propriétaires de patrimoine religieux montréalais, qui deviendra Pierres vivantes. À la suite de rencontres avec le gouvernement québécois, ce nouvel organisme soumet un

projet de partenariat au ministère de la Culture et des Communications en 1995³⁹, visant « [à] assurer le financement de l'entretien préventif et de la mise en valeur du patrimoine religieux pour l'ensemble du Québec⁴⁰ ». C'est finalement le 19 octobre de la même année que la Fondation est officiellement créée.

2.2.1. Mission et objectifs

Ses dirigeants définissent la Fondation du patrimoine religieux du Québec comme « [...] une corporation sans but lucratif, qui a pour mission d'aider les Traditions et communautés religieuses propriétaires de patrimoine religieux à conserver ce patrimoine et à le mettre en valeur par l'entretien préventif et la restauration⁴¹ ». La mission de la Fondation consiste, en outre, à favoriser le partenariat entre les communautés locales et les propriétaires de lieux de culte, peu importe la tradition religieuse, tout en misant sur l'ajout éventuel d'autres partenaires financiers. Un de ses premiers objectifs est également d'approfondir la connaissance du sujet. C'est donc dans cette optique de mieux connaître l'ensemble du patrimoine religieux immobilier québécois que l'Inventaire des lieux de culte du Québec a été lancé en 2003. Il s'agit aussi d'une réponse à certaines critiques de la vérificatrice générale qui affirmait que l'organisme distribuait des subventions, depuis 1996, sans se référer à des inventaires et sans évaluation des résultats des travaux effectués⁴².

³⁹ Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Historique*, p. 1, (Page consultée le 30 mai 2006), [en ligne], adresse URL : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/histo_f.htm.

⁴⁰ *Idem*.

⁴¹ Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Bulletin-Printemps 2003*, (Page consultée le 30 mai 2006), [En ligne], adresse URL : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/bulletins/003-306-1.htm>.

⁴² Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 250.

Parmi les autres objectifs de la Fondation, il faut noter l'importance de l'autonomie décisionnelle des traditions religieuses, des régions et des communautés concernées. En effet, on retrouve une table de concertation du patrimoine religieux dans chaque région du Québec. Représentées par des membres des communautés religieuses locales, des experts du milieu (historiens, architectes, etc.) et des agents du ministère de la Culture et des Communications, ces tables régionales sélectionnent les projets proposés par les fabriques et identifient les priorités quant à l'entretien et la restauration du patrimoine religieux régional. Les projets de restauration sont choisis en fonction de la valeur patrimoniale du lieu⁴³ et selon l'urgence de la réalisation des travaux. Par exemple, les travaux liés à la structure de l'édifice sont jugés prioritaires comparativement à la réfection d'un parvis. Ces projets sont ensuite sujets à approbation par la Fondation. Jusqu'à tout récemment, une enveloppe régionale était disponible pour chaque région et les tables allouaient les sommes selon les projets présentés. Dès l'année 2008, les projets seront proposés par les tables régionales à la Fondation qui choisira les projets à partir de la somme disponible pour l'ensemble du Québec. Cette nouvelle situation entraîne forcément une centralisation des décisions, comparativement à l'ancienne méthode qui donnait une plus grande autonomie aux tables régionales. La Fondation s'assure donc de la participation des intervenants régionaux, mais cette nouvelle gestion lui donne une emprise sur le financement des lieux de culte québécois. Il reste à voir si cela permettra aux régions excentriques du Québec de bénéficier de sommes similaires à celles auparavant consenties.

⁴³ Les lieux protégés en vertu de la loi sur les biens culturels et ceux qui ont reçu une valeur patrimoniale élevée (incontournable, exceptionnelle ou supérieure) lors de la hiérarchisation régionale de l'Inventaire des lieux de culte du Québec sont traités de façon prioritaire.

2.2.2. Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux

Comme l'affirme l'historienne Lucia Ferretti, « [l]e programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux a constitué jusqu'à maintenant le principal moyen d'action de la Fondation⁴⁴ ». À partir d'ententes avec le gouvernement du Québec, ce sont plus de 1500 projets de restauration qui ont eu lieu depuis une dizaine d'années sur l'ensemble du territoire québécois. À l'intérieur du programme, on retrouve deux volets : le premier s'applique aux biens immobiliers et le second aux œuvres d'art et aux biens mobiliers. Ces projets couvrent donc à la fois les édifices religieux, construits avant 1945, et les œuvres d'art de toutes confessions⁴⁵. Les subventions accordées par le ministère de la Culture et des Communications ne peuvent dépasser 85 % du montant total des dépenses du projet. Le reste doit être assumé par le milieu. Entre 1995 et 2004, 135 millions de dollars ont ainsi été investis dans le programme, alors que la participation du milieu s'est élevée à 45 millions de dollars, soit 25 %, ce qui est bien au-delà de la proportion minimale de 15 % exigée par la Fondation. Cet engagement soutenu des collectivités locales a eu des effets bénéfiques, comme le mentionne d'ailleurs Lucia Ferretti : « La contribution financière exceptionnelle des communautés locales aux travaux de restauration engendre par ailleurs chez elles non seulement un resserrement de la vie sociale, mais aussi une nouvelle fierté à l'égard de ce patrimoine religieux restauré,

⁴⁴ Lucia Ferretti, « Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : Le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir »..., p. 77.

⁴⁵ Certains auteurs, dont Luc Noppen, ont critiqué ouvertement la date limite de 1945 pour les projets de restauration. Cette date butoir empêche notamment les églises dites modernes d'avoir accès à un tel programme pour effectuer des restaurations nécessaires à leur lieu de culte. Il est à noter également que certains lieux de culte modernes présentent des caractéristiques architecturales uniques qui font d'eux des monuments de grande valeur patrimoniale qui mériteraient l'appui financier de la Fondation. Il existe cependant certains programmes de subvention qui touchent plus particulièrement les bâtiments contemporains présentant une grande valeur architecturale.

sis bien souvent au cœur même du quartier et du village, et qui compte pour tant dans la beauté du paysage bâti⁴⁶ ».

En tout, plus de huit cents édifices et deux cents œuvres d'art et biens mobiliers ont été restaurés grâce à ce programme. Les différents projets ont permis la création d'environ 2 500 emplois directs et indirects dans l'ensemble des régions québécoises⁴⁷. À la lumière de ces quelques informations, on constate que le programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux a permis de sauvegarder plusieurs biens mobiliers et immobiliers qui n'auraient sans doute pu être conservés sans lui.

2.2.3. Les réalisations au Bas-Saint-Laurent

Grâce à ce programme, la région du Bas-Saint-Laurent a pu présenter plusieurs projets qui ont permis la préservation de différents édifices. Entre 1997 et 2006, 89 projets⁴⁸ ont été subventionnés à la hauteur de 6 958 797,90\$ pour un coût total de 10 714 486,62\$⁴⁹. En moyenne, les projets ont donc nécessité des subventions d'un peu plus de 78 000 \$ (78188,74\$), bien que plusieurs projets (18) ont été réalisés avec moins de 20 000\$ et que cinq autres ont nécessité des subventions dépassant les 200 000\$. Ces sommes n'ont pas servi uniquement quelques bâtiments, puisque 47 lieux de culte

⁴⁶ Lucia Ferretti, « Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : Le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir »..., p. 79.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 77-78. Lucia Ferretti mentionne notamment que beaucoup d'emplois concernent la construction, mais également les anciens métiers tels que tailleurs de pierre ou peintres de fresques.

⁴⁸ De ces projets, on en dénombre 49 dans le diocèse de Rimouski, 34 dans le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et 6 dans les lieux de culte appartenant à d'autres traditions religieuses. De plus, on remarque que 78 projets concernent des biens immobiliers (volet 1) et 11 œuvres d'art ou biens mobiliers (volet 2). Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Liste des projets du volet 1 et liste des projets du volet 2 au 7 septembre 2006*, 2 pages. Document inédit.

⁴⁹ En moyenne, les projets ont été subventionnés à 64,9%, ce qui est nettement en deça des limites de la Fondation qui se chiffrent à 85% et de la moyenne provinciale (75%).

différents du Bas-Saint-Laurent ont bénéficié de ces subventions, que ce soit pour des restaurations immobilières ou pour des œuvres d'art et des biens mobiliers.

**Tableau illustrant les projets subventionnés par année au Bas-Saint-Laurent par la
Fondation du patrimoine religieux du Québec⁵⁰**

Année	Nombre de projets *	Montants totaux
1997	10	632 638,05\$
1998	13	1 137 047,33\$
1999	8	875 332,72\$
2000	23	1 085 975,46\$
2001	15	855 507,19\$
2002	11	1 071 704,20\$
2003	4	147 421,00\$
2004	3	420 471,95\$
2005	-	-
2006	2	718 000,00\$
Total**	89	6 958 797,90\$

* La catégorie Nombre de projets tient compte de la date de la signature du protocole entre le ministère de la Culture et des Communications et la Fondation du patrimoine religieux du Québec. C'est donc dire que 10 projets ont été signés en 1997. Cependant, les travaux sont parfois effectués dans les années subséquentes.

** Un projet n'a pas été pris en compte dans le tableau, puisque la date de la signature du protocole n'est pas inscrite. Toutefois, il semble que la somme a bel et bien été versée au projet de restauration du tableau *La mort de Saint-Joseph* de l'Archevêché de Rimouski dont la subvention s'élève à 14 700,00\$.

Parmi les projets subventionnés, celui de la fabrique Saint-Michel-du-Squatec a permis le retour du revêtement extérieur original (bois) au lieu du revêtement d'amiante et de fausses pierres, ajouté bien après la construction du bâtiment et qui ne rendait pas justice au lieu. Réalisé en 1998, ce projet a donné une seconde vie à ce lieu de culte reconnu comme l'un des bâtiments religieux les plus intéressants de la Vallée du Témiscouata. On peut également citer les projets réalisés en 1998 et en 2000 à l'église Saint-Bartholomew de Rivière-du-Loup. Cette église presbytérienne, le plus ancien lieu de culte protestant du Bas-Saint-Laurent (1841), a bénéficié de subventions afin de

⁵⁰ Le présent tableau a été réalisé grâce au document suivant : Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Liste des projets du volet 1 et liste des projets du volet 2 au 7 septembre 2006*, 2 pages.

procéder à la restauration intérieure du bâtiment. Pendant les travaux, on a découvert des motifs de décoration d'origine qui avaient disparu avec les années. Ces motifs ont été reproduits et ornent maintenant le haut des murs intérieurs de l'édifice. Enfin, le projet de restauration du presbytère de la fabrique Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur l'Île-Verte, est un exemple intéressant de ce que le programme peut accomplir. Bâtiment construit au XIX^e siècle, le presbytère de la paroisse avait subi des transformations majeures depuis un siècle. Plusieurs de ses caractéristiques architecturales avaient été perdues ou encore cachées par un revêtement extérieur inadéquat et l'escalier original avait été remplacé. La restauration du bâtiment, réalisée en 2000, a permis de retrouver son cachet d'antan et de redevenir une des belles maisons curiales de la région.

Ces quelques cas ne font qu'illustrer comment le programme mis sur pied par la Fondation du patrimoine religieux du Québec a rendu possible la restauration d'édifices patrimoniaux ou d'œuvres d'art de grande qualité. Il semble évident que la présence d'un organisme gouvernemental voué à la protection du patrimoine religieux est essentielle dans la situation qui prévaut aujourd'hui. La récente Commission sur la culture a préconisé le maintien de la Fondation du patrimoine religieux, mais en suggérant qu'elle soit transformée en un Conseil du patrimoine religieux du Québec avec des responsabilités accrues. Les résultats des dix dernières années, malgré quelques critiques sévères au sujet de la gestion de l'organisme et des normes internes⁵¹, prouvent hors de tout doute que la Fondation du patrimoine religieux du Québec est un acteur clé dans la protection du patrimoine religieux, autant au niveau national que régional.

⁵¹ Selon la vérificatrice générale, certaines mesures n'ont pas été prises, par le passé, pour éviter les conflits d'intérêt. Sur 14 dossiers examinés, trois présentaient des irrégularités. Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 250.

2.3. Les acteurs locaux

Le tableau ne serait pas complet sans la présentation des intervenants de première ligne dans la question de la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux, c'est-à-dire les acteurs locaux. C'est dire qu'autant le clergé que les intervenants culturels des MRC, les organismes de sauvegarde du patrimoine, les municipalités et les citoyens sont désormais concernés par une problématique qui dépasse largement la question de la croyance spirituelle. Sans se substituer à l'État, ces acteurs locaux sont amenés à s'approprier leur patrimoine religieux local et régional afin de conserver et mettre en valeur les bâtiments à forte valeur identitaire, symbolique et patrimoniale.

2.3.1. Les diocèses et les fabriques paroissiales

Certes, les diocèses et les fabriques paroissiales sont au cœur du débat sur l'avenir du patrimoine religieux. N'eut été de la diminution croissante et aussi rapide de la participation aux offices et du nombre de prêtres, la situation des églises québécoises ne serait sans doute pas aussi alarmante. Les gouffres financiers que sont devenus ces immenses temples religieux font en sorte que les diocèses et les fabriques paroissiales doivent parfois prendre des décisions déchirantes, allant parfois même jusqu'à recommander la démolition d'un lieu. Certains membres du clergé ont donné leur point de vue sur la question au cours des dernières années. L'archevêque de Rimouski, M^{gr} Bertrand Blanchet, soulignait d'ailleurs en juin 2006 que la fusion des neuf paroisses de la ville de Rimouski pour n'en former que trois allait obliger les collectivités concernées

à réfléchir sur l'avenir du lieu de culte de leur quartier⁵². Depuis ce temps, le comité des réaménagements pastoraux a plutôt choisi de ne former qu'une seule paroisse. Quant aux églises situées en milieu rural, l'archevêque confirme qu'il ne souhaite pas fermer une église en milieu rural au cours des prochaines années, mais que les milieux doivent réfléchir à leur avenir⁵³. Ces déclarations, quoique optimistes pour les communautés du diocèse de Rimouski qui souhaitent préserver leur église, surviennent quelques mois avant la fin du mandat de M^{gr} Blanchet. Le nouvel archevêque partagera-t-il les intentions de son prédécesseur quant à la conservation des églises en milieu rural ? Pour ce qui est de l'actuel évêque du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, M^{gr} Clément Fecteau, il semble qu'il n'ait fait aucune intervention publique sur la question de l'avenir du patrimoine religieux régional. Par contre, le diocèse a participé à la Commission sur la culture en remplissant le questionnaire disponible en ligne⁵⁴. Bien que les orientations diocésaines quant à l'avenir des bâtiments religieux ne soient pas clairement formulées, la participation du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la Commission indique qu'il n'est pas totalement indifférent aux débats touchant à l'avenir du patrimoine religieux régional.

Les fabriques paroissiales sont également touchées par la fermeture éventuelle d'églises. Plusieurs représentants paroissiaux craignent que leurs lieux de culte ne soient abandonnés pour des raisons purement économiques. Isabelle Fraser, marguillière à Sayabec et porte-parole de l'ancien secteur pastoral composé de Saint-Cléophas, Sayabec

⁵² NDLR, « Mgr Blanchet questionné sur le futur de l'Église de Rimouski », *Le Progrès Écho*, Dimanche 11 juin 2006, p. 6.

⁵³ Dave Lavoie, « On ne forcera pas la fermeture d'églises », *L'Avant-Poste*, Dimanche 13 août 2006, p. 6.

⁵⁴ C'est M. Yvan Thériault, économiste-diocésain de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui a répondu au questionnaire et qui a fait la lecture de ses commentaires lors des audiences publiques tenues à Rimouski.

et Val-Brillant, insiste sur le fait « [qu']il faut que les gens comprennent qu'il n'est plus possible d'avoir un prêtre par municipalité et que la participation des laïcs dans les cérémonies religieuses est essentielle pour la survie de notre bâtiment, mais aussi de la communauté chrétienne⁵⁵ ». Selon elle, beaucoup de croyants ne fréquentent pas les lieux de culte parce que le célébrant est un laïc et non un prêtre. Elle considère également que l'avenir des églises passe par l'engagement accru de la population et la mise en place de nouvelles vocations pour certains bâtiments.

Plusieurs intervenants et spécialistes québécois préconisent la passation de la propriété du patrimoine religieux immobilier du clergé vers la société civile. Pour eux, les diocèses et les fabriques ne doivent plus être les seuls dépositaires de ce patrimoine, prétextant que l'État, les villes et les citoyens en général sont maintenant des acteurs clés liés à sa sauvegarde. Cette question de la propriété des lieux de culte est d'ailleurs largement débattue⁵⁶. Peu importe la réelle propriété des bâtiments, les diocèses et les fabriques paroissiales sont et resteront des acteurs importants de la problématique sur l'avenir du patrimoine religieux. Pour certains bâtiments, la conservation du caractère culturel s'avère essentiel à la compréhension du lieu. C'est notamment le cas des églises classées et de celles présentant une valeur patrimoniale exceptionnelle dans la région. En adoptant une nouvelle vocation pour le lieu, il y aurait forcément, à tout le moins en ce qui concerne l'intérieur du lieu, une perte de cette valeur. Il est donc difficile d'exclure systématiquement les représentants religieux du débat, surtout lorsque les églises ne

⁵⁵ Dave Lavoie, « Inquiétudes sur les églises du secteur Ouest », *L'Avant-Poste*, Dimanche 13 août 2006, p. 6.

⁵⁶ Pour de plus amples informations sur la question de la propriété, voir Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coormans, dir., *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006. Le premier chapitre regroupe plusieurs articles de spécialistes tels que Thomas Coorman, Jean-Michel Leniaud et Lucie K. Morisset sur la propriété des lieux de culte et ses enjeux.

seront que partiellement converties. Ils doivent plutôt faire partie intégrante de la solution, comme le souligne d'ailleurs M. Yvan Thériault, économiste-diocésain du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : « On ne peut parler de conservation, de protection et de mise en valeur de notre patrimoine religieux en voulant évacuer les institutions à l'origine de ce patrimoine et détentrices de ce lourd héritage⁵⁷ ». À partir du moment où les autorités religieuses délaisseront volontairement leurs églises et qu'une nouvelle vocation sera envisagée, le rôle de ces autorités devra toutefois être plus effacé.

2.3.2. Les municipalités et les MRC

Comme on peut le constater, les diocèses et les paroisses ne sont pas les seuls à s'interroger sur le devenir des bâtiments religieux. Les acteurs sont nombreux et tendent à s'affirmer davantage en tant que défenseurs du patrimoine architectural local et régional. Parmi eux, les municipalités et les MRC se positionnent non comme de nouveaux intervenants, mais comme celles qui sont amenées à assumer un plus grand rôle dans ce domaine. En 2000, le rapport du Groupe-conseil sur le patrimoine culturel du Québec identifiait les municipalités comme une instance importante dans la protection du patrimoine culturel. C'est du moins l'impression laissée par un passage où les auteurs du rapport traitent du patrimoine comme d'une responsabilité partagée : « Parce qu'elles représentent l'autorité la plus proche des citoyens et la plus apte à répondre à leurs besoins et à leurs attentes, les municipalités devraient être reconnues comme la première

⁵⁷ Yvan Thériault, *CC-100H C.6. – Patrimoine religieux. Réponse n°33*, (page consultée le 20 juillet 2006), mémoire présenté à la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec, 2006, p. 3, [en ligne], adresse URL : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2005/11/828702.pdf>.

instance responsable de l'identification, de la protection et de la valorisation du patrimoine de leur communauté (patrimoine local)⁵⁸ ».

Atout touristique, le patrimoine bâti intéresse maintenant davantage les élus municipaux qui comprennent l'importance des attraits patrimoniaux pour les visiteurs de l'extérieur. Quant aux habitants de la ville, l'esthétisme architectural occupe une place croissante dans leur choix de s'installer dans un milieu plutôt qu'un autre. Au Bas-Saint-Laurent, la ville de Rivière-du-Loup a misé grandement sur ses impressionnants bâtiments anciens afin d'attirer les touristes. Il s'agit également de la première ville au Québec à s'être dotée d'une politique du patrimoine, ce qui, entre autres, lui a valu le titre de capitale culturelle du Canada en 2003. Quelques villes de la région, comme Rimouski, Lac-au-Saumon et d'autres, ont mis sur pied des projets de mise en valeur du patrimoine bâti en accordant notamment des statuts de biens culturels à certains de leurs bâtiments ou encore en restaurant des édifices jugés d'importance patrimoniale.

La mise en place de politiques culturelles municipales est également un bon moyen de promouvoir le patrimoine culturel et historique d'une municipalité. D'ailleurs, Matane, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Anaclet ont adopté de telles politiques visant à identifier l'importance du patrimoine culturel présent sur leur territoire. Par exemple, à Matane, la politique culturelle stipule que « [q]uant aux éléments du patrimoine artistique et historique, elle s'efforcera également de faire connaître davantage les structures existantes et d'appuyer les organismes voués à leur développement et à leur mise en valeur⁵⁹ ». On retrouve une préoccupation semblable à la ville de Rimouski où une bonne partie de la politique culturelle est consacrée à la conservation du patrimoine bâti,

⁵⁸ Roland Arpin et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 104.

⁵⁹ Ville de Matane, *La politique culturelle de la ville de Matane*, Matane, mai 1997, p. 13.

matériel et naturel⁶⁰. Cette conscientisation patrimoniale tarde cependant à se traduire par des mesures concrètes de protection du patrimoine religieux bâti municipal, comme en témoigne le nombre encore restreint de bâtiments religieux bas-laurentiens protégés par les municipalités en vertu de la Loi sur les biens culturels. Entre 1985 et 2004, 25 lieux de culte québécois, dont trois au Bas-Saint-Laurent, ont reçu un statut de protection municipal. Ceux-ci n'avaient alors aucun autre statut de protection gouvernemental⁶¹. Cette statistique n'inclut pas les statuts de protection accordés uniquement aux presbytères, aux autres bâtiments religieux et aux statuts additionnels à des bâtiments déjà protégés au niveau gouvernemental. Au Bas-Saint-Laurent, entre 1985 et 2007, sept presbytères ont été cités en tant que monument historique par leur municipalité respective. Deux chapelles, ainsi que deux bâtiments ayant déjà un statut de protection gouvernemental portent à 14 le nombre total de statuts accordés par les municipalités bas-laurentiennes pour des bâtiments ou des sites religieux⁶².

De plus, à la lecture des politiques culturelles régionales, on constate que le patrimoine religieux n'est l'objet que de bien peu d'attentions. Pourtant, les municipalités ont plusieurs recours afin de mieux encadrer la protection de leur patrimoine, qu'il soit religieux ou pas. La citation historique municipale, la mise en place d'un site du patrimoine, le plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA), le plan

⁶⁰ Ville de Rimouski, *La politique culturelle de la ville de Rimouski. Plan d'action années 2004-2005-2006*, Rimouski, janvier 2005, 15 pages.

⁶¹ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 182-186. Au Bas-Saint-Laurent, il s'agit de la cathédrale Saint-Germain (Rimouski), de l'église Saint-Louis-de-Kamouraska (Kamouraska) et de celle de Saint-Joseph-de-Kamouraska. Depuis 2004, les églises de Notre-Dame-du-Portage et de Sainte-Hélène font désormais partie d'un site du patrimoine.

⁶² Voici la liste des municipalités où des presbytères ont été cités individuellement en tant que monument historique dans la région depuis 1985 : Sainte-Flavie (1993), Lac-au-Saumon (1997), Kamouraska (1998), Matane (2004), Saint-Anaclet (2005), Saint-Cyprien (2005) et Esprit-Saint (2006). Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec...*, adresse URL : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>.

d'urbanisme, le règlement de zonage, la réalisation d'une politique culturelle avec un plan d'action sont autant de mesures qui permettent d'éviter la destruction d'un bâtiment ou encore une intégration peu harmonieuse au milieu⁶³.

Les municipalités, à l'instar de chacun des groupes concernés par cette problématique, se retrouvent souvent incapables d'assurer à elles seules la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux local. Par contre, comme le mentionne Luc Noppen, elles ont un rôle crucial à jouer et doivent s'efforcer de rallier différents partenaires, qu'ils soient publics ou privés :

[I]l apparaît incontournable que les maîtres d'œuvre des solutions de partenariat seront les municipalités, où les églises occupent souvent un rôle structurant encore plus fort que celui de l'hôtel de ville. Puis, il semble bien que la fonction communautaire des bâtiments perdurera ; mais la nouvelle économie sociale tant espérée ne devrait pas décourager le nécessaire partenariat avec le secteur privé⁶⁴.

Quant aux municipalités régionales de comté (MRC), elles demeurent partie prenante du débat. La mise en place de politiques culturelles et les interventions constantes des agents de développement culturel témoignent de cet intérêt grandissant des MRC de s'engager dans la défense des éléments patrimoniaux propres à une région. La politique culturelle de la MRC de Kamouraska, lancée en 2003, accorde une place importante au patrimoine, au point de se retrouver au centre des problématiques générales identifiées par la MRC :

Même si le patrimoine commence à se positionner comme un enjeu important, il manque encore une intervention structurée et cohérente pour assurer sa

⁶³ Monique Manseau, « Que deviennent nos bâtiments religieux ? », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 350-351.

⁶⁴ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Des lieux de culte en héritage », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron, dir., *La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église*, Sillery, Septentrion, juin 1997, p. 18.

sauvegarde et sa mise en valeur. Certains aspects comme le patrimoine vivant, le patrimoine industriel, l'archéologie sont peu documentés. Les archives paroissiales sont menacées de disparition. Les bâtiments abandonnés sont perçus négativement plutôt que comme des potentiels de recyclage⁶⁵.

Le rapport de la Commission de la culture présenté en juin 2006 précise quatre recommandations qui visent particulièrement une participation accrue des MRC dans la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux⁶⁶. Par exemple, la Commission « [...] recommande de modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin que les municipalités régionales de comté (MRC) puissent inclure dans le contenu obligatoire de leurs schémas d'aménagement la liste des bâtiments religieux et des cimetières identifiés par le nouveau conseil du patrimoine religieux comme présentant, sur leurs territoires respectifs, un intérêt d'ordre historique, culturel ou esthétique⁶⁷ ». Il est également question que les MRC favorisent la mise en place de partenariats avec les autorités nationales et religieuses, que certains de ses représentants siègent sur les tables régionales de concertation du nouveau conseil du patrimoine religieux, et qu'elles aient la responsabilité d'organiser des séances d'information publiques advenant le délaissement de bâtiments religieux et de cimetières⁶⁸.

Si certaines municipalités, comme Rivière-du-Loup, Saint-André-de-Kamouraska ou Sainte-Flavie, ont mis de l'avant des mesures pour mettre en évidence leur patrimoine architectural, d'autres réaliseront bientôt que ce n'est pas l'État ou le diocèse qui sauveront seuls les bâtiments religieux. Malgré des moyens financiers limités, les

⁶⁵ Municipalité régionale de comté de Kamouraska, *Politique culturelle de la MRC de Kamouraska – Projet Politique cadre*, Municipalité régionale de comté de Kamouraska, octobre 2003, p. 8.

⁶⁶ Il s'agit des recommandations 27-28-29 et 30. Pour plus d'informations, voir le rapport suivant : Commission de la culture, *Croire au patrimoine religieux du Québec, mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture*, Assemblée nationale du Québec, juin 2006, p. 45-46.

⁶⁷ Commission de la culture, *Croire au patrimoine religieux du Québec...*, p. 45. Il s'agit ici de la recommandation n° 27.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 46. Il s'agit des recommandations 28, 29 et 30.

municipalités représentent l'instance de pouvoir la plus proche des citoyens. Elles peuvent utiliser des lois et des mesures pour encadrer la protection du patrimoine bâti et elles reconnaissent de plus en plus le patrimoine comme un atout de développement culturel et touristique. Voilà pourquoi les municipalités et les MRC sont maintenant pressenties comme des acteurs importants afin de permettre la préservation du patrimoine religieux local et régional.

2.3.3. Les comités de sauvegarde et les organismes culturels

Les comités de sauvegarde et les organismes culturels ont joué et jouent encore un rôle non négligeable sur les plans local et régional. Déjà, dans les années 1970, des comités montréalais ont contribué activement à la conservation du patrimoine religieux. En effet, comme le mentionne Martin Drouin, « en l'espace d'une décennie, la démolition des églises s'arrê[ait] graduellement ou, du moins, diminu[ait] considérablement. L'impact des mouvements de conservation et leur pression sur l'opinion publique n'allaient pas être étrangers à cette décision⁶⁹ ». Le territoire du Bas-Saint-Laurent comprend également quelques comités de sauvegarde et des organismes culturels qui participent à la défense des intérêts du patrimoine. Récemment, le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent a mis à la disposition de tous un dépliant indiquant les principaux artisans culturels de la région⁷⁰. On remarque la présence de 35 organismes et corporations qui s'intéressent à la sauvegarde du patrimoine local et régional et qui en font la promotion. Outre les sociétés historiques, les corporations vouées à la protection

⁶⁹ Martin Drouin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 217.

⁷⁰ Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, *Mémo'arts et culture*, Rimouski, Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, [s.d.], 5 pages.

d'un élément patrimonial⁷¹ et les organismes qui s'intéressent, tels que Ruralys, au patrimoine naturel, plusieurs comités du patrimoine ont également été formés dans différentes municipalités⁷². La Société rimouskoise du patrimoine et la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles constituent notamment des exemples de comités dévoués à la cause du patrimoine local. La présence de ces multiples organismes et comités démontre l'intérêt croissant d'une partie de la population pour la protection et la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes.

Il y a également les organismes culturels qui, plus que jamais, militent en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine paysager et bâti. Parmi ceux-ci, le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent apporte une contribution non négligeable à la valorisation du patrimoine, notamment en participant à la réalisation des politiques culturelles municipales et en soutenant les initiatives locales vouées à la promotion de la culture en général⁷³. De plus, le Conseil décerne les Prix du patrimoine qui récompensent tous les deux ans des projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. La dernière édition a notamment souligné deux lauréats régionaux ayant contribué à la restauration et la mise en valeur du patrimoine religieux, soit la Corporation archiépiscopale de Saint-Germain-de-Rimouski pour la restauration de l'archevêché et la municipalité de Sainte-Flavie pour la mise en place d'un centre d'interprétation de la dîme dans l'ancienne grange à dîme paroissiale⁷⁴. Certaines organisations muséales mettent de l'avant des expositions de photographies ou de pièces de mobilier anciennes

⁷¹ Par exemple, la Corporation de la Maison Souvenance ou encore l'École de rang Delisle.

⁷² Parmi ceux-ci, notons notamment le cas du Grand Portage, de l'Isle-Verte, Price, Rimouski, Rivière-Ouelle, Saint-Anaclet, Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, Sainte-Angèle et Sainte-Flavie. Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, *Mémo'arts et culture...*, p. 4.

⁷³ *Ibid.*, p. 1.

⁷⁴ Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, *Prix*, (page consultée le 22 novembre 2006), [en ligne], adresse URL : <http://www.crcbsl.org/prix.asp>.

qui témoignent de la richesse du patrimoine religieux bas-laurentien. C'est le cas notamment du Musée régional de Rimouski, du Musée du Kamouraska ou encore de celui de François-Pilote à La Pocatière.

Alors que les membres des comités de sauvegarde et des organismes culturels sont généralement préoccupés par le respect du patrimoine bâti, ce n'est pas nécessairement le cas de toute la collectivité. Plusieurs personnes sont parfois choquées de constater les sommes importantes consacrées à la préservation d'un élément du patrimoine local, prétextant que ces sommes devraient être investies dans d'autres secteurs qu'elles considèrent plus importants. Ces organismes visent donc, entre autres, à conscientiser la population locale quant à l'importance de la préservation du patrimoine paysager et bâti, non seulement sur le plan esthétique mais également sur celui de l'identité, du sentiment d'appartenance, de l'histoire d'une communauté et même sur le plan économique. Comme l'affirme Paul-Louis Martin : « [...] des citoyens ont formé depuis 1973 des groupes de pression bien structurés, dont l'action s'est révélée, et demeure encore, indispensable : Sauvons Montréal, Héritage Montréal, le Conseil des monuments et sites du Québec, les sociétés historiques, les comités locaux de sauvegarde du patrimoine, tous jouent un rôle fondamental et irremplaçable de gardiens et d'éveilleurs de conscience⁷⁵ ».

⁷⁵ Paul-Louis Martin, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution »..., p. 17.

2.3.4. La population locale

Dans une brochure réalisée en 2005 sur la protection du patrimoine, le gouvernement du Québec reconnaît la place centrale qui doit être occupée par les citoyens :

Les citoyens ont un rôle de premier plan à jouer dans la protection du patrimoine, que ce soit parce qu'ils détiennent des biens culturels, ou parce qu'ils s'adressent à leur municipalité ou à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications pour demander qu'une protection soit attribuée à un bien qu'ils jugent d'intérêt patrimonial. Les citoyens sont des acteurs indispensables dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et peuvent œuvrer autant sur le plan de la conservation que sur celui de la sensibilisation⁷⁶.

Il existe plusieurs exemples québécois de prise en main par les collectivités locales. Dans un article publié en 2004, Manon Leroux, alors agent-terrain pour la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour la région de l'Outaouais, mentionne quelques exemples de communautés locales qui ont pris les moyens nécessaires pour conserver leur lieu de culte. Dans la majorité des cas identifiés, elle mentionne l'importance de certains individus qui, par leur qualité de meneur et leur audace, ont porté le projet à bout de bras avec l'aide de quelques autres bénévoles. Ces actions individuelles sont parfois les bougies d'allumage qui permettent la réalisation des projets, surtout en milieu rural. À la lumière des cas analysés, Leroux conclut que « les ressources les plus recherchées et indispensables pour mener à bien un projet de restauration ou de sauvegarde sont le dévouement, la motivation, l'ingéniosité, l'audace et... le temps⁷⁷ ». Dans la région du Bas-Saint-Laurent, il existe plusieurs cas de communautés locales qui

⁷⁶ Direction du patrimoine, *À propos de la loi sur les biens culturels : la protection du patrimoine au Québec...*, p. 4.

⁷⁷ Manon Leroux, « Sauvons notre église » : quelques exemples de prise en main », *L'Action nationale*, vol. XCIV, n° 9 et 10, novembre/décembre 2004, p. 132.

ont organisé des activités et recueilli des fonds pour exécuter des travaux de restauration à leur bâtiment religieux. Même si la Fondation du patrimoine religieux du Québec a supporté une partie des coûts de plusieurs projets, d'autres ont nécessité un engagement constant des communautés concernées.

La responsabilité de la population locale ne se résume pas à organiser des campagnes de financement. Plus encore, son rôle consiste à prendre conscience de l'importance patrimoniale des bâtiments religieux présents au sein de leur communauté. La valeur patrimoniale de ces derniers n'est pas toujours d'ordre national ou régional, mais certains ont une forte valeur sur le plan local. C'est donc aux populations locales de définir l'intérêt patrimonial de leurs bâtiments religieux et, selon le cas, de demander à ce que le conseil municipal adopte des mesures de protection et de mise en valeur qui s'avèrent nécessaires, appropriées et représentatives de l'intérêt général de la communauté.

2.3.5. La concertation des acteurs : une initiative souhaitée et incontournable

L'analyse des différents acteurs locaux et régionaux concernés par la problématique de l'avenir du patrimoine religieux montre que plusieurs intervenants sont intéressés par sa conservation et sa mise en valeur. Toutefois, ces intervenants sont souvent isolés, travaillant chacun selon leurs propres intérêts. Il semble primordial de réunir ces intervenants afin d'éviter que des décisions soient prises par un intervenant au détriment des autres. La table régionale de concertation de la Fondation du patrimoine religieux du Québec pourrait devenir cet acteur clé en autant qu'elle augmente le nombre de ses membres et que ses responsabilités soient accrues.

En 2007, la table régionale du Bas-Saint-Laurent regroupe 10 membres selon la composition suivante : un représentant du ministère de la Culture et des Communications, deux représentants des diocèses, un membre des communautés religieuses, un membre représentant les autres traditions religieuses, un membre du clergé et 4 intervenants du milieu (dont un maire). Parmi ces derniers, deux agissent à titre d'agents de développement culturel au sein de MRC. Nous croyons que le nombre de membres doit comprendre plus d'élus municipaux et des représentants des organismes culturels. En augmentant le nombre de membres de 10 à 15, il serait ainsi possible de permettre la représentativité de chaque MRC⁷⁸ tout en répondant à la demande de la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux québécois. En effet, la recommandation 23 propose que « les instances du nouveau conseil du patrimoine religieux du Québec, à savoir son conseil d'administration, son comité exécutif et ses tables régionales de concertation soient composées majoritairement de personnes laïques et que les personnes assumant la présidence de ces instances soient élues par ces mêmes instances⁷⁹ ». Quant à elle, la recommandation 29 préconise « [...] qu'un ou plusieurs représentants des municipalités régionales de comté (MRC) siègent au sein des tables régionales de concertation du nouveau conseil du patrimoine religieux du Québec⁸⁰ ». En supposant que chaque MRC ne puisse être représentée au sein de la table régionale, le représentant du ministère de la Culture et des Communications devra s'assurer que les procès-verbaux des rencontres soient acheminés aux intervenants culturels locaux, en l'occurrence les

⁷⁸ La représentation actuelle de la table régionale est composée de 10 membres des MRC de Kamouraska, Matapédia, Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup. Il serait souhaitable que les membres pouvant être ajoutés proviennent d'une des quatre MRC non représentées, c'est-à-dire les MRC des Basques, de Matane, de la Mitis et de Témiscouata.

⁷⁹ Commission de la culture, *Croire au patrimoine religieux du Québec...*, p. 64.

⁸⁰ *Idem.*

agents du réseau Villes et Villages d'Art et de Patrimoine. Ces derniers auront ensuite la tâche d'organiser des rencontres d'information auprès de leurs communautés respectives.

Présentement, la mission des tables régionales, dont celle du Bas-Saint-Laurent, repose principalement sur la sélection des projets de restauration et sur la mise à jour des informations relatives à la situation actuelle du patrimoine religieux régional. L'élaboration de plans d'action, de séances d'information, l'organisation de colloques consacrés à l'avenir du patrimoine religieux forment autant de moyens qui pourraient être pris par les tables régionales pour identifier les grands enjeux liés à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux de leur territoire. Ce serait également l'occasion d'amorcer une réflexion sur l'avenir des bâtiments religieux, mais également sur celui des cimetières, des archives paroissiales et du patrimoine religieux immatériel.

Comme nous l'avons constaté, ce n'est plus seulement à l'État ou au clergé d'assumer seul la charge de tout ce patrimoine. En plus de ces deux intervenants, ce sont les acteurs locaux, dont les municipalités, qui devront identifier le patrimoine religieux bâti qu'ils jugent fondamental à conserver. Pour leur part, les membres du Groupe-conseil croient que les actions de la population et des groupes locaux jouent un rôle central afin de rassembler les forces d'un milieu autour de la protection du patrimoine :

[Ils] assument également un rôle croissant sur les plans de la sensibilisation des publics et de la mise en valeur du patrimoine. De plus en plus, ils s'associent aux municipalités et aux comités consultatifs d'urbanisme pour mettre au point une approche fondée sur la concertation. Leur expertise constitue souvent le point de

référence et de départ des démarches d'une région pour commémorer, documenter et conserver son patrimoine⁸¹.

Que ce soit en augmentant les responsabilités des tables régionales de la Fondation du patrimoine religieux du Québec ou encore en établissant plus de liens entre les groupes locaux et les décideurs, il apparaît essentiel de promouvoir une plus grande discussion entre les différentes personnes préoccupées par les questions patrimoniales. La concertation des acteurs se veut une étape cruciale, sinon incontournable, vers la mise en place de solutions tangibles et durables liées à la pérennité du patrimoine religieux bâti.

⁸¹ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 51.

CHAPITRE 3

LES BÂTIMENTS RELIGIEUX DU BAS-SAINT-LAURENT : LIEUX DE SOCIABILITÉ ET CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Pourquoi conserver le patrimoine religieux ? Certains argumenteront que les églises et autres bâtiments religieux font partie intégrante de l'histoire architecturale, culturelle et religieuse du Québec, que ce sont des points de repère importants dans le paysage québécois, qu'ils sont d'importants lieux d'identité et d'appartenance au sein des collectivités. Il s'agit ici de raisons tout à fait pertinentes et qui expliquent en quoi l'avenir du patrimoine religieux est si crucial.

Même si les écrits scientifiques en font peu mention, ces lieux sont aussi d'importants lieux de sociabilité, particulièrement en milieu rural où la présence d'endroits de rencontre est parfois limitée. Alors que les petites municipalités rurales québécoises sont continuellement menacées par la fermeture de leur école ou encore du bureau de poste, celle d'une église paroissiale est interprétée, tout autant, comme une lente agonie de la municipalité. Plusieurs exemples de reconversion de bâtiments religieux au Bas-Saint-Laurent montrent que ces lieux participent au développement local et régional des communautés, à un point tel que certains bâtiments connaissent une seconde vie. Au cours de ce chapitre, nous nous attarderons à démontrer que la conservation des édifices religieux, que ce soit à titre de lieu de culte ou à de nouvelles fins, est nécessaire parce qu'il s'agit d'importants lieux de sociabilité et de développement local et régional pour les populations concernées. Les prochaines années

seront déterminantes alors que les populations locales risquent d'être confrontées, compte tenu de regroupements paroissiaux pratiquement inévitables, à la perte de leur église et des autres bâtiments religieux. Une participation citoyenne active constitue un élément clé afin de s'assurer non seulement de la préservation de ces bâtiments, mais aussi que la nouvelle fonction choisie respecte les intérêts et les besoins de la population.

3.1. L'église : un important lieu de sociabilité en milieu rural

Les églises ont toujours été des lieux de sociabilité. Au-delà des aspects religieux, les cérémonies dominicales offraient également l'occasion à tous les croyants de se retrouver ensemble dans un même lieu et de discuter de sujets variés. Le perron de l'église devenait alors, en quelque sorte, un lieu hautement stratégique pour discuter des décisions importantes à prendre à l'intérieur d'une communauté. D'ailleurs, plusieurs corvées traditionnelles y ont été organisées, que ce soit pour venir en aide à une famille dans le besoin ou pour reconstruire un bâtiment agricole incendié. Avec les années, et plus particulièrement à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, une partie importante de la population a abandonné la fréquentation hebdomadaire de ces lieux jadis bondés. Pourtant, il s'agit toujours de lieux hautement symboliques réunissant les gens lors d'événements particuliers de la vie quotidienne (baptême, mariage, funérailles, etc.) ou lors de situations plus exceptionnelles nécessitant un grand rassemblement de personnes (Opérations Dignité et Coalition Urgence Rurale). Voilà pourquoi, en milieu rural tout particulièrement où d'autres lieux pouvant rassembler toute la communauté n'existent souvent pas, les églises demeurent encore aujourd'hui d'importants lieux de sociabilité.

3.1.1. Au-delà des considérations purement pastorales

Plusieurs interventions des spécialistes en patrimoine religieux soulignent à quel point les bâtiments religieux occupent une place centrale au sein des communautés. Comme l'indiquait le Groupe-Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec en 2000, les églises jouent un rôle déterminant dans la société, un rôle qui dépasse largement celui d'un lieu strictement religieux : « [...] indépendamment de l'importance toute relative de la pratique religieuse, l'église forme souvent le cœur du quartier, elle est un point de convergence, elle maintient l'idée de communauté, elle conserve les rites qui marquent la vie, de la naissance à la mort. Il n'est pas abusif de parler de déstructuration de quartier lorsqu'on démolit une église¹ ». Pour Helen Haslam, antérieurement directrice générale de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, conserver le patrimoine religieux du Québec « [...] permet le maintien des lieux de rassemblement, des pôles d'enracinement et de sécurité pour les populations. Les édifices religieux jouent un rôle social et culturel essentiel complémentaire à celui des pouvoirs publics² ». On constate donc que le rôle des lieux de culte ne se limite pas strictement à la vie spirituelle, mais qu'il se veut également social, culturel et communautaire.

Plusieurs sacrements religieux correspondent à des moments marquants de la vie civile. Le baptême n'est pas uniquement l'entrée de l'enfant dans la famille chrétienne, mais également au sein de la communauté locale. Lorsque le prêtre élève l'enfant et le présente à la foule réunie, il souligne également l'arrivée d'un futur citoyen pour la

¹ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé : proposition présentée à Madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Québec, Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, p. xxv.

² Helen Haslam, « Le programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux de la Fondation du patrimoine religieux du Québec », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron, dir., *La conservation des églises dans les villes-centres : Actes du Premier colloque international sur l'Avenir des biens d'Église*, Sillery, Septentrion, juin 1997, p. 42-43.

municipalité concernée. Le sacrement du mariage a une forte connotation sociale puisqu'il est un signe d'un engagement non seulement religieux mais aussi civil entre deux individus qui ont décidé de s'unir pour, la plupart du temps, fonder une famille. Quant aux funérailles, elles permettent aux différentes personnes de la communauté de faire leurs derniers adieux à un des leurs. Observés ainsi, les principaux rites religieux sont étroitement liés à des moments importants pour les individus vivant en collectivité alors que l'église s'impose comme le lieu de rencontre tout désigné pour célébrer ces événements. La fréquentation aux offices religieux témoigne de l'importance de ces événements. Alors que les messes hebdomadaires attirent de moins en moins de fidèles, les baptêmes, mariages et funérailles remplissent pratiquement les lieux de culte, et ce peu importe la croyance religieuse des gens qui prennent part à ces événements. Pour plusieurs, assister à un mariage sera la seule visite annuelle dans un lieu de culte. Ces personnes fréquenteront alors ces lieux dans une perspective toute autre que religieuse : l'église devient alors un lieu de sociabilité.

Pour Gilles Routhier, professeur à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval, la fréquentation de l'église ne se limite pas à la messe dominicale. Pour lui, il faut également considérer les autres usages paroissiaux et communautaires qui sont parfois oubliés dans le débat actuel sur l'avenir du patrimoine religieux : « [...] la question du rôle social et public des édifices religieux est encore trop peu étudiée. Non seulement nous n'avons pas une idée claire de leur usage proprement religieux au-delà de la fréquentation dominicale, mais nous en apprécions mal le rôle au chapitre de la vie communautaire et de l'économie sociale, pour ne rien dire de leur

fonction structurante et symbolique pour une collectivité³ ». Richard Gauthier, chercheur universitaire qui a consacré une thèse de doctorat à l'avenir des églises québécoises, partage également cette opinion. Pour ce dernier, le caractère communautaire est également observable alors que « [...] sans cesser d'être la maison de Dieu et la maison du peuple de Dieu, des églises paroissiales devien[nent] de plus en plus les maisons de tous. Sur cette lancée, la cohabitation du culte et d'autres activités produit une dynamique qui favorise la conservation de ces églises en renforçant leur statut public et leur fonction sociale⁴ ». Dans la paroisse de Nazareth, à Rimouski, la porte-parole de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Madame Diane Bérubé Chapados, déplore la fermeture prochaine de leur église, rappelant que cette dernière joue un rôle considérable pour la communauté : « On y tient nos réunions au sous-sol depuis 40 ans, nous avons nos métiers à tisser, le comité de réception d'après-funérailles fonctionne depuis 30 ans, les Alcooliques Anonymes se réunissent à chaque jeudi, la catéchèse des jeunes y est dispensée et c'est là que sont préparés les paniers d'épicerie aux démunis⁵ ». L'organisme songe même à acheter le bâtiment afin de poursuivre ses actions communautaires et sociales.

L'église et les autres bâtiments religieux ne sont évidemment pas les seuls lieux de sociabilité, que ce soit en milieu urbain ou rural. Certaines études ont montré que même des endroits tels que la rue⁶ et le bureau de poste⁷ peuvent occuper ces mêmes

³ Gilles Routhier, « Les enjeux d'un débat sur le patrimoine religieux », *Argument : politique, société et histoire*, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006, p. 44.

⁴ Richard Gauthier, *Le devenir de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec : Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2002)*, Saint-Nicolas, les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 60.

⁵ Ernie Wells, « L'organisme est prêt à acheter l'église », *Le Rimouskois*, jeudi 10 mai 2007, p. 3.

⁶ Alain Leménorel, dir., *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue*, Actes du colloque de Rouen (16-19 novembre 1994), Rouen, Publications de l'Université de Rouen, no 214, 1997, 469 pages.

fonctions de lieu de rassemblement, d'appartenance et d'identité. D'ailleurs, les constatations de certains spécialistes quant à la place primordiale de la rue comme lieu de sociabilité peuvent se transposer pour l'église : « En condamnant la rue, [le Mouvement moderne] a dissous les pratiques sociales et l'imaginaire qu'elle portait en elle. Il a censuré le passé, alors que l'expérience prouve que la mémoire et l'identité sont inscrites dans la pierre⁸ ». Cette affirmation s'applique parfaitement aux lieux de culte dont la démolition reviendrait à dissoudre des pratiques sociales et tout l'imaginaire associé à ces derniers en tant que lieux sociaux, culturels, spirituels et communautaires. D'autres auteurs insistent particulièrement sur l'attachement des gens envers des lieux symboliques qui témoignent d'une appropriation territoriale bien précise, que ce soit le bureau de poste, le dépanneur du village ou encore l'église paroissiale : « L'attachement aux lieux incite bien souvent les communautés à se remémorer l'histoire de la naissance de leur espace habité. Ce retour sur la mémoire collective est l'occasion de se rappeler l'arrivée des premiers ancêtres, de s'approprier l'histoire de son village [...] C'est une façon de manifester sa reconnaissance à l'égard de ceux et celles qui ont permis à la communauté de perdurer⁹ ».

3.1.2. Lieux de luttes et de solidarité

Les églises et autres bâtiments religieux constituent également des lieux de luttes et de solidarité. Ils ont notamment été le lieu de regroupement de patriotes lors des

⁷ Raymond Beaudry, Hugues Dionne et le collectif de recherche de Saint-Clément PQ, *En quête d'une communauté locale. Une mobilisation territoriale villageoise : Le conflit postal de Saint-Clément*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles et GRIDEQ, 1998, 245 pages.

⁸ Alain Leménoel, « Rue, ville et sociabilité à l'époque contemporaine. Histoire et prospective », dans Alain Leménoel, dir., *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue...*, p. 430.

⁹ Raymond Beaudry et Hugues Dionne et le collectif de recherche de Saint-Clément PQ, *En quête d'une communauté locale...*, p. 227.

Rébellions de 1837-1838¹⁰, ou, plus régionalement, lors des rassemblements dans le cadre des Opérations Dignité et des actions de la Coalition Urgence Rurale. Ces deux mouvements, fortement ancrés dans l'histoire récente de la région du Bas-Saint-Laurent, ont contribué à la défense des petites communautés rurales disséminées un peu partout sur le territoire et menacées de fermeture à court (fermetures forcées) ou à long terme en raison de l'exil de plusieurs jeunes ou encore de familles entières.

Le 22 septembre 1970, quelques milliers de personnes provenant d'une quarantaine de paroisses se réunissent autour de l'église de Sainte-Paule afin de manifester contre la lenteur gouvernementale dans le domaine du développement économique du territoire¹¹. Cet événement marque le début de la première Opération Dignité et lance le cri d'alarme du monde rural : « C'était la première fois qu'un aussi grand nombre de personnes dans la Matapédia, se déplaçait pour participer à une démonstration populaire. L'église du petit village fut en quelque sorte envahie par près d'un millier de personnes. On avait installé à l'intérieur un haut-parleur qui diffusait les discours des conférenciers aux quelque 2 000 personnes, debouts, aux abords de l'église¹² ». Lors de la deuxième Opération Dignité, initiée le 15 août 1971 à Esprit-Saint afin de créer de nouveaux emplois dans le domaine forestier¹³, une importante réunion s'est déroulée dans l'église paroissiale. Cette fois, plus de 2 000 personnes se sont entassées dans la petite église de l'endroit afin d'entendre les orateurs. Devant l'ampleur

¹⁰ L'église Saint-Eustache, le presbytère et le couvent ont notamment été des lieux de retranchement des quelque 350 patriotes contre les 6 000 soldats des troupes britanniques. Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugois, *Canada-Québec. Synthèse historique 1534-2000*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2000, p. 246-247.

¹¹ L.P., « 3000 personnes à Sainte-Paule », *Progrès-Écho*, mercredi 30 septembre 1970, p. 12.

¹² *Idem*.

¹³ Noël Bélanger et Nive Voisine, *Le Diocèse de Rimouski (1867-1992)*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 1994, p. 206-208.

de la foule, des réparations d'urgence ont été effectuées au plancher de l'église afin d'éviter qu'il ne s'affaisse¹⁴.

L'endroit choisi pour la tenue de ces deux réunions est doublement symbolique : d'une part, les principaux organisateurs sont des membres du clergé qui sont appuyés par M^{gr} Louis Lévesque, archevêque du diocèse de Rimouski à cette époque¹⁵; puis, l'endroit est considéré comme un lieu rassembleur, un lieu qui permet à tous les habitants du village, et plusieurs autres des environs, d'assister aux différentes discussions entourant les démarches prises par le mouvement. À cet égard, l'église paroissiale joue un rôle beaucoup plus large que celui du culte. Elle devient alors un lieu de regroupement afin de lutter contre les injustices sociales et d'assurer un meilleur avenir aux communautés rurales. Deux décennies plus tard, le 10 septembre 1990, la Coalition Urgence Rurale organise un grand rassemblement à la Cathédrale Saint-Germain de Rimouski. Plus de 1800 personnes se réunissent au siège religieux du diocèse et assistent à la lecture du *Manifeste des ruraux du Bas-Saint-Laurent*. Le fait de tenir la réunion dans la Cathédrale est également une façon d'inviter la population urbaine à se joindre au mouvement, comme le disait alors Gilles Raymond, représentant de la Société Nationale de l'Est du Québec (SNEQ) : « Le fait que ce rassemblement se déroule dans la Cathédrale de Rimouski signifie également que les gens de la ville sont aussi invités à participer au rassemblement parce que, qu'on le veuille ou non, l'avenir des municipalités rurales et celui des centres urbains de la région sont liés¹⁶ ».

¹⁴ Fernand Dionne, « Malgré l'insuccès de Dignité I, on inaugure Dignité II », *Progrès-Écho*, mercredi 18 août 1971, p. 3.

¹⁵ Noël Bélanger et Nive Voisine, *Le diocèse de Rimouski (1867-1992)...*, p. 208.

¹⁶ Pierre Michaud, « Aujourd'hui, à la Cathédrale. 2 000 personnes sont attendues à la «manif» d'urgence rurale », *Écho-Dimanche*, 10 juin 1990, p. 3.

Outre ces événements d'ampleur régionale, l'église paroissiale se veut un endroit privilégié lors de décisions importantes pour l'avenir du village concerné. Elle joue alors un rôle fondamental dans le maintien d'une structure sociale forte en milieu rural, si bien que Majella Simard, chercheur à la Chaire de recherche du Canada en développement rural à l'Université du Québec à Rimouski, n'hésite pas à aller jusqu'à affirmer que « [...] la sauvegarde du patrimoine religieux représente un enjeu fondamental pour le monde rural québécois¹⁷ ». Pour d'autres spécialistes tels que Paul-Louis Martin, les églises rurales doivent être considérées comme importantes puisqu'elles demeurent des points de repères à l'intérieur des municipalités et des lieux de rencontre en société. Martin insiste sur l'importance d'être imaginatif afin que certains des bâtiments religieux adoptent de nouvelles vocations qui conservent le caractère communautaire du lieu¹⁸. Malgré qu'ils soient de moins en moins fréquentés pour des raisons culturelles, les bâtiments religieux occupent une place considérable au sein de la société québécoise. La réutilisation des bâtiments à des fins sociales, culturelles ou communautaires est une des principales avenues pour léguer ce riche patrimoine et permettre aux lieux de préserver une importante composante sociale : demeurer un lieu de sociabilité pour l'ensemble de la communauté, un lieu ouvert pour tous.

3.1.3. Lieux d'identité et de culture régionale

Les bâtiments religieux, et plus particulièrement les églises, occupent sans conteste une place singulière dans la construction de l'identité et de la culture régionale.

¹⁷ Majella Simard, « Des églises rurales en quête de partenaires », *Le Soleil*, mercredi 23 novembre 2005, p. A-17.

¹⁸ Marc Larouche, « L'avenir du patrimoine religieux inquiète au Bas-Saint-Laurent », *Le Soleil*, dimanche 31 décembre 2006, p. 17.

On le constate notamment lors de campagnes de financement pour sauver l'église paroissiale où tous les intervenants reconnaissent l'importance de ce lieu pour la collectivité¹⁹. C'est également le cas lors de reportages télédiffusés qui concernent différents événements en milieu rural. On peut également considérer les centres religieux comme des indicateurs géographiques ou touristiques, surtout en raison de leur impact visuel. Par exemple, le noyau religieux de La Pocatière²⁰, lorsque l'on prend l'autoroute 20 de Montréal ou Québec en direction de l'Est, se présente en quelque sorte comme la porte d'entrée de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, alors que celui de Sainte-Flavie, sur lequel nous reviendrons dans la section suivante, est le point d'entrée et de sortie de la région touristique de la Gaspésie. Bien que ces deux sites religieux ne sont pas explicitement identifiés comme tels, ils représentent tous deux des indicateurs géographiques et touristiques pour les habitants du Bas-Saint-Laurent et les visiteurs en provenance de l'extérieur de la région, et ils confirment leur place essentielle en tant que repères visuels dans les paysages québécois.

L'importance du patrimoine bâti sur le plan de l'identité et de la culture régionale est défendue par plusieurs auteurs. Pour le Français Michel Colardelle, par exemple, la place occupée par le patrimoine dans la construction de l'identité régionale est fondamentale :

¹⁹ En février 2007, les représentants de l'église Sainte-Angèle-de-Mérici ont alerté les médias régionaux sur l'urgence d'exécuter des travaux de rénovation évalués à plus d'un million de dollars pour leur église. Les journalistes ont insisté sur l'importance patrimoniale du bâtiment au niveau local et régional. Selon l'inventaire des lieux de culte du Québec, il s'agit d'une église supérieure (C-B-A) pour la région du Bas-Saint-Laurent.

²⁰ Lorsque nous parlons du noyau religieux de La Pocatière, nous incluons la cathédrale, le presbytère, l'Institut de technologie alimentaire (ITA) et le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, qui se veut réellement le repère de la ville. Comme ce dernier bâtiment a été anciennement un collège classique dirigé par des représentants religieux, nous considérons ce bâtiment, malgré son caractère institutionnel, comme élément du patrimoine religieux de l'endroit.

[...] le patrimoine contribue à l'attractivité d'une région ; il attire des activités et des cadres. Il participe à la réhabilitation du cadre général de vie, environnement naturel et bâti, activités culturelles. Il offre une symbolique forte, marquant une région, facteur d'identité et même d'intégration des populations [...]. Si l'animation est bien faite, il est facteur de dynamisation sociale et moteur d'investissement, mais aussi facteur de curiosité, d'ouverture d'esprit, d'atténuation des complexes²¹.

Pour Jean Simard, les ententes de développement culturel signées entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications doivent tenir compte de l'importance du patrimoine religieux bâti en tant qu'élément structurant de l'identité locale²². Certaines municipalités, dont la MRC de Bécancour, ont pris l'initiative de mettre en valeur les différents éléments de leur patrimoine religieux bâti afin de consolider une part importante de l'identité villageoise des municipalités de leur territoire²³. La MRC de Bécancour a notamment réalisé le recensement des croix de chemin et des calvaires des différentes municipalités de son territoire. Un centre d'interprétation sur l'histoire de Fortierville a été aménagé dans l'ancienne sacristie de l'église Sainte-Philomène et un projet de mise en valeur est prévu pour la chapelle Notre-Dame-du-Suffrage, où l'on retrouve des murales et ornements de Joseph-Adolphe Rho²⁴. Cet exemple, même s'il provient d'une autre région, montre toutes les possibilités qui découlent de la mise en valeur du patrimoine religieux local.

Les bâtiments religieux occupent également une place prépondérante en tant que lieu de diffusion culturelle. Dans l'ensemble du Québec, les spécialistes Luc Noppen et

²¹ Michel Colardelle, « La dimension économique du patrimoine culturel », dans Régis Neyret, dir., *Le patrimoine atout du développement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 46.

²² Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1998, p. 32.

²³ Monique Manseau, « Que deviennent nos bâtiments religieux ? », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 347-348.

²⁴ *Ibid.*, p. 353-357.

Lucie K. Morisset ont évalué qu'une vingtaine d'églises ont été converties, partiellement ou totalement, en bibliothèques, centres culturels, centres d'interprétation, musées ou salles de spectacles²⁵. On en retrouve d'ailleurs plusieurs exemples à Québec avec la bibliothèque Pierre-Georges-Roy, située dans l'ancienne chapelle du Collège de Lévis, le Centre d'art La Chapelle (ancienne chapelle Notre-Dame-du-Cap de Vanier) ou l'École de cirque de Québec (ancienne église Saint-Esprit)²⁶. Dans la région bas-laurentienne, seulement quelques bâtiments religieux ont été réaménagés en lieux à vocation culturelle. Malgré cela, de plus en plus de bâtiments religieux agissent, de temps à autre, comme lieux de diffusion culturelle. C'est ainsi que plusieurs récitals se déroulent dans les églises de la région où l'acoustique est propice à cette activité. Outre les concerts des îles du Bic, événement annuel maintenant très couru, d'autres activités plus modestes prennent place dans d'autres lieux de culte de la région. C'est le cas notamment de la chapelle Sainte-Anne-des-Ondes de la Pointe de Rivière-du-Loup où a eu lieu, à l'été 2006, une série de concerts afin de permettre aux artistes locaux de se produire et d'ajouter un volet culturel à la vocation du temple²⁷. Des activités culturelles de différents types ont également eu lieu dans d'autres églises de la région. Ainsi, certaines œuvres sont exposées dans l'église lors du symposium de peinture de Saint-Germain de Kamouraska, de même que dans la chapelle de Saint-Fabien-sur-Mer lors du symposium de peinture de l'endroit intitulé *Arts Visuels des Murailles*. Le festival de théâtre amateur d'Esprit-Saint se déroule, en majeure partie, dans l'église paroissiale. Ces activités

²⁵ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 362-363.

²⁶ Martin Dubois, dir., *Recyclage architectural à Québec. 60 réalisations créatives*. Québec, Les Publications du Québec, 2004, p. 4-19.

²⁷ Anonyme, « Concerts à la chapelle de la Pointe : une formule à retenir », *Info-Dimanche*, vol. 15, n° 35, 27 août 2006, p. 50. Plusieurs autres lieux de culte de la région, notamment la chapelle de Saint-Fabien-sur-Mer, les églises de Rivière-Ouelle et de Sainte-Hélène, ont déjà accueilli des chorales et des groupes de chant à diverses fins.

culturelles constituent, comme le souligne Andrée Fortin, « [...] des occasions d'appropriation de la culture par la population locale²⁸ ». Car ce n'est pas tout de produire une activité culturelle dans une église : il faut que cette activité soit appropriée par la population, c'est-à-dire qu'elle doit contribuer à la fois à l'amélioration de la qualité de vie, à la valorisation de l'identité locale ou régionale et à l'occupation de l'espace culturel du milieu²⁹. L'église, lieu de rassemblement, d'identité et de culture, correspond donc parfaitement aux visées des activités culturelles.

Considéré comme une « richesse collective impressionnante dans la région du Bas-Saint-Laurent³⁰ », le patrimoine religieux immobilier est donc étroitement associé à l'identité culturelle du milieu. L'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles n'est-elle pas une des composantes culturelles majeures du territoire des Basques, tout comme le sont les grandes églises de pierres qui parsèment la route 132 dans la Vallée de la Matapédia ?

Il semble difficile de proposer de nouvelles fonctions à ces lieux excédentaires sans considérer l'importance de ces derniers au niveau symbolique, identitaire, culturel et communautaire. Préconiser la conservation du patrimoine religieux, c'est reconnaître la place centrale jouée par ces bâtiments dans la vie quotidienne passée, actuelle et future des individus. L'enjeu de la conservation des églises est intimement lié à la redéfinition du rôle de ces bâtiments, mais les nouvelles fonctions choisies doivent permettre la préservation de leur rôle fondamental de lieu de sociabilité.

²⁸ Andrée Fortin, « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, dir., *Action collective et décentralisation : Actes du Colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill, du 14 au 16 mai 1996*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 1997, p. 95.

²⁹ *Ibid.*, p. 95-96.

³⁰ Monique Bourget, « Le patrimoine religieux : une véritable richesse collective dans le Bas-Saint-Laurent », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIX, n° 1, 1996, p. 19.

3.2. Les bâtiments religieux : une contribution significative au développement local et régional

Dans le Bas-Saint-Laurent, plusieurs municipalités, dont notamment les villes de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Île-Verte) ont compris l'importance du patrimoine à la fois en tant qu'important symbole identitaire et outil de développement³¹. En misant sur la spécificité locale de leur patrimoine naturel et bâti, les intervenants de ces municipalités ont pris le pari que le patrimoine contribue fortement à la revitalisation et au développement des milieux, autant urbains que ruraux. Dans cette section, nous nous attarderons à identifier la place des bâtiments religieux en tant que lieu de développement en analysant deux cas régionaux qui confirment cette affirmation.

3.2.1. Le patrimoine religieux : levier de développement local et régional

Pour Bernard Kayser, professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail, la culture, et notamment le patrimoine, constitue un important levier pour le développement local et régional : « Il faut considérer le développement culturel non plus comme un luxe dont on pourrait se passer, mais comme un moteur de développement économique et social³² ». L'auteur, qui a écrit plusieurs ouvrages sur le développement rural, ajoute que la question de la valorisation commerciale du patrimoine et son développement économique, notamment par l'afflux touristique, ne doit pas être la principale résultante lors d'un

³¹ Voir à ce propos le mémoire de maîtrise d'Euchariste Morin qui définit à la fois le patrimoine comme une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel à partir de l'analyse de cas des trois municipalités mentionnées. Euchariste Morin, *Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent*, Mémoire de maîtrise, Rimouski, UQAR, 2005, 134 pages.

³² Bernard Kayser, *Culture et développement rural. La culture : Un levier pour le développement local*, (page consultée le 14 mars 2007), p. 1, [en ligne], adresse URL : <http://ec.europa.eu/comm/archives/leader2/rural-fr/biblio/culture/art03.htm>.

projet de restauration patrimoniale : « La restauration d'une petite église, d'une ferme, la rénovation d'une place de village n'ont-elles de sens que si elles provoquent un afflux touristique, ou bien ne peuvent-elles être réalisées pour le seul plaisir, pour la culture des habitants ?³³ ». L'environnement quotidien constitue, selon lui, une des principales composantes de la culture. À cet effet, la qualité esthétique d'un environnement est surtout bénéfique pour les habitants d'un territoire et non principalement pour ceux, venus d'ailleurs, qui viennent « consommer » le bien patrimonial³⁴. Ces constatations permettent d'envisager les bâtiments religieux comme de possibles moteurs de développement pour les collectivités locales. C'est également une idée partagée par Majella Simard. Ce dernier insiste sur les innovations à caractère culturel et patrimonial qui « constitue[nt] un créneau important de différenciation et de positionnement pour l'économie bas-laurentienne³⁵ ». Selon lui, les différents projets de restauration réalisés dans les localités rurales de la région, et notamment ceux concernant les églises, « génèrent des retombées économiques considérables dans leur lieu de localisation. En se diffusant dans la sphère économique, ne sont-ils pas susceptibles de devenir un véritable facteur d'intégration dans la nouvelle économie ?³⁶ ». La conciliation entre la protection du patrimoine et la mise en place de projets de développement n'est donc pas impossible. Au contraire, « non seulement une telle politique s'avère compatible avec le

³³ *Ibid.*, p. 4.

³⁴ *Idem.*

³⁵ Majella Simard, « La ruralité bas-laurentienne : dévitalisation ou revitalisation ? », dans Alidou Adamou et al., *Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 1999, p. 31.

³⁶ *Ibid.*, p. 32.

développement rural, mais elle lui sert de point d'appui et de moteur, devenant ainsi un élément clé dans le rééquilibrage des territoires³⁷ ».

Lorsque l'on associe le patrimoine religieux et le développement local et régional, on pense évidemment aux possibilités touristiques associées à la reconversion des différents bâtiments religieux. Toutefois, depuis quelques années, des microprojets de développement, formés à partir d'anciennes infrastructures religieuses, ont été mis en place dans toutes les régions québécoises. Ces nouvelles fonctions coïncident souvent avec un élargissement de la gamme de services offerts en milieu rural. Que ce soit pour diversifier le volet touristique ou encore pour combler les besoins culturels, sociaux, communautaires ou résidentiels des communautés, la réutilisation des bâtiments religieux entraîne une revitalisation non négligeable des milieux concernés³⁸.

Au Bas-Saint-Laurent, il semble que la réutilisation de presbytères et autres bâtiments religieux est un processus enclenché depuis quelques années. Déjà, en 1996, on soulignait que la réhabilitation du patrimoine bâti représentait un phénomène de plus en plus courant dans la région et pour lequel la population démontrait un intérêt croissant³⁹. Dans certains endroits du territoire, des actions concrètes et originales ont été réalisées afin de mettre en valeur le patrimoine religieux excédentaire de la communauté et en faire des lieux de développement. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, nous avons identifié plus particulièrement deux cas qui représentent bien comment la réutilisation du patrimoine religieux bâti local peut entraîner une revitalisation des lieux et contribuer au développement des milieux.

³⁷ Jean-Luc Sadorge, Denis Chevallier et Guy Morvan, *Quand le patrimoine fait vivre les territoires*, Paris, Éditions du CNFPT, 1996, p. 2.

³⁸ Majella Simard, « Des églises en quête de partenaires »..., p. 1.

³⁹ Monique Bourget, « Le patrimoine religieux : une véritable richesse collective dans le Bas-Saint-Laurent »..., p. 18.

3.2.2. L'exemple du noyau paroissial de Sainte-Flavie

La municipalité de Sainte-Flavie est établie à une vingtaine de kilomètres à l'est de la ville de Rimouski, dans la MRC de la Mitis. Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, elle mise énormément sur l'industrie touristique pour assurer une vitalité économique à ses citoyens. D'ailleurs, Sainte-Flavie se démarque par la place prépondérante qu'elle accorde à l'art, comme en témoignent les nombreuses galeries présentes à l'intérieur de la communauté, et par la mise en valeur de son patrimoine bâti. Au centre du village, le noyau paroissial est composé de plusieurs bâtiments qui identifient clairement l'ancienneté de cette paroisse. Construits à proximité de l'église paroissiale moderne⁴⁰, deux bâtiments, au revêtement de bois, attirent immédiatement le regard des visiteurs : le presbytère et la grange à dîme. Le presbytère constitue, tout particulièrement, « un élément signal dans le village⁴¹ ».

Construit en 1853⁴², le presbytère de Sainte-Flavie, l'un des plus anciens de la région, représente bien les possibilités associées à la réutilisation de bâtiments religieux à des fins culturelles et communautaires. Monument de style néoclassique d'une grande valeur patrimoniale, l'ancienne maison curiale accueille aujourd'hui la bibliothèque municipale et sert également de lieu d'exposition. C'est en 1992 que la municipalité de Sainte-Flavie, en collaboration avec la fabrique paroissiale et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, fait l'acquisition et procède à la restauration de l'ancien

⁴⁰ L'ancienne église de la paroisse a été détruite par le feu en 1948. La construction de la nouvelle église a été terminée l'année suivante.

⁴¹ Euchariste Morin, « Des presbytères à vendre », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIV, n° 1, décembre 1992, p. 40.

⁴² Paul Larocque et Jean Larrivée, dir., *Parcours historiques de la région touristique de la Gaspésie*, Rimouski, GRIDEQ/ Université du Québec à Rimouski, 1998, p. 17.

presbytère afin de lui donner sa nouvelle vocation culturelle⁴³. Les efforts déployés pour la conservation et la mise en valeur de ce bâtiment ont eu des répercussions positives chez les habitants de la municipalité : « Non seulement le presbytère est-il devenu un lieu fonctionnel très apprécié des citoyens, mais ces derniers semblent s'en être inspiré pour intervenir sur leurs propriétés en affinité avec les composantes architecturales qu'ils y trouvent⁴⁴ ». Ce projet a donc permis la conservation, la restauration et la réutilisation d'un bâtiment à haute valeur patrimoniale, tout en donnant aux habitants à la fois un lieu culturel et de sociabilité. Au lieu de construire une nouvelle infrastructure pour accueillir la bibliothèque municipale, la réutilisation de l'ancien presbytère a permis le maintien d'un bâtiment unique pour la municipalité et la région du Bas-Saint-Laurent. Comme le mentionnait, en 1992, Euchariste Morin, « [...] la municipalité de Sainte-Flavie s'est dotée d'un nouvel équipement public qui, tout en améliorant l'attrait du village, deviendra sûrement un lieu d'animation qui témoignera de la vitalité de cette petite localité. Il s'agit d'un bel exemple de prise en charge du patrimoine par une municipalité en concertation avec les organismes du milieu⁴⁵ ». Il faut reconnaître qu'il avait vu juste.

L'ancienne grange à dîme⁴⁶, quant à elle, est contemporaine du presbytère et aurait été construite vers 1857, bien que la première mention de la grange dans les rapports annuels de la paroisse remonte à 1868⁴⁷. Élément plutôt rare du patrimoine

⁴³ Municipalité de Sainte-Flavie, *Patrimoine*, (page consultée le 22 février 2007), [en ligne], adresse URL : <http://www.municipalite.sainte-flavie.qc.ca>.

⁴⁴ Monique Bourget, « Le patrimoine religieux : une véritable richesse collective dans le Bas-Saint-Laurent »..., p. 18-19.

⁴⁵ Euchariste Morin, « Des presbytères à vendre »..., p. 40.

⁴⁶ La grange à dîme peut aussi être appelée hangar à grain.

⁴⁷ Julie Boivin, « La grange à dîme à Sainte-Flavie : vestige d'une paroisse agricole », *L'Estuaire*, vol. XXIV, n° 2 (59), juin 2001, p. 28.

religieux régional⁴⁸, la grange à dîme servait à entreposer les différentes variétés de produits et de céréales qui étaient remises au curé afin qu'il puisse s'adonner pleinement à la vie spirituelle de la communauté. Le paiement de la dîme en espèces a duré pendant plusieurs décennies, même qu'il était encore courant de le faire à Sainte-Flavie dans les années 1920. Ces anciens bâtiments ont disparu progressivement du paysage québécois, notamment en raison du paiement de la dîme en numéraire. Les fabriques ont donc démoli, converti ou encore déplacé ces bâtiments qui ne leur servaient plus⁴⁹. Bien que celle de Sainte-Flavie ait été conservée, elle était en piètre état en 2000. Les gens de la municipalité ont décidé de lui donner une seconde vie en acquérant le bâtiment en 2002⁵⁰. Le 10 juin de la même année, une aide financière de 60 244\$, provenant du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, est accordée à la paroisse de Sainte-Flavie pour la relocalisation, la restauration et la mise en valeur de la grange à dîme. Le nouveau projet consiste à aménager un centre d'interprétation de la dîme et une exposition du club de paléontologie. En plus d'attirer une nouvelle clientèle et de stimuler le développement touristique et culturel de la municipalité, trois emplois saisonniers ont été créés⁵¹.

Le noyau paroissial de Sainte-Flavie témoigne des possibilités de conversion des bâtiments religieux à des fins touristiques et culturelles. Maintenant restaurés et pourvus de nouvelles fonctions, ces lieux ont été réanimés grâce à une population et des élus qui

⁴⁸ Lors de la réalisation de l'inventaire des lieux de culte pour la région du Bas-Saint-Laurent, seuls quelques anciens hangars à grain ont été identifiés, la plupart ayant subi des modifications considérables ou encore ayant été construits plus tardivement. La paroisse de Sainte-Florence, dans la Vallée de la Matapédia, possède également un hangar à grain en bonne condition et construit au début du XX^e siècle. Toutefois, de par son ancienneté et sa restauration, le hangar à grain de Sainte-Flavie présente une valeur patrimoniale tout à fait unique pour la région du Bas-Saint-Laurent.

⁴⁹ Julie Boivin, « La grange à dîme à Sainte-Flavie : vestige d'une paroisse agricole »..., p. 26-28.

⁵⁰ Municipalité de Sainte-Flavie, *Patrimoine...*, adresse URL : <http://www.municipalite.sainte-flavie.qc.ca>.

⁵¹ Communiqué de presse du gouvernement du Québec, *Travaux d'infrastructure Canada-Québec – Aide financière de 60 244 \$ à la paroisse de Sainte-Flavie pour la relocalisation, la restauration et la mise en valeur de la grange à dîme*, (page consultée le 22 février 2007), [en ligne], adresse URL : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2002/10/c4479.html>.

ont décidé de conserver leur patrimoine architectural et de miser sur des projets permettant le développement économique, touristique et culturel de leur municipalité. À ce titre, ils constituent des cas exemplaires de lieux qui contribuent au développement des milieux.

3.2.3. L'exemple du noyau paroissial d'Esprit-Saint

Le noyau paroissial de la municipalité d'Esprit-Saint est composé de l'église, du presbytère et de l'ancienne salle paroissiale, devenue aujourd'hui la salle communautaire. Bien que ces bâtiments soient plus récents et présentent des caractéristiques architecturales moins originales que celles de Sainte-Flavie, l'église et le presbytère agissent, chacun à leur façon, en tant que lieux de développement local au sein de cette communauté.

L'église est contemporaine de la création de la paroisse. D'une valeur architecturale et patrimoniale plutôt faible, elle a toutefois été le lieu, comme nous l'avons mentionné plus tôt, du grand rassemblement d'inauguration des Opérations Dignité II. L'église devient, pendant quelques jours, un lieu de diffusion culturelle et sociale pour la municipalité. Depuis 2003, la municipalité organise un festival de théâtre amateur pour les petites municipalités de moins de 2000 habitants. Le lancement des activités du festival ainsi que plusieurs pièces se déroulent à l'intérieur de l'église⁵². Évidemment, cette conciliation entre l'espace cultuel et culturel est tout à fait appropriée et donne aux habitants de la municipalité une vaste salle propice à l'organisation d'événements de l'art de la scène.

⁵² Informations confirmées par Madame Danielle Dufresne, agente culturelle de la MRC de Rimouski-Neigette.

Le presbytère de l'endroit sera aménagé tout prochainement – dans la mesure où toutes les ficelles financières seront bien attachées – en centre de mise en valeur des Opérations Dignité. Cette initiative a comme objectif non seulement de faire connaître ce mouvement de mobilisation populaire, mais elle permettra aussi la création d'un centre de documentation affilié avec l'Université du Québec à Rimouski. En fait, le presbytère abritera la bibliothèque municipale et les archives au rez-de-chaussée, alors qu'un centre d'interprétation sera aménagé à l'étage. Des chercheurs en histoire et en développement régional pourront éventuellement y consulter de la documentation sur le sujet. Le projet, évalué à 223 669 \$, a reçu en octobre 2006 une subvention de 55 000 \$ du ministère des Affaires municipales et des régions pour la réalisation de ce centre⁵³. Lors de la conférence de presse annonçant cette subvention, le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Claude Béchar, s'est réjoui de la matérialisation imminente du projet : « La création du Centre permettra de faire ressortir cette prise de conscience collective du milieu rural qui a favorisé l'émergence, entre autres, de nombreuses initiatives du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, dont celles des organismes de gestion qui sont devenues une référence, d'abord au Québec et ensuite à l'étranger, dans l'aménagement et la préservation des ressources naturelles⁵⁴ ». Toutefois, le projet ne bénéficie pas du même soutien de la part du gouvernement du Canada. En avril 2007, Jean-Pierre Blackburn, ministre de Développement économique Canada, a annoncé que le gouvernement canadien n'accordera pas la subvention souhaitée de 60 000\$ à moins de démontrer la rentabilité du projet. Le ministre a rappelé que l'aide financière de son

⁵³ Communiqués de presse du gouvernement du Québec, *La Corporation de développement d'Esprit-Saint – 55 000\$ pour la réalisation du centre de mise en valeur des Opérations dignité*, (page consultée le 14 mars 2007, [en ligne], adresse URL : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2006/04/c5016.html>).

⁵⁴ *Idem*.

ministère vise les petites et moyennes entreprises, et non les projets communautaires⁵⁵. Le ministre s'est donné quelques semaines pour réévaluer le dossier et une décision finale devrait être prise sous peu. La création de ce centre dynamiserait la petite localité des hautes terres du Saint-Laurent. Les élus et les habitants croient d'ailleurs que plusieurs universitaires et d'autres visiteurs viendront s'informer sur l'importance de ce mouvement dans l'histoire de la région.

Les cas de Sainte-Flavie et d'Esprit-Saint ne sont que deux exemples qui illustrent les possibilités – et aussi les embûches dans certains cas – liées à la reconversion des bâtiments religieux. De plus, les nouvelles fonctions de ces lieux entraînent la diversification des services sur un territoire. Évidemment, les retombées économiques liées à de tels projets sont relativement mineures, mais la conservation de ce patrimoine immobilier contribue à la valorisation du paysage habité et évite la perte de symboles architecturaux précieux pour les habitants. Plus personne ne renie désormais l'importance non seulement patrimoniale, mais également culturelle et communautaire du noyau de Sainte-Flavie. Dès maintenant, il faut reconnaître, à l'instar de Joël Guibert et de Guy Jumel, que le patrimoine contribue efficacement au développement local et régional⁵⁶ et que, à ce chapitre, les églises et les autres bâtiments religieux pourraient devenir des lieux centraux pour la réalisation de projets locaux à petite, moyenne et grande échelle.

⁵⁵ Radio-Canada, *Opérations Dignité. Ottawa exige la rentabilité*, (page consultée le 13 avril 2007, [en ligne], adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2007/04/12/001-operations-dignite.asp>).

⁵⁶ Joël Guibert et Guy Jumel, « Animation culturelle et développement local », dans Sylvette Denèfle, dir., *Identités et économies régionales. Actes du Colloque : Identités Culturelles et développement économique Nantes 15-16-17 novembre 1990*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, p. 53.

3.3. La participation citoyenne : la clé de la réussite

Nous avons déjà souligné l'importance du rôle qui devra être joué par la population pour la sauvegarde du patrimoine religieux régional. Plus que tout autre acteur, les citoyens auront un rôle déterminant à jouer dans la protection du patrimoine religieux, puisque ce seront eux qui seront amenés à définir et à appuyer de nouveaux projets susceptibles de prendre place dans les églises et autres bâtiments religieux excédentaires de la région. Même si les autorités gouvernementales, cléricales et municipales, pour diverses raisons, insistent sur la nécessité de préserver tel élément du patrimoine religieux bâti local, ces actions ne pourront être efficaces que si tous les acteurs, et plus particulièrement la population, participent de façon active. D'où l'importance de procéder rapidement à une sensibilisation et une mobilisation des citoyens autour des enjeux relatifs à la conservation du patrimoine religieux sous toutes ses formes. Déjà, depuis 2005 environ, deux projets de reconversion d'églises bas-laurentiennes, totalement différents quant au type de réaménagement et à la réaction de la population locale, ont été mis à l'avant-scène par les journaux locaux. Ce n'est qu'une question de temps avant que le phénomène ne s'amplifie et que les citoyens ne soient appelés à prendre part aux discussions concernant l'avenir de leurs bâtiments religieux.

3.3.1. Sensibilisation et mobilisation

L'importance de la sensibilisation et de la mobilisation de la population face à l'avenir du patrimoine religieux est affirmée depuis plusieurs années par les spécialistes et intervenants en patrimoine. Pour Jean Simard, l'appropriation par les citoyens, la formation des cadres locaux et l'éducation des jeunes constituent des actions primordiales

pour assurer l'avenir du patrimoine religieux. Par appropriation citoyenne, l'auteur réfère notamment à l'importance de la collaboration entre les acteurs mais aussi aux privilèges associés à une décentralisation des décisions étatiques. En effet, il préconise une approche locale afin de faire vivre ce patrimoine et de conserver le sentiment d'appartenance des communautés envers ces bâtiments. La formation des cadres locaux implique la création d'outils pédagogiques et techniques visant à mieux connaître et mettre en valeur le patrimoine. Quant à l'éducation des jeunes, Simard insiste sur l'importance de revoir les programmes d'études au primaire et au secondaire afin d'y inclure la notion de patrimoine, et tout particulièrement celle du patrimoine religieux⁵⁷. Ces quelques constatations, écrites en 1998, seront partiellement reprises par le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec dont les recommandations ont été soumises en 2000⁵⁸. Une de ces dernières consiste, entre autres, à ce que le ministère de la Culture et des Communications consacre une partie de son financement à l'accroissement des connaissances, la formation des intervenants, la mise en valeur, l'accessibilité et la promotion du patrimoine. Le Groupe-conseil préconise aussi de sensibiliser la population à l'importance du patrimoine religieux paysager et recommande que l'État instaure une politique favorisant le recyclage d'édifices patrimoniaux. Lors des récents colloques organisés à Québec et à Montréal depuis 2004, certains intervenants ont mis l'accent sur l'importance de sensibiliser la population à cette problématique grandissante. Cette urgence d'agir a trouvé écho au sein du gouvernement québécois et a

⁵⁷ Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec...*, p. 49.

⁵⁸ Roland Arpin et le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé...*, p. 192-193. D'ailleurs, les auteurs du Groupe-conseil écrivent clairement, à la page 192 du rapport, que les principales recommandations formulées quant au patrimoine religieux s'inspirent largement de celles formulées par la Commission des biens culturels en 1998, c'est-à-dire du texte de Jean Simard cité précédemment.

entraîné la mise en place d'une Commission sur la culture itinérante concernant l'avenir du patrimoine religieux du Québec.

Parmi les différentes recommandations effectuées par la Commission sur la culture dans le rapport de juin 2006, le volet de la sensibilisation occupe une place limitée. C'est dans le troisième chantier, intitulé *Transmettre le patrimoine religieux*, que se retrouvent les quelques recommandations (16 à 19) concernant la sensibilisation. Il s'agit donc, entre autres, de réserver une partie des subventions accordées au futur conseil du patrimoine religieux du Québec pour la mise en valeur, l'animation et la diffusion des différents éléments du patrimoine religieux québécois (bâtiments, biens mobiliers, archives religieuses et patrimoine immatériel). La Commission propose également que Tourisme Québec fasse une promotion accrue du tourisme religieux, que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'assure qu'un volet de sensibilisation au patrimoine religieux soit inclus dans le programme d'éthique et de culture religieuses et que le gouvernement instaure une journée nationale du patrimoine religieux⁵⁹. Depuis plusieurs années, des spécialistes et des rapports gouvernementaux ont donc identifié l'importance de la sensibilisation au patrimoine religieux. Si plusieurs orientations n'ont pas eu de suite au cours des années, le constat tend à montrer que la population est toutefois plus consciente de l'importance du patrimoine religieux, comme en font foi les 102 différents organismes, municipalités et citoyens ayant participé à la dernière Commission de la culture⁶⁰. La tenue de colloques dans différentes régions du Québec et la médiatisation du phénomène, notamment avec le cas de la vente du monastère des Carmélites à Montréal ou encore avec le dépôt du rapport de la Commission, ont également permis à la

⁵⁹ Commission de la culture, *Croire au patrimoine religieux du Québec: mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture*, Québec, Assemblée nationale du Québec, juin 2006, p. 12; 63.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 7.

population d'en connaître davantage sur les enjeux reliés à l'avenir de ce patrimoine. La publication d'un livre vert sur le patrimoine, promis par la ministre de la Culture et des Communications pour l'automne 2007, pourrait aussi entraîner de nouvelles discussions.

3.3.2. La réutilisation des églises bas-laurentiennes : aperçu de deux projets et réactions populaires

La réutilisation des églises bas-laurentiennes est un sujet délicat pour les communautés. Confrontées à une baisse de la fréquentation, à un manque criant de prêtres et à des coûts d'entretien de plus en plus élevés, notamment à la suite de l'abolition du tarif préférentiel bi-énergie BT⁶¹, les fabriques de la région cherchent des solutions pour conserver leurs lieux de culte, ce qui implique fréquemment la vente des autres bâtiments paroissiaux. Plus d'une cinquantaine de presbytères sur les 114 paroisses du diocèse de Rimouski ont déjà changé de fonction⁶² et rien ne laisse présager que cette situation ne s'appliquera pas aux églises dans les prochaines années. Depuis 2005, deux projets de conversion d'églises ont été médiatisés dans les journaux régionaux. Comme nous le constaterons, les deux projets contrastent par la nouvelle fonction projetée et la réaction de la population face à cette situation.

L'église Saint-Victor-de-Petit-Matane, construite en 1962⁶³, sera peut-être la prochaine église du diocèse de Rimouski à changer de vocation. Lors d'une assemblée d'information tenue par le conseil de fabrique de l'endroit, 79 paroissiens sur 83 ont

⁶¹ Louise-Maude Rioux Soucy, « Des factures d'électricité salées pour les églises. L'abolition du tarif BT d'Hydro-Québec pourrait en forcer certaines à fermer », *Le Devoir*, mercredi 11 octobre 2006, p. B8.

⁶² Radio-Canada, *Presbytères à vendre*, (page consultée le 3 septembre 2004, [en ligne], adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/nouvelles/200408/31/009-persbyteres-vente.asp>).

⁶³ Rosaire Dionne, *De notre patrimoine : églises et croix d'églises du diocèse de Rimouski*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski (8^e session Ross), 1978, p. 90.

accepté que la fabrique vende l'église, pour le montant symbolique de 1\$, à monsieur Marcel Fradette afin de transformer le lieu en résidence à prix modique. En retour, le promoteur s'engage à laisser le sous-sol à la disposition de la fabrique afin d'y tenir les célébrations hebdomadaires⁶⁴. Le projet est évalué à 1,3 millions de dollars, comprenant des chambres et logements pour une quarantaine de personnes âgées ou en perte d'autonomie, ainsi que des aménagements communs (salle de santé, cafétéria, salle de séjour). Le président du conseil de fabrique a insisté sur l'urgence de trouver une nouvelle fonction à l'église qui, en fonction de la situation actuelle, aurait dû être détruite d'ici cinq ans compte tenu des coûts d'entretien croissants⁶⁵. La transformation des églises en logements soulève généralement des critiques chez les intervenants en patrimoine, ces lieux étant désignés comme peu rentables et confortables : « On connaît, par exemple, la faible performance économique des églises recyclées en logements qui, une fois passé l'engouement d'habiter quelque trésor patrimonial, sont désaffectés du fait de leur coût exorbitant et de leur manque de confort⁶⁶ ». Cette fois, la population semble être en accord avec le projet comme le démontre la forte majorité des gens en faveur de ce projet qui permet à la fois la conservation du bien et du culte. Si ce projet se concrétise, l'église Saint-Victor de Petit-Matane deviendrait donc la deuxième église complètement recyclée du diocèse de Rimouski, après l'ancienne église Saint-Germain de Rimouski devenue le Musée régional de Rimouski.

⁶⁴ Romain Pelletier, « Les paroissiens de Petit-Matane prêts à se départir de leur église », *La Voix gaspésienne*, vol. 74, n°4, mercredi 24 janvier 2007, p. 3.

⁶⁵ *Idem*.

⁶⁶ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Des lieux de culte en héritage ? », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron, dir., *La conservation des églises dans les villes-centres. Actes du premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église*, Sillery, Septentrion, juin 1997, p. 17.

Un autre cas de réutilisation est présentement à l'étude dans le diocèse de Rimouski. La ville de Rimouski, qui passera prochainement de neuf à une seule paroisse sur son territoire, est confrontée à un surplus de lieux de culte. En effet, seulement quatre des neuf églises rimouskoises seront préservées pour le culte. Selon Monseigneur Bertrand Blanchet, certaines offres informelles ont été faites. Parmi celles-ci, la coopérative de solidarité Paradis, qui réunit plusieurs organismes culturels, serait intéressée à faire l'acquisition de l'église du quartier Saint-Robert⁶⁷, située à quelques mètres de l'emplacement actuel de l'organisme. Selon le porte-parole de Paradis, Claude Fortin, l'espace intérieur d'une église convient parfaitement aux activités de l'organisme. Contrairement à la situation qui prévaut à Petit-Matane, les citoyens du quartier Saint-Robert sont réticents à ce projet qui risque d'entraîner, selon la présidente de l'assemblée de fabrique de Saint-Robert, Madame Denise Dumais, la perte du dernier symbole du quartier, de leur dernier lieu de rassemblement⁶⁸. Il faudrait tout de même prendre en considération qu'il s'agit d'un projet d'un grand intérêt, à portée communautaire et culturelle, qui permettrait toujours aux habitants de Saint-Robert de fréquenter ce lieu public. Cette église moderne, aux proportions considérables, ne constitue pas un bâtiment aux nombreuses possibilités de conversion. Pour Monseigneur Blanchet, certaines belles occasions doivent être étudiées avec beaucoup de discernement car elles risquent de ne pas se reproduire⁶⁹.

⁶⁷ Jean-François Bouchard, « Le sort des églises de Rimouski. Bientôt l'heure des choix », *L'Avantage*, vol. 11, n°36, 9 février 2007, p. 1.

⁶⁸ Radio-Canada, *Lieux de culte. La vente des églises fait des mécontents*, (page consultée le 19 janvier 2007), [en ligne], adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2007/01/26/006-vocation-eglises.asp>).

⁶⁹ Jean-François Bouchard, « Le sort des églises de Rimouski. Bientôt l'heure des choix »..., p 1.

Ces deux projets de conversion d'églises contrastent sous plusieurs points. Alors que le projet de logements à l'intérieur d'une église est généralement décrié par la population, les gens de Petit-Matane ont choisi de l'entériner, comprenant que la situation de la fabrique était précaire et préférant conserver leur lieu plutôt que de le détruire. Dans le quartier Saint-Robert de Rimouski, un projet de réutilisation à des fins communautaires et culturelles suscite la grogne de certains citoyens qui jugent que ce lieu est le dernier symbole de leur quartier, un lieu religieux et pastoral de grande importance. Sans l'approbation de la population, le projet de la coopérative de solidarité Paradis risque d'être abandonné et il faudra alors, inévitablement, trouver une autre fonction compatible pour l'église Saint-Robert qui, de toute évidence, ne sera plus utilisée pour le culte d'ici quelques années.

Alors que la cession des bâtiments à des intérêts publics ou privés semble une avenue incontournable, les gens sont confrontés à des choix qui influenceront la pérennité de ceux-ci en tant que lieux polyfonctionnels. La perte d'accès à ces bâtiments représente souvent le nœud du problème. Comme la population a contribué économiquement, parfois même depuis plusieurs générations, à la construction et à l'entretien de ces bâtiments, elle estime qu'ils leur appartiennent. Voilà pourquoi l'avenir de ces bâtiments doit être discuté avec l'ensemble de la population concernée. En février 2007, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et l'Assemblée des évêques

catholiques du Québec⁷⁰ ont signé un protocole d'entente volontaire sur les églises vouées à la fermeture. Si une église est sujette à la fermeture, les diocèses devront informer les citoyens un an à l'avance, notamment par le biais des journaux locaux. De plus, les municipalités auront maintenant un droit de premier acheteur⁷¹. Cette initiative permettra ainsi aux citoyens de discuter ensemble de l'avenir anticipé pour ces bâtiments, évitant ainsi la mise en place de projets qui ne conviendraient pas, comme le mentionne Luc Noppen et Lucie K. Morisset, aux aspirations de la population : « On peut, dans tous les cas, estimer qu'une collectivité qui aura énoncé un projet pour reprendre l'église veillera simultanément à ne pas la démolir par une œuvre prématurée, inappropriée ou inutilement ambitieuse [...] »⁷². Ce n'est que lorsque la population participera activement à leur sauvegarde qu'il sera possible de considérer réellement les bâtiments religieux comme « hauts lieux de l'identité du paysage québécois⁷³ » et de reconnaître ainsi la place unique qu'ils occupent dans l'ensemble des villes et villages du Québec.

Les deux exemples présentés précédemment montrent à quel point la voix citoyenne peut être cruciale dans la décision de préserver le patrimoine religieux bâti. Il s'agit possiblement de cas qui inspireront les autres fabriques du Bas-Saint-Laurent⁷⁴ à

⁷⁰ Selon cette entente, chaque diocèse doit signer un protocole d'entente avec la direction générale du ministère de la Culture et des Communications de leur région, qui sera ensuite approuvé par la ministre. Ainsi, il est possible que ce ne soit pas tous les diocèses qui décident de se plier à ce protocole.

⁷¹ Josée Boileau, « Mission sauvegarde », *Le Devoir*, vendredi le 16 février 2007, p. A8.

⁷² Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 361.

⁷³ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « À propos du paysage culturel. Le patrimoine architectural religieux, une offre distinctive au Québec », *Téoros*, été 1997, p. 19.

⁷⁴ À la suite d'une rencontre informelle avec l'économiste-diocésain du diocèse de Rimouski, Monsieur Michel Lavoie, il semble que l'église Saint-Guy, fermée depuis quelque temps et devant supposément être détruite pour permettre la construction d'un garage municipal, sera destinée prochainement à devenir un lieu pour la transformation des produits de l'érable. Il s'agirait donc d'un troisième cas possible de conversion d'une église bas-laurentienne. Radio-Canada, *Exode rural. Saint-Guy troque son église pour un garage municipal*, (page consultée le 20 février 2006), [en ligne], adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2006/02/20/002-Exode-rural.asp>. Rappelons qu'un projet similaire, soit une usine de transformation du bleuet, a vu le jour dans l'église de Longue-Rive sur la Côte-Nord. Majella Simard, « Des églises rurales en quête de partenaires »..., p. A17.

trouver des solutions qui préserveront, même si ce n'est qu'en partie, la richesse du patrimoine religieux bâti de la région. Grâce à la réalisation de projets innovateurs et à l'appui majoritaire des populations concernées, ces anciennes églises participeront à la diversification des services sur leur territoire respectif et joueront leur rôle de lieu de sociabilité tout en contribuant au développement local et régional.

CHAPITRE 4

SOLUTIONS POUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX BAS-LAURENTIEN

Les récents ouvrages publiés sur le patrimoine religieux immobilier ont tenté d'identifier des pistes de solution quant à l'avenir de ces bâtiments. Au cours de ce chapitre, nous tenterons, dans un premier temps, d'identifier celles qui reviennent constamment dans les conversations et les écrits scientifiques. Nous verrons donc si des solutions telles que l'engagement financier accru de l'État, la réutilisation des bâtiments religieux et le tourisme religieux offrent de réelles possibilités de régler la problématique du patrimoine religieux. Puis, nous proposerons quelques solutions innovatrices. Parmi celles-ci, la création d'une fiducie nationale, la mise en place de redevances patrimoniales et la cession des bâtiments religieux aux autorités municipales sont des avenues envisageables afin de protéger le patrimoine religieux local. Nous analyserons ces solutions dans une perspective régionale, c'est-à-dire en tentant de décrire leur application locale.

4.1. Financement étatique accru

Comme nous l'avons déjà expliqué dans le deuxième chapitre, la Fondation du patrimoine religieux du Québec a versé plus de 130 millions de dollars pour la protection du patrimoine religieux québécois au cours des dix premières années du programme de

soutien à la restauration. Cette somme est toutefois insuffisante pour répondre à tous les besoins, et certains intervenants préconisent un financement étatique accru afin de régler une partie du problème. Le dossier du financement étatique amène un double questionnement dans une perspective régionale : quels bâtiments religieux doit-on conserver et quelle est la place du Bas-Saint-Laurent dans le financement provincial ?

4.1.1. Quels bâtiments religieux doivent être conservés ?

Pour l'instant, la plupart des sommes investies par le gouvernement du Québec sont consenties à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour son programme de soutien à la restauration. Ces montants sont prioritairement accordés aux lieux de culte qui ont une valeur patrimoniale reconnue dans une région ou à l'échelle de la province. Avant 2003-2004, les subventions étaient octroyées à des églises qui représentaient, selon des inventaires réalisés par les tables régionales, des bâtiments religieux de grand intérêt. Par contre, l'Inventaire des lieux de culte du Québec a permis une classification et une hiérarchisation régionale des lieux construits avant 1945. Cette nouvelle classification permet notamment de mieux cibler les bâtiments religieux patrimoniaux susceptibles de bénéficier de financement.

En suivant la nouvelle logique de l'inventaire, ce sont seulement 30 lieux de culte de la région bas-laurentienne qui obtiennent une valeur patrimoniale supérieure. Pour ces lieux dont la valeur patrimoniale est reconnue, la plupart des spécialistes, dont Lucia Ferretti, s'entendent pour affirmer que le gouvernement doit continuer ses engagements dans le cadre du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux de la

Fondation¹. Qu'en est-il alors des autres lieux de culte dont la valeur patrimoniale régionale n'est pas reconnue, de ces lieux qui ont parfois une valeur artistique et architecturale intéressante mais dont la cote patrimoniale globale est moyenne ? Comme nous l'avons vu avec le cas de l'église Sainte-Jeanne d'Arc dans le premier chapitre², le Bas-Saint-Laurent présente certains cas où la hiérarchisation régionale donne une cote globale moyenne (D) alors qu'un des critères, dans ce cas-ci la valeur d'art et d'architecture extérieure, est jugé d'intérêt exceptionnel (A). Il y a donc certains lieux de culte tels que l'église de Saint-Moïse (C-A-C) ou encore celle de Notre-Dame-du-Portage (B-B-B) qui témoignent d'une valeur certaine, mais qui ne sont pas jugés de valeur supérieure pour la région. Ces quelques lieux risquent d'être oubliés malgré une valeur bien réelle.

Il y a aussi les églises à faible valeur patrimoniale que semblent rejeter certains défenseurs du patrimoine. La chercheuse Tania Martin, professeure à l'École d'architecture à l'Université Laval et titulaire d'une chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux, lance d'ailleurs le reproche à certains spécialistes et représentants de l'État qui ne prennent pas suffisamment acte de l'importance des églises à faible valeur patrimoniale :

Plutôt que d'envisager une formule universelle, elle [Tania Martin] propose de requalifier les propriétés ecclésiastiques, cas par cas, avec la participation de chercheurs et de groupes locaux. Cette approche, au ras du sol, permettrait d'éviter certains des effets pervers de la patrimonialisation étatique qui tend à classer les biens, on le sait, en fonction de leur valeur patrimoniale plus qu'en fonction de leur valeur d'usage sociale. Ainsi, des petites églises à faible valeur patrimoniale, recyclées en fonction des besoins du milieu, pourraient survivre et

¹ Lucia Ferretti, « Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : Le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir », dans *l'Action nationale*, vol. XCIV, n° 9-10, novembre/décembre 2004, p. 82.

² Voir p. 36 du présent mémoire.

rendre de grands services à la communauté plutôt que d'être condamnées à la démolition³.

Devant ce constat, il paraît important de s'interroger sur la manière de protéger ces lieux moins cotés. Le gouvernement exige désormais que les immeubles à restaurer soient des lieux à haute valeur patrimoniale ou encore protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels. C'est donc dire que l'avenir des lieux de culte d'intérêt moindre passe forcément par une prise en charge du milieu, qu'il soit régional ou local. Il ne s'agit pas de sauvegarder tous les lieux de culte du Bas-Saint-Laurent. Il est indiscutable que plusieurs lieux disparaîtront dans les prochaines années, mais le choix de les conserver ou non ne devrait pas reposer uniquement sur une hiérarchisation régionale où les différences de cotations entre un intérieur exceptionnel ou moyen étaient parfois minimes. On peut se questionner sur la place de l'État dans la sauvegarde du patrimoine religieux de moindre valeur patrimoniale. Est-ce que toutes les églises méritent d'être sauvegardées en tant que patrimoine ? À partir du moment où des bâtiments religieux ne présentent que très peu d'intérêt, est-ce le rôle du gouvernement de s'occuper de leur conservation et de leur mise en valeur ?

4.1.2. La place du Bas-Saint-Laurent dans le financement provincial

La région du Bas-Saint-Laurent a reçu près de sept millions de dollars au cours des dernières années afin de réaliser différents projets de restauration du patrimoine religieux. Certains relevaient d'opération de sauvetage d'urgence alors que d'autres

³ Propos de Tania Martin rapportés dans Laurier Turgeon, « Introduction », Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 24.

étaient d'entretien préventif. Ces sommes se sont révélées essentielles pour la conservation du patrimoine religieux, et elles prouvent que l'engagement gouvernemental contribue à la sauvegarde du patrimoine religieux provincial. La région du Bas-Saint-Laurent comprend, comme nous l'avons déjà souligné, 155 lieux de culte construits avant 1975. Ce nombre correspond à environ 5% du corpus provincial, constitué d'un peu moins de 3000 lieux de culte. Le pourcentage des subventions accordées à la région (7 millions sur plus de 130 millions), depuis le début du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux, apparaît donc proportionnel au nombre de lieux de culte qu'on y retrouve. À chaque fois que dix millions de dollars sont investis dans le patrimoine religieux québécois, 500 000 \$ sont disponibles pour des projets de restauration au Bas-Saint-Laurent. Comment arriver à subvenir aux nombreuses demandes dans de telles conditions, d'autant plus que chaque région du Québec est confrontée à des besoins qui dépassent largement les sommes allouées ? À l'heure actuelle, seulement un ou deux projets d'envergure ou encore de très petits projets peuvent être financés annuellement dans la région.

Depuis la tenue de la Commission sur la culture, aucune mesure incitative n'a réellement été mise en place, comme le souligne notamment Daniel Turp, critique de l'opposition en matière de culture et de communication : « Non seulement nous n'avons pas de livre vert [du patrimoine], mais je ne vois aucune mesure qui nous permettrait de mettre en application une seule des 32 recommandations faites par la commission dans son rapport⁴ ». La mise en place du Fonds du patrimoine culturel québécois est une initiative louable pour investir de nouvelles sommes dans le vaste domaine du patrimoine.

⁴ Louise-Maude Rioux Soucy, « Patrimoine religieux : un livre vert qui n'est jamais venu. Le moratoire a permis quelques bons coups mais suscite aussi des inquiétudes », *Le Devoir*, mercredi 27 décembre 2006, p. A1.

Malgré cela, « [...] il est illusoire de croire que la société québécoise pourra demain matin, par l'entremise des coffres de l'État, déboursier les fonds nécessaires à la conservation des centaines et des milliers d'églises qui fermeront quasi simultanément⁵ ». L'État ne veut et ne peut tout simplement pas être le principal garant de la conservation et de la transmission du patrimoine religieux québécois, d'où ses tentatives avouées de trouver, comme dans bien d'autres domaines, de nouveaux partenaires économiques provenant du secteur privé.

Le financement étatique accru ne semble donc pas être la solution unique envisageable à court terme, surtout lorsque l'on considère que les sommes déjà investies n'ont colmaté que quelques brèches et que la conservation du patrimoine religieux n'est pas, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, une préoccupation de premier plan pour les deux paliers de gouvernements. Une participation financière accrue du gouvernement est néanmoins souhaitable, compte tenu de l'importance du patrimoine et des besoins qui lui sont rattachés. Bien sûr, une offensive d'opinion publique réclamant la hausse des subventions au patrimoine religieux pourrait donner des résultats probants, mais il semble clair que cette voie ne peut, à elle seule, contribuer à la sauvegarde de l'ensemble du patrimoine religieux.

⁵ Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, Québec, 2005, p. 85.

4.2. La réutilisation des bâtiments religieux

Voilà déjà plusieurs décennies que le Québec récupère les bâtiments religieux excédentaires afin de leur trouver une nouvelle vocation. La laïcisation progressive de la société québécoise et la baisse du nombre des vocations religieuses ont entraîné un surplus considérable d'anciens collèges classiques et de couvents. La mise en place du système collégial et universitaire a permis à certaines villes, dont Rimouski, de conserver la vocation éducative de deux anciens bâtiments religieux⁶. Citons également le cas de l'ancien couvent de Rivière-du-Loup, aujourd'hui devenu le Centre culturel de l'endroit. Au cours des dernières décennies, le regroupement de paroisses au sein de secteurs pastoraux a amené plusieurs fabriques paroissiales à vendre leur presbytère quand ce n'est pas l'église elle-même. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le phénomène touche principalement les presbytères, alors qu'à ce jour, peu d'églises ont été vendues à des intérêts privés. À la suite de la consultation sur les réaménagements pastoraux à Rimouski, il est probable, voire inévitable, que plusieurs lieux de culte rimouskois devront être vendus ou démolis dans les prochaines années, d'où une nécessaire réflexion sur la vocation future de ces églises. Au cours des prochaines années, le sort de plusieurs bâtiments religieux de la ville devra donc être décidé par les communautés concernées.

Il est évident que la désertion des églises et l'immensité de plusieurs édifices de culte obligent certaines communautés à envisager une nouvelle fonction pour leur immeuble. La réutilisation des bâtiments religieux n'est toutefois pas une entreprise aisée. Les édifices recyclés n'ont pas toujours une valeur patrimoniale élevée, ce qui complique

⁶ L'ancien Petit Séminaire de Rimouski est devenu le Cégep de Rimouski en 1967 alors que l'ancien couvent des Ursulines abrite, depuis 1969, l'Université du Québec à Rimouski. Michel L. Saint-Pierre, dir., *Les promenades historiques de Rimouski. Guide d'excursion et d'interprétation*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski, Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, p. 47 et 74.

les possibilités de subventions par les différents organismes. De plus, une des conditions de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, dans le cadre de son programme de soutien, est que le culte doit être maintenu. Les sommes considérables devant être investies pour le réaménagement d'un lieu de culte forcent souvent les intervenants à retarder, sinon abandonner, un projet de réutilisation. Malgré ces obstacles majeurs, il existe quelques cas intéressants de réutilisation de bâtiments religieux bas-laurentien, que ce soit à des fins résidentielles, commerciales, sociales, communautaires ou culturelles.

4.2.1. Un exemple de réutilisation complète d'églises : l'ancienne église Saint-Germain de Rimouski

La réutilisation de bâtiments religieux n'est pas un phénomène nouveau au Bas-Saint-Laurent. En fait, c'est en 1862 que s'est amorcée la réutilisation de l'ancienne église Saint-Germain, devenue aujourd'hui le Musée régional de Rimouski. Première église de pierre du comté, l'ancienne église Saint-Germain est bâtie de 1824 à 1826. Les offices religieux y seront célébrés jusqu'en 1862, date à partir de laquelle la quatrième église de Rimouski, et future cathédrale, devient la nouvelle église paroissiale. De 1862 à 1876 et de 1881 à 1882, l'ancien lieu de culte abrite le Séminaire. Entre 1876 et 1881, de même que de 1883 à 1907, ce sont les Sœurs des Petites écoles qui occupent les lieux. À compter de 1908 et pour les soixante années suivantes, les Sœurs de la Charité y donnent l'éducation aux jeunes filles⁷. En 1972, le Musée régional de Rimouski s'installe dans l'ancienne église. Des projets de réaménagement, dans les années 1970 et 1990, lui redonnent une allure extérieure qui se rapproche de l'aspect original de 1824 (hormis le

⁷ Michel L. Saint-Pierre, dir., *Les promenades historiques de Rimouski. Guide d'excursion et d'interprétation...*, p. 24-25.

clocher) et une volumétrie intérieure qui permet une meilleure utilisation de l'espace pour des expositions de toutes sortes.

Le cas de l'ancienne église Saint-Germain de Rimouski montre bien que la réutilisation des lieux de culte est une avenue possible. D'ailleurs, Luc Noppen dit que « l'ancienne église Saint-Germain s'est même perdue, puis retrouvée : après avoir été couvent et école primaire, le bâtiment, restauré pour accueillir le Musée régional de Rimouski en 1972, s'est réanimé en 1993 lorsqu'un projet des architectes Dupuis le Tourneux [...] a repris et replacé dans la ligne du temps cette plus ancienne église de pierre de la région⁸ ». Reste à savoir si d'autres projets communautaires, sociaux ou culturels, entraînant une complète reconversion des lieux, verront bientôt le jour dans la région.

4.2.2. Le réaménagement partiel de quelques églises

Dans certains cas, les fabriques ont déjà procédé à des réaménagements partiels de leur lieu de culte. On peut voir notamment que certaines sacristies d'églises ont été modifiées afin d'y loger le bureau de la fabrique⁹. Dans d'autres cas, la sacristie originelle a été transformée en logement, et une nouvelle a été réaménagée à l'entrée de l'église¹⁰. Cette solution engendre des revenus supplémentaires pour la fabrique. Il existe

⁸ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 343.

⁹ Voici quelques églises bas-laurentiennes dont la sacristie a été réaménagée en bureau de la fabrique : La Nativité-de-la-Sainte-Vierge (Biencourt), La-Trinité-des-Monts, Saint-Alexandre des Lacs, L'Esprit-Saint, Marie-Reine-des-Cœurs (Lots Renversés), Saint-Antoine de Padoue, Sainte-Irène, Sainte-Rita, Saint-Honoré, Saint-Isidore (Lac-des-Aigles), Saint-Léandre, Saint-Pacôme, Saint-Raphaël (Albertville), Saint-Tharcisius. Compilation réalisée par les agents terrain de la région du Bas-Saint-Laurent lors de la première phase de l'Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003.

¹⁰ À titre d'exemples, on peut penser à l'église Saint-Godard (Lejeune) ou encore celle de Saint-Marcellin. Ce ne sont toutefois pas les seuls cas au Bas-Saint-Laurent.

également quelques cas où la nef a été scindée en deux par l'ajout d'un mur à l'entrée de l'église. Cette situation a l'avantage de créer une salle de rencontre qui peut être utilisée à plusieurs fins. Le cas de l'église Saint-Charles-Garnier est très intéressant à cet effet, puisque les gens de la paroisse ont construit un mur de type paravent. Ainsi, ils peuvent fermer la cloison et bénéficier d'une salle ou encore l'ouvrir lorsque la situation l'exige (mariages, messe de minuit, etc.). De plus, l'aménagement a été réalisé dans un grand souci d'harmonie avec la charpente originale.

Certains réaménagements mènent à la création de services pour la communauté. Par exemple, à l'église Saint-Joseph de la Rivière-Bleue, un musée sur l'histoire de la paroisse a été inauguré dans la tribune arrière. Dans les églises Saint-Raphaël (Albertville), Saint-Léandre et Saint-Benoît-Abbé (Packington), un comptoir de vêtements usagés a été aménagé, soit dans la tribune arrière ou encore dans la sacristie. Ces exemples montrent que la réutilisation partielle de quelques églises est non seulement possible, mais qu'elle permet parfois la mise en place d'activités communautaires pour la fabrique. Les possibilités sont nombreuses et permettent l'utilisation de l'espace intérieur de l'église, sans nécessairement en altérer profondément l'aspect. Un des plus beaux exemples québécois de réaménagement partiel est sans aucun doute celui de l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier à Québec. Monument d'une grande valeur patrimoniale, cette église a été partiellement reconvertie par la fermeture de l'espace sous les galeries latérales afin de loger des espaces locatifs servant pour différents organismes. De plus, les jubés latéraux servent comme des ateliers d'artistes à aires ouvertes¹¹. Réalisée avec un grand soin d'esthétisme, cette solution réversible permet à la fabrique de bénéficier de

¹¹ Martin Dubois, dir., *Recyclage architectural à Québec : 60 réalisations créatives*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 2004, p. 23.

revenus à partir des espaces loués, sans altérer la valeur patrimoniale de l'édifice¹². Il s'agit d'un exemple intelligent de réutilisation partielle des lieux de culte dont les paroisses du Bas-Saint-Laurent pourraient s'inspirer.

4.2.3. Les presbytères : plusieurs cas de réutilisation dans la région

Au Bas-Saint-Laurent, les cas de reconversion des presbytères sont nombreux. Leurs nouvelles fonctions varient selon les besoins spécifiques des communautés : gîtes, maisons pour personnes âgées, maisons de la culture, bibliothèques, et surtout résidences privées. D'après des statistiques établies à partir de l'Inventaire des lieux de culte du Québec pour la région, c'est plus d'une cinquantaine de presbytères qui ont maintenant une vocation autre que curiale. Parmi ce nombre, la grande majorité (environ 37 sur 59) a été transformée en logements, qu'ils soient résidences privées unifamiliales ou encore immeubles à logements. On retrouve également plusieurs gîtes ou auberges (7 sur 59) sur le territoire tels que les anciens presbytères de Saint-Pacôme, de Sainte-Florence, de Saint-Antoine de Padoue ou de Saint-Charles-Garnier¹³.

Certaines anciennes maisons curiales ont désormais une vocation culturelle, comme en font foi celle de Sainte-Flavie, devenue centre culturel et bibliothèque, celle de Saint-Cyprien transformée récemment en bibliothèque municipale ou encore celle d'Esprit-Saint qui se voudra à la fois une maison de la culture et un centre d'interprétation des Opérations Dignité. En fait, cinq anciens presbytères remplissent des

¹² Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 349.

¹³ Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, Direction régionale du Ministère de la Culture et des Communications à Rimouski, 2003-2004, dossiers 2003-01-001 à 2003-01-162. Dans un article précédent, nous avons écrit que 58 anciens presbytères avaient été réaménagés. Le 59^e cas est le presbytère de Saint-Cyprien, devenu une bibliothèque municipale en 2006. Il est possible que d'autres presbytères aient changé de vocation depuis la réalisation de l'Inventaire en 2003.

fonctions culturelles dans la région. Notons également que trois résidences pour personnes âgées et que deux Sociétés d'exploitation des ressources (Basques et Rimouski-Neigette) ont élu domicile dans des bâtiments semblables. Il y a enfin des cas uniques et originaux : une clinique de physiothérapie dans l'ancien presbytère de Saint-Victor de Matane, un bureau de dentiste dans celui de Sainte-Blandine, une maison de la Famille du Témiscouata à Biencourt, un CLSC dans celui de La Rédemption et une caisse populaire au premier étage de celui de Val-Brillant¹⁴.

Évidemment, réaménager des presbytères est une tâche beaucoup moins complexe que celle d'adapter une église à de nouveaux besoins. Cela n'empêche pas certaines paroisses, devant l'impossibilité d'effectuer des réparations coûteuses, de procéder à la destruction de leur presbytère comme ce fut le cas de celui de Sainte-Anne-de-Pointe-au-Père, bâtiment qui avait pourtant une grande valeur patrimoniale. Un exemple, hors des limites territoriales du Bas-Saint-Laurent, nous apparaît très prometteur. L'ancien presbytère de Saint-Roch-des-Aulnaies a été aménagé en un café-rencontre. Les profits réalisés vont directement dans un fonds destiné à appuyer la conservation du patrimoine religieux de l'endroit. Cette entreprise d'économie sociale permet donc à la fois l'utilisation du bâtiment à des fins communautaires et le financement du patrimoine religieux de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il n'y a qu'à souhaiter que des initiatives tout aussi originales surviennent au cours des prochaines années dans la région bas-laurentienne.

¹⁴ Les renseignements sur les nouvelles affectations des bâtiments religieux proviennent d'une compilation réalisée à partir de l'Inventaire des lieux de culte réalisé en 2003 et de quelques ajustements à partir de recherches effectuées depuis par l'auteur. Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Inventaire des lieux de culte du Québec...* Dossiers 2003-01-001 à 2003-01-162.

4.2.4. Les dépendances de l'église : quelques réaménagements réussis

Même s'ils sont peu nombreux dans notre région, il existe des cas notoires de réutilisation d'anciennes dépendances d'églises, c'est-à-dire les granges à dîme, les maisons du sacristain et les autres bâtiments qui complétaient jadis le noyau paroissial. Plusieurs éléments de ce patrimoine ont été détruits avec les années, mais certains ont subsisté et ont été recyclés à diverses fins.

À Sainte-Luce, l'ancienne maison du sacristain abrite désormais le restaurant le Nipigon. Malgré quelques modifications inévitables compte tenu de la nouvelle vocation du lieu, l'aspect extérieur du bâtiment a conservé ses principales caractéristiques architecturales. À Saint-Édouard de Les Méchins, l'ancienne sacristie de la première église, qui a également servi pendant une certaine période de maison du sacristain, est dorénavant une bibliothèque municipale. Cette construction rehausse la qualité du site paroissial et anime, à sa façon, la vie culturelle de la communauté. À Saint-Germain, dans le Kamouraska, l'ancienne salle paroissiale, datant de 1944, a été aménagée en salle communautaire et en bibliothèque.

Un des réaménagements les plus spectaculaires des dernières années est sans aucun doute le recyclage de l'ancien hangar à grain de Sainte-Flavie. C'est en 2003 que la paroisse de Sainte-Flavie, en collaboration avec différents partenaires, a procédé à la restauration du hangar à grain qui accueille maintenant un centre d'interprétation de la dîme et un centre de paléontologie. Avec l'ancien presbytère devenu centre culturel et bibliothèque, le site paroissial de Sainte-Flavie est un exemple remarquable des possibilités de réutilisation du patrimoine religieux à des fins culturelles.

À partir des cas énumérés précédemment, il est clair que la réutilisation des bâtiments religieux est un phénomène bien amorcé dans la région du Bas-Saint-Laurent. Si l'on constate que plusieurs presbytères et autres dépendances témoignent d'une reprise réussie du patrimoine religieux par le milieu, il n'en demeure pas moins que les églises seront les prochains bâtiments qui nécessiteront une nouvelle vocation. Le cas de l'ancienne église Saint-Germain illustre bien qu'il est possible de reconverter les lieux de culte à des fins culturelles. Toutefois, ce ne sont pas toutes les paroisses bas-laurentiennes qui ont besoin d'un musée, d'une bibliothèque ou encore d'une école de cirque, comme c'est le cas, à Québec, avec l'ancienne église Saint-Esprit. On ne peut nier aussi les défis spatiaux et financiers liés à la réaffectation d'un lieu de culte. Si la réutilisation des bâtiments religieux est une solution souhaitable, il faudra que les collectivités fassent preuve de créativité et de détermination pour mener à terme de nouveaux projets qui garantiront, souhaitons-le, l'avenir de ces bâtiments. C'est du moins la position clairement affirmée par plusieurs chercheurs, dont Richard Gauthier, historien de l'architecture à l'Université de Montréal : « À l'instar de Luc Noppen et Lucie K. Morisset, nous sommes portés [sic] à croire que la notion de projet est l'une des principales voies d'avenir pour la relance des églises au Québec. La notion de projet a l'avantage d'incarner l'idéal collectif qui confère traditionnellement de la respectabilité aux lieux¹⁵ ».

¹⁵ Richard Gauthier, « Des églises du Québec à visiter. De la poétique de l'espace au principe de réalité », *Téoros*, vol. 24, n°2, été 2005, p. 21.

4.3. Le tourisme religieux

En 2004, lors du colloque intitulé *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Laurier Turgeon a donné son point de vue quant aux possibilités liées au tourisme religieux au Québec : « Le tourisme religieux, d'ailleurs, est en forte croissance partout dans le monde. Au Québec, la basilique Notre-Dame à Montréal et la basilique Sainte-Anne de Beaufort sont parmi les sites les plus visités, cette dernière attirant plus d'un million de pèlerins par année. [...] C'est dire l'importance que conservent les sites religieux au moment où, paradoxalement, les églises se vident¹⁶ ». Cette affirmation prend en compte les plus grands lieux du tourisme religieux, alors que le nombre de ceux n'ayant pas de valeur touristique véritable, ni aucun attrait particulier, est très élevé. S'il est toutefois vrai que les Québécois et les visiteurs étrangers redécouvrent le patrimoine religieux québécois par le tourisme, les intervenants sont toutefois divisés quant aux réelles retombées générées par une telle activité. Comme l'écrivent Luc Noppen et Lucie K. Morisset : « Mais cette convergence génétique du tourisme, de la religion et du patrimoine peut-elle suffire à expliquer et, surtout, à promettre un avenir meilleur au corpus patrimonial ecclésial ? [...] le tourisme, quel que soit son visage, peut-il véritablement et durablement protéger notre "patrimoine religieux" ?¹⁷ ».

¹⁶ Laurier Turgeon, « Introduction », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux au Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 32-33.

¹⁷ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Nouveaux regards sur une triade ancienne. Le tourisme peut-il soutenir la religion ? La religion sauvera-t-elle le patrimoine ? Ou est-ce le tourisme ? Et que dire, alors, des églises ? », *Téoros*, vol. 24, n^o2, été 2005, p. 4.

4.3.1. Des circuits dans l'ensemble du Québec

Certaines initiatives provinciales, et même bas-laurentiennes, montrent que les lieux de culte font désormais partie intégrante de l'offre touristique régionale, comme en témoignent les différents circuits de patrimoine religieux élaborés dans les régions québécoises et, également, au Bas-Saint-Laurent. Bien sûr, les villes, et plus particulièrement Québec, ont mis de l'avant de tels projets, mais elles ne sont pas les seules. C'est également le cas des MRC de Portneuf et de Charlevoix qui ont élaboré des projets visant la mise en place de circuits de patrimoine religieux¹⁸. Dans l'Est du Québec, la région touristique de la Gaspésie prépare présentement un projet visant un vaste circuit de patrimoine religieux qui longera la route 132. Comme quoi, toutes les régions du Québec semblent attirées par l'effervescence du tourisme religieux.

La ville de Québec est très active dans le domaine du tourisme religieux. Un des principaux organismes veillant à la mise en valeur du patrimoine religieux de la ville est la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec. Fondé en 1988 sous le nom de Corporation du tourisme religieux de Québec, cet organisme vise à mieux faire connaître le patrimoine religieux de la Vieille Capitale par l'organisation d'activités diverses et l'animation de visites¹⁹. Parmi les principales réalisations de la Corporation, un circuit de patrimoine religieux a été mis en place non seulement pour les touristes étrangers, mais aussi pour les habitants de la ville afin qu'ils en apprennent davantage sur un patrimoine qu'ils côtoient quotidiennement. À l'aide d'un guide intitulé *À la découverte du patrimoine religieux de Québec*, les touristes sont invités à visiter 37 sites culturels et historiques qui font partie des éléments les plus importants du patrimoine

¹⁸ Laurier Turgeon, « Introduction »..., p. 34.

¹⁹ Annie Blouin et Catherine Serez, « La transmission du patrimoine religieux : une question d'éducation », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel...*, p. 324.

religieux de la ville. Il s'agit là d'un bel exemple d'un circuit organisé de tourisme religieux en milieu urbain.

La MRC de Portneuf a réalisé, en 1999, un inventaire architectural des lieux de culte de son territoire. Cette action a permis une meilleure connaissance du patrimoine religieux et la mise en place de stratégies visant à l'établir comme un élément structurant du milieu. Depuis, comme le démontre Paul Labrecque, consultant en patrimoine et en muséologie à la ville de Québec, la MRC a multiplié les actions favorisant l'intégration de ce patrimoine à l'offre touristique :

Dans son schéma d'aménagement, la MRC reconnaît l'importance du patrimoine religieux et de sa valeur sur les plans architectural, touristique et communautaire. Les étapes à venir comprennent la réalisation et la diffusion d'un inventaire du mobilier et des œuvres d'art, la consolidation du circuit des églises classées et l'élaboration d'autres circuits et d'un concept d'animation dans tous les sites religieux d'intérêt patrimonial²⁰.

Quant à elle, la région touristique de la Gaspésie, par le biais du Centre intégré de développement touristique de la Gaspésie, est sur le point de mettre en place son propre circuit de patrimoine religieux²¹. Le futur circuit serait composé d'une vingtaine de lieux à haute valeur symbolique et patrimoniale qui se retrouvent sur le parcours de la route touristique 132²². Divisé en quelques étapes, le circuit miserait également sur les attraits touristiques majeurs des différents endroits de la péninsule afin de varier le trajet. En plus de la visite journalière de quelques lieux de culte (2 à 4), on ajouterait une activité complémentaire située le long du circuit. On peut notamment penser à certains sites

²⁰ Paul Labrecque, « L'avenir des églises dans la région de Portneuf », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel...*, p. 341.

²¹ Nous avons rencontré le conseiller en développement économique culturel du Centre intégré de développement touristique de la Gaspésie, M. Pierre Langlois, afin de discuter de la possibilité de mettre en place un tel circuit pour la région.

²² Selon les dires de M. Pierre Langlois, initiateur du projet, le circuit s'inspirerait quelque peu de celui de la région de Charlevoix.

incontournables de la Gaspésie comme les Jardins de Métis, le Rocher Percé et l'Île Bonaventure ou encore le Parc Forillon.

On constate donc que différents circuits ont été organisés ou le seront dans un avenir rapproché afin de répondre à une demande croissante pour le tourisme religieux. Des régions, des MRC et des villes ont mis en valeur les différents éléments du patrimoine religieux bâti de leur milieu. Ces circuits varient selon les endroits ; alors que l'on retrouve 24 lieux à l'intérieur du circuit de Charlevoix²³, celui de la ville de Lévis n'en contient que trois²⁴. Ils ont également pour but de faire découvrir ou redécouvrir les lieux de culte régionaux, ainsi que leurs richesses artistiques et architecturales. Ils visent enfin à amener les citoyens à se réappropriier ces lieux, non seulement en tant que lieu de culte mais également en tant que lieu de culture, de mémoire et de rencontre.

4.3.2. Des réalisations au Bas-Saint-Laurent

La région du Bas-Saint-Laurent mise également sur le tourisme religieux. Plusieurs églises sont ouvertes en saison estivale et des guides sont parfois disponibles afin de faire connaître au public les légendes et les anecdotes qui leur sont associées. La plupart sont accessibles gratuitement alors que d'autres se fient à la générosité des visiteurs ou exigent un léger tarif. C'est le cas notamment de l'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, un des joyaux du patrimoine régional, et dont le coût d'entrée est de 2\$. Dans les cas énumérés précédemment, on parle plutôt d'initiatives locales. Par

²³ Pour de plus amples informations sur ce circuit, on peut visiter le site internet dédié au circuit de patrimoine religieux de la région de Charlevoix à l'adresse suivante : http://www.tourisme-charlevoix.com/fr/circuits_et_routes_touristiques/circuits/circuit_du_patrimoine_religieux.php?id=10.

²⁴ Ce circuit, intitulé *Au fil des clochers lévisiens*, permet la visite de la bibliothèque Pierre-Georges Roy située dans l'ancienne chapelle du collège de Lévis. Le circuit comprend également la visite de deux églises.

contre, certains circuits touristiques ont été organisés, il y a plusieurs années, dans une perspective de découverte du patrimoine religieux régional.

Ainsi, en 1986, un circuit de patrimoine religieux a été élaboré pour la région touristique du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec l'Association touristique de la région. La brochure donne des informations sur une quinzaine de lieux, dont treize églises, tout en indiquant l'adresse et les heures d'ouverture²⁵. Les lieux répertoriés couvrent un territoire situé entre La Pocatière et Sainte-Luce²⁶. Il s'agit probablement d'un des premiers circuits organisés de patrimoine religieux mis en place dans la région touristique du Bas-Saint-Laurent.

Un autre circuit régional a été mis sur pied il y a plusieurs années à l'échelle du diocèse de Rimouski. Il était constitué des principaux lieux significatifs du diocèse, ainsi que certains objets mobiliers, tels que des porte-missel et des chemins de croix qui témoignaient de la spécificité régionale. Un simple dépliant indiquait les endroits où l'on retrouvait les trésors du patrimoine du diocèse rimouskois²⁷. Même si ce parcours était beaucoup moins structuré que celui réalisé en 1986, il présentait les principaux lieux de culte significatifs du diocèse et donnait aux visiteurs l'occasion de découvrir tout un pan du patrimoine religieux local. De plus, une place a été faite aux lieux plus récents puisque deux églises²⁸, construites après 1950, étaient mises à l'avant-plan.

La région de la Côte du Sud a plus récemment mis en place un circuit de patrimoine religieux qui regroupe dix lieux de culte significatifs sur son territoire. Outre

²⁵ Marie-Claire Bérubé, *Bas-Saint-Laurent : À la découverte du patrimoine religieux*, [s.l.], Association touristique du Bas-Saint-Laurent inc., 1986, 14 pages.

²⁶ Il est à noter que les lieux de culte identifiés sont situés en bordure de la route 132 et qu'aucun lieu de la MRC de Témiscouata n'y est représenté.

²⁷ Diocèse de Rimouski, *Diocèse de Rimouski : un patrimoine bâti pour durer – Circuit d'art religieux*, [s.l.], [s.é.], [s.d.], [n. p.].

²⁸ Il s'agit des églises Saint-André de Restigouche (1958) et Saint-Pie X de Rimouski (1965).

des églises, on y trouve également une chapelle commémorative²⁹ et une chapelle conventuelle³⁰. Des guides interprètes sont présents dans la majorité des églises. Ces derniers sont rémunérés grâce à des subventions d'emplois d'été pour étudiants ou alors il s'agit parfois de personnes bénévoles ou rémunérées grâce à des projets de réinsertion à l'emploi. Une brochure, intitulée *Beautés et trésors du Kamouraska : des lieux de foi*, a été produite afin de donner des informations sur les lieux concernés³¹. On retrouve également ces lieux de culte dans les brochures touristiques, comme celle du Kamouraska réalisée en 2004³². On sent donc une véritable tentative de développement touristique associé au patrimoine religieux de la MRC du Kamouraska. Il s'agit d'une action concertée entre différentes municipalités afin de présenter un portrait global des lieux de culte les plus significatifs du milieu. De plus, la brochure mise sur la spécificité propre de chacun des lieux proposés. Par exemple, l'église de Saint-André-de-Kamouraska est identifiée comme la plus ancienne du Bas-Saint-Laurent, celle de Sainte-Hélène comme ayant le plus ancien tabernacle au Canada, de Rivière-Ouelle pour les magnifiques tableaux de Delongpré et le retable de Quévillon, alors que celle de Saint-Pascal se doit d'être visitée pour ses quatre archanges sculptés et son orgue à facture ancienne³³. Ainsi, chaque église apporte une contribution particulière à la connaissance et à l'esthétisme du patrimoine religieux du Kamouraska.

Enfin, plusieurs municipalités, dont Kamouraska, Rimouski, Rivière-du-Loup et Sainte-Flavie, ont réalisé des circuits patrimoniaux constitués de panneaux historiques et

²⁹ Il s'agit du Berceau du Kamouraska situé dans la municipalité du même nom.

³⁰ Il s'agit de la chapelle du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière dont il est possible de faire la visite.

³¹ RPMK, *Beautés et trésors du Kamouraska : des lieux de foi / des lieux de mémoire*, [s.l.], [s.é.], [s.d.], [n.p.].

³² Tourisme Kamouraska, *Kamouraska. Guide de séjour 2004 / Tourist Guide*, La Pocatière, Tourisme Kamouraska, 2004, 22 pages. La page 16 est entièrement consacrée aux lieux de culte importants du Kamouraska.

³³ *Idem*.

de brochures explicatives. Dans la plupart de ces circuits, le patrimoine religieux occupe une place centrale, compte tenu des nombreux anciens bâtiments urbains ayant eu une fonction liée au monde religieux (hôpital, école, couvent, séminaire, etc.).

Le tourisme religieux est véritablement devenu un élément important de l'offre touristique des différentes régions du Québec. On ne peut toutefois avancer que le tourisme religieux est, sur le plan financier, une solution à long terme pour le patrimoine religieux régional, d'autant plus que, dans la majorité des lieux, on ne demande aucun frais d'admission pour les visites. D'ailleurs, même si le sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré accueille près de 1,5 millions de visiteurs par année, le nombre élevé de bâtiments, les factures importantes d'électricité et le nombre considérable d'employés font en sorte que ce dernier, selon les dires du responsable des communications du sanctuaire, arrive tout juste à faire ses frais³⁴. Luc Noppen, pour sa part, défend une position tout aussi pessimiste quant à la possibilité de conserver les lieux de culte grâce au tourisme religieux : « Bref, s'il n'y aura jamais assez de touristes pour faire ouvrir toutes les églises que l'on ferme, on doit déjà envisager que globalement les églises, même célèbres, subiront une baisse de fréquentation touristique³⁵ ». Dans ces conditions, imaginer que plusieurs lieux de culte québécois et bas-laurentiens pourront éventuellement survivre grâce au tourisme religieux est plutôt utopique. Cependant, cette « solution » présente l'avantage de faire découvrir les lieux de culte significatifs d'un territoire et permet aux communautés locales de profiter d'un attrait touristique supplémentaire dans une région, comme au Bas-Saint-Laurent, où le tourisme joue un

³⁴ Lise Fournier, « Un pouvoir d'attraction inouï. Le tourisme religieux se porte de mieux en mieux même si les églises se vident », *Le Soleil*, samedi 24 juillet 2004, p. A3.

³⁵ Luc Noppen, « La conversion des églises au Québec : enjeux et défis », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coormans, dir., *Quel avenir pour quelles églises ? What future for which churches ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 281.

rôle considérable dans l'activité économique régionale. Certaines restaurations de bâtiments anciens à des fins culturelles, comme celle de l'ancienne grange à dîme de Sainte-Flavie ou encore de la Maison Frenette³⁶ à Causapscal, créent une offre touristique distinctive et attractive pour une région dont l'économie locale repose en bonne partie sur l'industrie touristique. Bien que ce dernier exemple ne soit pas lié au patrimoine religieux, il témoigne des possibilités considérables liées au tourisme culturel dans lequel s'inscrivent de plus en plus les différentes composantes du patrimoine religieux.

4.4. Quelques pistes de solutions nouvelles

L'étude des solutions les plus fréquemment proposées illustre un constat frappant : elles ne pourront assurer éternellement et entièrement la préservation du patrimoine religieux du Québec. Devant cette perspective, il importe de tracer de nouvelles voies susceptibles de contribuer aux efforts présentement mis de l'avant. La mise en place d'une fiducie nationale constitue une piste originale identifiée par différents intervenants, dont Luc Noppen et Lucie K. Morisset. D'autres perspectives sont également possibles. Les importantes retombées économiques découlant des projets éoliens et la cession des bâtiments religieux secondaires aux autorités municipales se définissent comme des options envisageables et innovatrices pour soutenir les solutions actuelles.

³⁶ La maison du Docteur Frenette présente des expositions sur l'histoire de la médecine en milieu rural de la fin du XIX^e siècle à la première moitié du XX^e siècle.

4.4.1. Une fiducie nationale : les questions du financement et de la propriété

Cette option a été évoquée à plusieurs reprises par Luc Noppen et Lucie K. Morisset au cours des dernières années, notamment lors des colloques de Québec (2004) et de Montréal (2005), dans leur plus récent ouvrage (*Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer* (2005)) et dans différents articles de périodiques (*Actualité* (mai 2005), *Téoros* (été 2005)). Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls puisque Serge Fillion, directeur de l'aménagement et de l'architecture à la Commission de la capitale nationale du Québec, et Dinu Bumbaru, directeur d'Héritage Montréal, ont aussi défendu la solution d'une fiducie. Nous nous limiterons à résumer la position de Noppen et Morisset tout en analysant si une telle fiducie convient pour une région telle que le Bas-Saint-Laurent.

La solution proposée par les deux auteurs implique « [...] la création d'une société (laïque) de conservation qui assumera la gestion holistique [...] au nom de la société civile. Sa première mission sera sans doute de vendre 60 % du parc immobilier dans lesquels la collectivité se représente moins (moins significatif, donc) pour alimenter la conservation des autres 40%. C'est dire qu'elle sera propriétaire des églises, tandis que l'Église pourra en être affectataire³⁷ ». Cette dernière affirmation a suscité diverses réactions, autant dans les milieux universitaires que dans la population en général. Ce sont surtout les propos tenus quant au nombre d'églises que la société québécoise devra conserver qui a provoqué des remous. Ce sont plus de 1 500 lieux de culte québécois qui seraient alors délaissés, alors qu'une région telle que le Bas-Saint-Laurent conserverait, toute proportion gardée, environ 62 lieux de culte, un nombre très restreint compte tenu

³⁷ Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux »..., p. 86.

de l'étendue territoriale. Pour Marlène Lucie Grenier et Yvan Lajoie, les propos émis par les deux auteurs, notamment dans leur ouvrage *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, sont « inquiétant[s] à plusieurs égards car il[s] laisse[nt] supposer que les Québécois n'auraient d'autre choix que de transformer une partie de son patrimoine religieux pour le rentabiliser à tout prix dans l'esprit du "turbocapitalisme" dont les deux auteurs se font indirectement les promoteurs³⁸ ». L'éditorialiste du journal *La Presse*, François Cardinal, croit pour sa part que la vente des églises excédentaires, afin de doter la nouvelle fiducie de quelques centaines de millions de dollars³⁹, présente des lacunes certaines :

En acceptant de se départir de six églises sur dix, un fonds de roulement de quelque 400 millions de dollars serait créé pour entretenir les édifices restants. Cette proposition comporte cependant de gros risques. Si on prend les chiffres de la Fondation du patrimoine religieux pour faire les mêmes projections, on se retrouve avec un fonds dix fois moindre ! Et cela est sans tenir compte de ces églises que la fiducie ne réussira pas à vendre. Ne serait-il pas plus prudent d'encadrer simplement la gestion du patrimoine religieux⁴⁰?

Outre les questions associées au financement de la fiducie, il y a également celles concernant la propriété de cette dernière. Comme l'expliquent les auteurs, les fiduciaires en seraient les municipalités, d'autant plus que les problèmes et les solutions les concerneront au premier plan. Ce sont donc elles qui s'assureraient que le nouveau projet, mis en place dans l'ancien lieu de culte, réponde aux besoins de la communauté et qu'il

³⁸ Marlène Lucie Grenier et Yvan Lavoie, « Pour une nouvelle lecture du patrimoine religieux. Attention à la rentabilisation à tout prix », *Le Devoir*, vendredi 23 septembre 2005, p. A9. Mme Grenier est historienne de l'art alors que M. Lavoie est le président de la Fondation *Domus Domini* à Québec.

³⁹ Luc Noppen et Lucie K. Morisset précisent que le prix moyen de vente d'un échantillon de vingt églises au cours des dix dernières années est de 400 000\$. Les mêmes auteurs affirment donc que la vente de 1 000 églises pourrait rapporter 400 millions de dollars, somme qui pourrait être utilisée tel un fonds de roulement pour la fiducie projetée. Lucie Morisset et Luc Noppen, « L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux »..., p. 86.

⁴⁰ François Cardinal, « Nationaliser les églises ? », *La Presse*, jeudi 5 mai 2005, p. A28.

ne serait pas déficitaire⁴¹. Évidemment, cela inclut que les autorités religieuses délaissent les édifices et qu'elles n'en deviennent que les affectataires. Ce litige à propos de la propriété des églises est considérable, d'autant plus que les autorités religieuses ne sont pas prêtes à se départir de leur lieu de prière. Par ailleurs, les auteurs semblent indiquer que les projets réalisés dans les églises converties seront ceux choisis par la municipalité concernée. Cela signifie-t-il que tous les projets de conversion admissibles bénéficieront des sommes accumulées par la fiducie nationale ? Advenant que ce ne soit pas le cas, il faudra nécessairement mettre en place un comité de gestion qui prendra les décisions au nom de la fiducie, ce qui remet en cause l'autonomie des municipalités. Les explications données par les auteurs quant au financement et à la propriété des lieux suscitent encore bien des interrogations et donnent une bonne indication que cette solution est difficilement applicable à court terme.

Est-ce que la mise en place d'une fiducie nationale peut être bénéfique pour une région telle que le Bas-Saint-Laurent ? Premièrement, la question de la vente des églises excédentaires en milieu rural est un problème en soi. Bien que cela soit inévitable, la vente ne pourra, qu'en de très rares exceptions, rapporter une somme équivalente (400 000\$) à celle indiquée par les deux historiens de l'art. Les acheteurs d'églises sont peu nombreux en milieu rural, alors que la valeur des propriétés religieuses n'est pas la même que dans la grande région montréalaise. Puis, il faut avouer que la création de cette fiducie signifie la conservation des églises les plus patrimoniales du Québec. Or, les résultats du dernier inventaire démontrent que 30 lieux de culte sur les 108 évalués ont une valeur patrimoniale supérieure dans la région du Bas-Saint-Laurent. Est-ce à dire que seuls ces derniers seront considérés lorsqu'il sera question de projets susceptibles d'être

⁴¹ Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer...*, p. 370-371.

subventionnés ? Cela entraînera-t-il un déséquilibre régional entre les lieux de culte conservés ? Les églises du Bas-Saint-Laurent recevront-elles leur juste part lorsque viendra le temps de distribuer les deniers accumulés au sein de la dite fiducie ? Une dernière crainte concerne la centralisation d'une telle fiducie. Les auteurs insistent sur l'importance du patrimoine de proximité, mais la formation d'une fiducie nationale va à l'encontre de cette même conception. Ne serait-il pas plutôt adéquat de former des fiducies régionales ? Les auteurs sont peu explicites sur la régionalisation de la fiducie, si ce n'est qu'une vague comparaison avec le système belge : « Localement, comme en Belgique par exemple, la fiducie gagnera donc à se décliner en s'inspirant de ces structures existantes que sont les conseils de fabrique, notamment en recyclant leurs mécanismes séculaires de constitution (locaux et démocratiques) et les divers avantages juridiques et fiscaux que le régime civil des églises, au Québec, leur a depuis si longtemps alloués⁴² ».

Trop de chercheurs québécois ont insisté sur l'urgence d'agir sans toutefois élaborer de réelles propositions pour préserver le patrimoine religieux québécois. La proposition de Noppen et Morisset présente, à tout le moins, une option nouvelle pour la conservation du patrimoine religieux québécois. Ils optent pour des changements radicaux quant à la propriété et à la conservation des lieux de culte québécois, ce qui a fait réagir plusieurs groupes dont les autorités religieuses. Les opinions de ces dernières sont constamment rejetées du revers de la main par les auteurs qui clament que « l'Église fait partie du problème, pas des solutions⁴³ ». Pour Noppen et Morisset, confiner uniquement l'avenir des églises entre les mains de ses membres suggère de laisser

⁴² *Ibid.*, p. 371.

⁴³ Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux »..., p. 77.

seulement 5 % de la population québécoise décider de leur sort. Si les contours de cette fiducie paraissent encore incertains et laissent planer plusieurs interrogations, il est possible de croire qu'il s'agit d'une première esquisse visant à non seulement conserver le patrimoine religieux bâti, mais aussi à en assurer la continuité pour encore plusieurs décennies.

4.4.2. Des redevances touristiques et industrielles

En 2002, dans un article consacré au patrimoine architectural en milieu rural, Paul-Louis Martin insistait sur l'importance de prendre des mesures appropriées afin d'éviter la banalisation de l'architecture populaire. Parmi celles-ci, il identifiait notamment la création d'un « [...] fonds régional alimenté par une dotation, des donations ou, même, par une contribution annuelle des établissements hôteliers et touristiques, qui profiteront eux aussi de la beauté des paysages bâtis⁴⁴ ». Il prend notamment exemple sur la France qui consacre 1 % des recettes touristiques pour préserver le patrimoine immobilier⁴⁵. En admettant que ce fonds régional soit réalisé, le patrimoine religieux pourrait bénéficier d'une partie de ces sommes. Une bonification de ce fonds pourrait également provenir de redevances industrielles.

Prenons le cas du développement éolien. Au cours des prochaines années, plusieurs municipalités des régions du Québec, et plus particulièrement de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, miseront sur l'industrie éolienne afin de favoriser le développement économique de leur milieu. C'est du moins la position du maire d'Amqui,

⁴⁴ Paul-Louis Martin, « Le patrimoine architectural en milieu rural », *Continuité*, n° 94, automne 2002, p. 40.

⁴⁵ *Idem.*

Gaétan Ruest : « Nous pourrions nous démarquer au Québec avec une solide politique de développement régional durable et d'autosuffisance de nos communautés en leur permettant de s'investir comme promoteurs ou copropriétaires de parcs éoliens de plus petite taille, en respectant le patrimoine paysager. Cela nous assurerait des retombées financières récurrentes qui augmenteraient l'autonomie financière de nos milieux de vie⁴⁶ ». Pourquoi alors ne pas consacrer une partie des retombées financières à la restauration du patrimoine architectural et paysager ? On pourrait également soumettre les industries polluantes à une taxe patrimoniale, c'est-à-dire l'obligation de verser annuellement un montant consacré exclusivement à la revalorisation du patrimoine naturel et bâti d'un milieu. Compte tenu que ces industries ont un impact visuel et environnemental négatif, ces sommes contribueraient à une amélioration du cadre de vie. Évidemment, ces montants n'iraient pas tous pour la restauration de bâtiments patrimoniaux, mais certains projets pourraient voir le jour.

En regroupant ces différentes redevances au sein d'un fonds régional (région administrative, MRC ou autre), il serait possible de prendre une partie des sommes pour élaborer des projets patrimoniaux, dont certains seraient consacrés aux bâtiments religieux. Cette idée, bien que très hypothétique, aurait l'avantage de prendre en considération l'importance des paysages lorsqu'il est question des impératifs économiques liés au développement industriel et éolien.

⁴⁶ Gaétan Ruest, « Les éoliennes et les régions. Développer notre propre modèle », *Le Soleil*, jeudi 11 août 2005, p. A13.

4.4.3. La cession des bâtiments excédentaires aux autorités municipales

Comme nous l'avons expliqué dans le second chapitre, les municipalités représentent des acteurs fondamentaux dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux local. Certaines fabriques, incapables d'assurer l'avenir de leurs bâtiments religieux, décident de les céder aux municipalités afin qu'elles leur trouvent une nouvelle vocation.

Il existe des programmes, comme celui d'infrastructures Québec-Municipalités, qui bénéficie d'enveloppes budgétaires considérables afin de restaurer des bâtiments municipaux. Outre le volet consacré aux infrastructures sanitaires, le programme « [...] concerne également les travaux de construction, d'agrandissement ou de réfection d'infrastructures nécessaires à l'implantation ou au maintien d'une entreprise en région. Enfin, ce programme comprend un volet permettant aux municipalités et aux organismes de réaliser des projets à incidence économique, urbaine ou régionale⁴⁷ ». C'est ce qui a permis la mise en place du centre d'interprétation de la dîme et de paléontologie dans l'ancienne grange à dîme de Sainte-Flavie. Dans cette optique, l'acquisition de bâtiments religieux par les municipalités peut être une option intéressante. Évidemment, cette solution ne peut s'appliquer à un grand nombre de bâtiments religieux. Il est impossible d'envisager qu'un millier de ceux-ci bénéficient de subventions dans le cadre de ces programmes. Toutefois, le cas de l'ancienne grange à dîme montre clairement qu'il est possible de réaliser des projets régionaux grâce à des programmes similaires de financement. Il s'agit notamment d'une option envisageable pour les bâtiments de faible valeur patrimoniale ou encore les lieux de culte complètement reconvertis et qui ne

⁴⁷ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. La municipalité de Délage reçoit 460 250 \$ pour l'interception de ses eaux usées*, (page consultée le 17 mai 2007), [en ligne], adresse URL : <http://www.mels.gouv.qc.ca/cpress/cprss2003/c030122b.htm>.

peuvent obtenir de subventions de la part de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Enfin, cette solution peut être intéressante dans les milieux ruraux où l'église a peu de valeur patrimoniale et que les ressources sont limitées. Certaines autres solutions ont été avancées, telles la mise en place d'un impôt patrimonial⁴⁸ ou la création d'un fonds d'investissement propre au patrimoine religieux et qui offrirait aux citoyens des avantages fiscaux⁴⁹. À l'instar des autres solutions innovatrices présentées dans cette section, elles illustrent les efforts des spécialistes et des citoyens pour réinventer les façons de préserver notre passé.

En somme, nous avons tenté d'analyser trois solutions qui reviennent constamment lorsqu'il est question de l'avenir du patrimoine religieux dans un contexte régional. L'augmentation du financement étatique, le réaménagement des lieux de culte et le tourisme religieux représentent autant de possibilités envisagées pour assurer l'avenir du patrimoine religieux. Alors que l'État tente de se désengager progressivement du fardeau économique que représentent les églises québécoises, que les possibilités de réaménagement semblent limitées en milieu rural et que le tourisme religieux ne peut vraisemblablement assurer l'avenir économique des églises, la mise en place de nouvelles solutions apparaît plus que souhaitable. Celles que nous avons proposées ne constituent que des pistes de solutions exploratoires susceptibles de contribuer à la sauvegarde du patrimoine religieux bâti.

⁴⁸ Robert Bastien, « Pourquoi pas un impôt patrimonial ? », *Le Devoir*, lundi 26 septembre 2005, p. A6.

⁴⁹ Jean Simard, *Le patrimoine religieux au Québec : exposé de la situation et orientations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1998, p. 50.

La création d'une fiducie nationale s'avère une option intéressante, d'autant plus que cette dernière amènerait la création d'un fonds de roulement de quelques centaines de millions de dollars, à en croire Luc Noppen et Lucie K. Morisset. En fait, la création d'une fiducie nationale entraîne forcément un engagement renouvelé de l'État, implique la réalisation de projets de conversion des églises et inclut une approche touristique pour celles dont la valeur patrimoniale est incontestable. Sa mise en place devrait donc apparaître comme la solution souhaitée. Or, cela ne semble pas si simple. Advenant que cette fiducie soit mise en place, qu'advient-il si les communautés ne réussissent pas à recycler les plus beaux monuments québécois ? Préférerons-nous préserver un lieu de culte à haute valeur patrimoniale peu rentable et sans projet à un bâtiment modeste dont la fréquentation permet son financement ? Qu'arrivera-t-il si les sommes accumulées par la vente des églises excédentaires se chiffrent à 40 millions de dollars, plutôt qu'aux 400 millions envisagés par les auteurs ? Après tout, l'échantillon de 20 églises est très restreint et ne donne peut-être pas une réelle vision d'ensemble du prix moyen des bâtiments religieux. Selon Tania Martin, les propriétés religieuses sont la plupart du temps sous-évaluées et vendues à un prix bien inférieur au coût réel⁵⁰.

Les diverses solutions proposées par les intervenants du milieu prouvent hors de tout doute que la conservation du patrimoine religieux représente un enjeu immédiat pour la société québécoise. Maintenant que la plupart des intervenants comprennent mieux les contraintes et les défis liés à son avenir, il est clair que les solutions retenues devront permettre une prise en charge à long terme et qu'elles prendront en considération non seulement les impacts économiques, mais également sociaux et humains qui en

⁵⁰ Tania Martin, « Le patrimoine conventuel québécois : désacralisation, resacralisation ou "profanisation" ? », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel...*, p. 103.

découlent. Les bâtiments religieux québécois ne sont pas uniquement des bâtiments témoignant des valeurs spirituelles du passé. Bien intégrés dans la configuration de l'espace québécois, ils constituent aussi des lieux dont les fonctions anciennes doivent désormais être conciliées avec de nouvelles qui répondent davantage aux besoins des collectivités.

CONCLUSION

Au cours des années qui ont précédé et mené à la rédaction de ce mémoire, plusieurs événements, autant provinciaux que régionaux, ont influencé l'avenir du patrimoine religieux au Bas-Saint-Laurent. Au niveau provincial, la réalisation de l'Inventaire des lieux de culte du Québec a permis de se doter d'un outil de connaissance homogène pour l'ensemble des régions québécoises. La mise en place de la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux a eu des effets considérables sur le débat actuel, alors que plusieurs intervenants ont pris conscience de l'importance du phénomène et ont participé aux audiences régionales. Au niveau local, les réaménagements pastoraux de la ville de Rimouski ont amené des questionnements nouveaux sur la réutilisation des futurs lieux de culte excédentaires. Ces événements ont alimenté les réflexions faites dans ce mémoire et témoignent de la constante évolution de la problématique.

L'objectif de ce mémoire consistait à cerner la situation actuelle et l'avenir du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent. L'hypothèse de départ était que, malgré une conjoncture actuelle très difficile, l'avenir du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent pourra être prometteur si trois conditions sont remplies : une plus grande concertation entre les acteurs, une reconnaissance de l'importance des bâtiments religieux en tant que lieux de sociabilité et de développement et la mise en place de nouvelles solutions pour soutenir celles qui existent présentement. À la lumière de la démonstration faite, il est possible de confirmer cette hypothèse.

Les bâtiments religieux constituent évidemment une composante importante de l'identité québécoise et marquent l'organisation spatiale de nos villes et villages. Toutefois, ils ne sont pas les seuls éléments d'un vaste patrimoine religieux qui risque progressivement de disparaître. Les cimetières, les croix de chemin, les objets liturgiques, les archives paroissiales et le patrimoine immatériel sont d'autres composantes négligées qui méritent une attention accrue. De plus, les investissements requis pour assurer leur conservation sont beaucoup moindres que ceux exigés pour les bâtiments.

Malgré les différents efforts de sensibilisation à l'importance du patrimoine, la situation actuelle du patrimoine religieux bas-laurentien demeure précaire. De nombreux bâtiments ne bénéficient toujours pas de statuts de protection, pendant que d'autres se détériorent rapidement. Plusieurs éléments de notre patrimoine religieux, et plus particulièrement les objets mobiliers et liturgiques, ne sont toujours pas inventoriés, laissant ainsi, quoique plus rarement maintenant, la place à la spéculation et à la vente de pièces dont la valeur n'est pas connue par ceux qui les détiennent. Pour ce qui est des archives religieuses, elles sont souvent mal entreposées, mal classées, pratiquement inaccessibles. Enfin, le patrimoine religieux immatériel est tout aussi menacé. Le vieillissement des communautés religieuses entraîne progressivement la disparition d'anciens savoirs et savoir-faire qui permettraient de mieux comprendre les réalités de la vie religieuse à travers les époques.

Fort d'un héritage de plus de deux cents ans, le patrimoine religieux immobilier du Bas-Saint-Laurent est très diversifié, comme l'a démontré l'Inventaire des lieux de culte du Québec. On y retrouve plus de 150 lieux de culte, dont une trentaine d'intérêt patrimonial supérieur selon la hiérarchisation régionale réalisée par les agents de la

Fondation. Avec le recul, cet inventaire met néanmoins en lumière le fait que si le patrimoine religieux bâti est aujourd'hui bien connu, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne les autres éléments du patrimoine religieux : qu'en est-il des archives, du patrimoine immatériel par exemple ? Cette situation ne peut perdurer encore longtemps.

Les acteurs sont pourtant de plus en plus nombreux à défendre ce patrimoine religieux. Depuis plus de 80 ans, les gouvernements provincial et fédéral ont pris des initiatives diverses pour protéger et mettre en valeur le patrimoine jugé le plus significatif. Au Bas-Saint-Laurent, bien peu de bâtiments religieux bénéficient d'un statut de protection gouvernemental, malgré que certains aient une renommée qui dépasse largement les frontières régionales. Bien que les approches développées par les deux gouvernements soient fondamentalement différentes et que leurs actions aient été limitées dans certaines régions, dont le Bas-Saint-Laurent, ils ont tout de même été des acteurs déterminants dans la commémoration et la sauvegarde du patrimoine religieux québécois.

La Fondation du patrimoine religieux du Québec a, quant à elle, investi des montants considérables pour la conservation des bâtiments religieux. La mise en place de son programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux a permis la réalisation de plus de 80 projets de restauration dans la région. Plus de 10 millions de dollars ont ainsi été consacrés aux lieux de culte du Bas-Saint-Laurent afin de régler les problèmes les plus urgents. Le programme a confirmé la Fondation comme un acteur indispensable pour la conservation de ces bâtiments religieux québécois.

Pour leur part, plusieurs acteurs locaux s'occupent désormais de la défense de leur patrimoine religieux. Les fabriques, les municipalités et les MRC, les comités de défense et, dans une certaine mesure, la population en général constituent les principaux groupes

qui manifestent leur désir de conserver les églises et autres bâtiments religieux. Les fabriques paroissiales et les diocèses sont confrontés à des choix difficiles. Le regroupement en secteurs pastoraux et la baisse continue du nombre de prêtres laissent envisager, à court terme, la fermeture de plusieurs lieux de culte. Cette situation inquiète considérablement les paroisses en milieu rural qui craignent d'être les premières victimes de cette rationalisation. Quant à elles, les municipalités intègrent de plus en plus le patrimoine comme un élément structurant de leur politique culturelle. Grâce à la loi sur les biens culturels, elles peuvent, depuis plus de vingt ans maintenant, protéger les bâtiments et sites qu'elles jugent importants. Des comités de défense locaux se forment à l'intérieur des communautés et manifestent leur désir de sauvegarder et mettre en valeur leurs bâtiments religieux. Au Bas-Saint-Laurent, on retrouve plus d'une trentaine de ces comités voués au patrimoine. Enfin, on constate que la population prend désormais une part active au débat, que ce soit en s'opposant publiquement à des projets de réutilisation (le Carmel à Montréal ou le projet de transformation de l'église Saint-Robert à Rimouski) ou encore en participant à des projets de valorisation ou de restauration. La concertation entre tous ces acteurs apparaît comme une initiative incontournable afin d'assurer une meilleure cohésion sociale autour de la gestion et de la valorisation des églises, presbytères et autres infrastructures religieuses. La création des tables régionales de la Fondation du patrimoine religieux se veut un bel effort pour réunir des intervenants de différents milieux. Sans une volonté commune de trouver des solutions qui répondent aux aspirations et besoins de chacun, il sera difficile d'envisager, à long terme, la conservation de ces bâtiments.

Il a été possible de constater que les bâtiments religieux ne constituent pas uniquement des lieux à vocation culturelle. Malgré une baisse considérable de leur fréquentation, ils demeurent des lieux de sociabilité. Que ce soit pour les rites de passage ou encore pour les multiples activités communautaires et sociales qui s'y déroulent, l'église paroissiale conserve son rôle central de pôle d'enracinement et de lieu de rencontre. Par ailleurs, les églises ont été des lieux de lutte et de solidarité, particulièrement au Bas-Saint-Laurent où divers mouvements sociaux (Opérations Dignité, Coalition urgence rurale) ont organisé d'importantes manifestations à l'intérieur et à l'extérieur des églises. Elles sont aussi à la fois des lieux d'identité culturelle, étant souvent considérées comme les bâtiments les plus singuliers et représentatifs du milieu, et des lieux de diffusion culturelle.

Les bâtiments religieux contribuent aussi au développement des communautés. Plusieurs activités communautaires et sociales s'y déroulent, alors que d'anciens bâtiments religieux convertis stimulent la diversification des services et l'économie locale. Pour certains spécialistes, le patrimoine représente un moteur de développement économique, que ce soit en tant qu'attrait touristique ou par les nombreuses possibilités de projets innovateurs à caractère culturel et identitaire qui peuvent en découler. Les exemples des noyaux paroissiaux de Sainte-Flavie et d'Esprit-Saint montrent clairement que des projets de réutilisation de bâtiments religieux animent considérablement les milieux, participent à l'amélioration du cadre de vie et contribuent à la diversification des services d'un territoire donné. Dans cet esprit, réutiliser une ancienne grange à dîme ou un presbytère excédentaire permet non seulement de conserver une partie importante du patrimoine religieux régional, mais également de donner une seconde vie à des bâtiments

qui auraient, de toute évidence, été laissés à l'abandon ou encore détruits. Dans un avenir très rapproché, ce seront les églises qui se trouveront dans cette position.

C'est pourquoi il importe que la population participe activement à la revalorisation de ces bâtiments. Un effort considérable de sensibilisation et de mobilisation doit être fait. La tenue annuelle de colloques et la mise en place de la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux ont permis à la population d'entendre le point de vue des spécialistes et intervenants dans le domaine. La médiatisation du sujet a également entraîné une plus grande conscientisation populaire face aux enjeux liés à la conservation du patrimoine religieux. À cet effet, deux projets de réutilisation, soit ceux des églises Saint-Victor (Petit-Matane) et Saint-Robert (Rimouski), ont retenu l'attention médiatique au Bas-Saint-Laurent au cours des derniers mois. Ces deux cas illustrent comment l'acceptation populaire d'un projet varie d'un endroit à l'autre et à quel point elle peut influencer sa réalisation.

Le financement accru du gouvernement québécois, la réutilisation des bâtiments religieux à des fins culturelles, communautaires et sociales ou encore une véritable mise en valeur touristique des églises sont les principales voies proposées par les spécialistes pour permettre la conservation de ce patrimoine. En analysant ces solutions, on constate qu'elles ne pourront seules assurer la pérennité des bâtiments religieux. Les sommes investies par le gouvernement québécois au cours des dix dernières années n'ont permis que de régler les problèmes les plus urgents. Certains exemples de réutilisation de bâtiments religieux bas-laurentiens témoignent des réussites possibles d'une telle solution, mais également de la complexité associée aux défis spatiaux et financiers de ces lieux. Quant au tourisme religieux, plusieurs régions québécoises, dont le Bas-Saint-

Laurent, offrent désormais des circuits thématiques afin de faire découvrir les églises et autres bâtiments religieux. Malgré cela, il est utopique de penser que le tourisme permettra de conserver les églises québécoises, surtout que la plupart d'entre elles sont ouvertes gratuitement au public.

Dans ces circonstances, il faut reconnaître que les solutions habituellement évoquées pour régler le problème ne suffisent pas. D'où l'importance de miser sur des solutions innovatrices complémentaires à celles qui existent déjà. Nul ne sait si la mise en place d'une fiducie nationale, l'application de redevances touristiques et industrielles ou encore la cession d'une partie des bâtiments religieux aux municipalités permettraient de régler l'actuelle impasse qui subsiste. Ces solutions constituent cependant des exemples de nouvelles pistes à envisager afin de redéfinir la gestion des bâtiments religieux.

Compte tenu des multiples changements auxquels seront confrontées prochainement les différentes paroisses de la région, il est clair qu'il y aura bientôt de nouveaux cas de conversion de bâtiments religieux. Cette situation, quoique inquiétante au premier abord, ne doit cependant pas être perçue comme apocalyptique. La fin de la vocation culturelle d'une église ne signifie pas la fin du lieu. De nombreux exemples québécois, et certains même bas-laurentiens, montrent les possibilités de la réutilisation des bâtiments religieux et prouvent que certaines initiatives locales permettent de leur donner une seconde vie en accord avec leurs rôles culturel, communautaire ou social.

Les réaménagements pastoraux de la ville de Rimouski constituent sans aucun doute une première étape vers la rationalisation des paroisses du Bas-Saint-Laurent. La même situation va sans doute se produire dans les autres centres urbains de la région. Les villes de Rivière-du-Loup, Matane et Mont-Joli ont toutes plus d'une paroisse et sont

vouées prochainement au même sort que Rimouski. Dans le cas particulier de Rivière-du-Loup, les trois paroisses possèdent d'imposantes églises, dont certaines à forte valeur patrimoniale¹, de même que des presbytères aux proportions similaires. Des choix devront être faits dans chacune de ces villes.

Des voix² se sont levées pour critiquer le réaménagement rimouskois, mais la situation risque de prendre une autre ampleur lorsque les communautés rurales seront à leur tour confrontées à la même situation. Des centaines de personnes, provenant de petites municipalités, devront probablement aller assister aux offices religieux dans un endroit situé à plusieurs kilomètres de leur résidence. Ce phénomène s'inscrit directement dans la dévitalisation progressive des paroisses rurales du Bas-Saint-Laurent. Les écoles de village, les petites usines de sciage et les églises ferment et entraînent une concentration des services dans des milieux plus densément peuplés. Dans ces circonstances, les nouvelles familles hésitent à s'établir dans un milieu où leurs enfants ne pourront fréquenter une école primaire locale et où les principaux services essentiels sont assurés par la municipalité voisine. Cette situation évoque aussi un renversement de l'idée longtemps conçue d'occupation maximale du territoire et favorise plutôt une déstructuration de paroisses et de municipalités, parfois plus que centaines, au profit

¹ Deux églises sur trois sont répertoriées comme étant de valeur patrimoniale exceptionnelle par l'Inventaire : il s'agit des églises Saint-Patrice (B-A-A) et Saint-François-Xavier (C-A-A). Quant à l'église Saint-Ludger, elle est de valeur patrimoniale moyenne (C-C-B). Il est à noter que la ville de Rivière-du-Loup compte deux autres églises : une protestante (Saint-Bartholomew) et une chapelle dite église située à la Pointe de Rivière-du-Loup. Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Ministère de la Culture et des Communications / Fondation du patrimoine religieux du Québec, septembre 2004, annexe 9 et 10.

² Comme il a été possible de le constater dans le troisième chapitre, l'AFEAS de la paroisse de Nazareth et le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Robert ont publiquement signifié leur intention de conserver leur église.

d'agglomérations plus vastes. L'exemple de la conservation des églises bas-laurentiennes n'est qu'un aperçu des choix déchirants auxquels les villages devront bientôt faire face.

Il s'agit d'une première véritable analyse de la situation actuelle et de l'avenir du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent. Jusqu'à maintenant, les principaux documents réalisés sur le sujet n'effleuraient que partiellement cette problématique. L'originalité de la démarche se situe également au niveau de l'analyse d'une région majoritairement rurale, en opposition aux nombreuses études urbaines qui ont été publiées au cours des dernières années. Cette contribution nouvelle vise non seulement à mieux faire connaître notre héritage architectural religieux, mais également à alimenter un débat déjà amorcé. Elle pourrait éventuellement amener les communautés locales à s'interroger davantage sur les moyens de conserver leurs bâtiments religieux tout en contribuant au développement local et régional.

La région du Bas-Saint-Laurent est très vaste. Elle possède un patrimoine religieux remarquable à bien des égards, d'où l'importance et la complexité du défi auquel la population régionale sera confrontée au cours des prochaines années. Dans les prochains mois, la publication d'un livre vert sur le patrimoine et la refonte de la Loi sur les biens culturels s'ajouteront probablement à la liste des éléments qui influenceront l'avenir du patrimoine religieux québécois. Au-delà de ces décisions gouvernementales, ce sont les décisions locales en matière de protection du patrimoine qui risquent d'être les plus déterminantes. D'ici une vingtaine d'années, le paysage architectural bas-laurentien risque donc de changer de façon significative et ce ne sont pas les éoliennes qui en seront l'unique cause. À moins que les populations revendiquent ces anciens bâtiments religieux

en tant qu'éléments structurants et indispensables de leur communauté passée, présente et future.

BIBLIOGRAPHIE

Sources et documents

- ARPIN, Roland et le Groupe Conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé : proposition présentée à Madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Québec, Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, novembre 2000, 240 pages.
- BÉRUBÉ, Marie-Claire, *Bas-Saint-Laurent : À la découverte du patrimoine religieux*, [s.l.], Association touristique du Bas-Saint-Laurent inc., 1986, 14 pages.
- BOUCHARD-VÉZINA, Anik et Stéphane PINEAULT, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Ministère de la Culture et des Communications / Fondation du patrimoine religieux du Québec, septembre 2004, 8 pages et annexes.
- CLOSSE, Lambert, *Un site enchanteur de la Vallée de la Matapédia : Causapscaal*, Rimouski, 1928, 184 pages.
- COMMISSION DE LA CULTURE, *Croire au patrimoine religieux du Québec : mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture*, Québec, Assemblée nationale du Québec, juin 2006, 76 pages.
- CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT, *Mémo'arts et culture*. Rimouski, Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, [s.d.], 5 pages.
- DIOCÈSE DE RIMOUSKI, *Diocèse de Rimouski : un patrimoine bâti pour durer – Circuit d'art religieux*, [s.l.], [s.é.], [s.d.], [n. p.].
- DIRECTION DU PATRIMOINE, *À propos de la loi sur les biens culturels : la protection du patrimoine au Québec*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Direction générale du secrétariat et des communications, 2005, 31 pages.
- FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, *Inventaire des lieux de culte du Québec*, Direction régionale du Ministère de la Culture et des Communications à Rimouski, 2003-2004, dossiers 2003-01-001 à 2003-01-162.
- FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, *Liste des projets du volet 1 et liste des projets du volet 2 au 7 septembre 2006*, 2 pages. (Document inédit)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA, *Politique culturelle de la MRC de Kamouraska – Projet Politique cadre*, Municipalité régionale de comté de Kamouraska, octobre 2003, 14 pages.

RPMK, *Beautés et trésors du Kamouraska : des lieux de foi / des lieux de mémoire*, [s.l.], [s.é.], [s.d.], [n.p.].

TOURISME KAMOURASKA, *Kamouraska. Guide de séjour 2004 / Tourist Guide*, La Pocatière, Tourisme Kamouraska, 2004, 22 pages.

VILLE DE MATANE, *La politique culturelle de la ville de Matane*, Matane, mai 1997, 22 pages.

VILLE DE RIMOUSKI, *La politique culturelle de la ville de Rimouski. Plan d'action années 2004-2005-2006*, Rimouski, janvier 2005, 15 pages.

Documents généraux traitant de patrimoine, de culture et de thématiques régionales

BEAUDRY, Raymond, Hugues DIONNE et le collectif de recherche de Saint-Clément PQ, *En quête d'une communauté locale. Une mobilisation territoriale villageoise : Le conflit postal de Saint-Clément*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles et GRIDEQ, 1998, 245 pages.

BÉLANGER, Noël et Nive VOISINE, *Le Diocèse de Rimouski (1867-1992)*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 1994, 352 pages.

COLARDELLE, Michel, « La dimension économique du patrimoine culturel », dans Regis Neyret, dir., *Le patrimoine atout du développement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992, p. 23-37.

CÔTÉ, Serge, « La question régionale, une question de pouvoirs? », dans Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, dir., *Action collective et décentralisation : Actes du Colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill, du 14 au 16 mai 1996*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 1997, p. 21-31. (Collection Tendances et débats en développement régional, 3)

DENÈFLE, Sylvie, dir., *Identités et économies régionales. Actes du Colloque : Identités culturelles et développement économique Nantes 15-16-17 novembre 1990*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, 397 pages.

DROUIN, Martin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, 386 pages. (Collection Patrimoine Urbain)

- DUBOIS, Martin, dir., *Recyclage architectural à Québec : 60 réalisations créatives*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 2004, 159 pages.
- FORTIN, Andrée, « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx, dir., *Action collective et décentralisation : Actes du Colloque de la Section Développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill, du 14 au 16 mai 1996*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 1997, p. 87-98. (Collection Tendances et débats en développement régional, 3)
- FORTIN, Jean-Charles et Antonio LECHASSEUR, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, 860 pages. (Collection Les régions du Québec)
- GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Cornéliu KIRJAN, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels au Québec 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995, 300 pages.
- GUIBERT, Joël et Guy JUMEL, « Animation culturelle et développement local », dans Sylvette Denèfle, dir., *Identités et économies régionales. Actes du Colloque : Identités Culturelles et développement économique Nantes 15-16-17 novembre 1990*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, p. 79-91.
- LACOURSIÈRE, Jacques, Jean PROVENCHER et Denis VAUGEOIS. *Canada-Québec. Synthèse historique 1534-2000*, Sillery, Septentrion, 2000, 591 pages.
- LAROCQUE, Paul et Jean LARRIVÉE, dir., *Parcours historiques dans la région touristique de la Gaspésie*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / GRIDEQ, 1998, 481 pages.
- LEMÉNOREL, Alain, dir., *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue*, Actes du colloque de Rouen (16-19 novembre 1994), Rouen, Publications de l'Université de Rouen, n° 214, 1997, 469 pages.
- LEMÉNOREL, Alain, « Rue, ville et sociabilité à l'époque contemporaine. Histoire et prospective », dans Alain Leménorel, dir., *La rue, lieu de sociabilité ? Rencontres de la rue*, Actes du colloque de Rouen (16-19 novembre 1994), Rouen, Publications de l'Université de Rouen, n° 214, 1997, p. 424-439.
- MARTIN, Paul-Louis, « La conservation du patrimoine culturel : origines et évolution », dans *Les chemins de la mémoire. Tome 1. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 1-17.
- MARTIN, Paul-Louis, « Le patrimoine architectural en milieu rural », *Continuité*, n° 94, automne 2002, p. 38-42.

- MARTIN, Paul-Louis, « Le patrimoine », dans Denise Lemieux, dir., *Le traité de la culture*, Sainte-Foy, Les éditions de l'IQRC, 2002, p. 65-80.
- MARTIN, Paul Louis, « L'espace paroissial. Le paysage des noyaux religieux », dans Serge Courville et Normand Séguin, dir., *Atlas historique du Québec : La paroisse*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 63-81.
- MORIN, Euchariste, *Le patrimoine, une ressource pour les communautés locales et un outil de développement social, économique et culturel pour les régions. Étude de cas de trois municipalités du Bas-Saint-Laurent*, mémoire de maîtrise en développement régional, Rimouski, UQAR, 2005, 134 pages.
- NEYRET, Régis, dir., *Le patrimoine, atout du développement*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1992, 156 pages.
- OUELLET, André, *Processus de recherche : une introduction à la méthodologie de la recherche*, Saint-Foy, Presses universitaires du Québec, 1994, 276 pages.
- SADORGE, Jean-Luc, Denis CHEVALLIER et Guy MORVAN, *Quand le patrimoine fait vivre les territoires*, Paris, Éditions du CNFPT, 1996, 113 pages.
- SAINT-PIERRE, Michel L., dir., *Les promenades historiques de Rimouski. Guide d'excursion et d'interprétation*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski / Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine, 1993, 86 pages.
- SIMARD, Majella, « La ruralité bas-laurentienne : dévitalisation ou revitalisation ? », dans Alidou Adamou et al., *Penser et agir localement dans l'arène de la globalisation*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski / Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), 1999, p. 21-38.
- SYMONS, Thomas H.B., dir., *The Place of History : Commemorating Canada's Past. Proceedings of the National Symposium Held on the Occasion of the 75th Anniversary of the Historic Sites and Monuments Board of Canada / Les lieux de la mémoire : la commémoration du passé du Canada. Actes du symposium national tenu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada*, Appendix 1 : Historic Sites and Monuments Board of Canada : An Introduction / Annexe 1A : La Commission des lieux et monuments historiques du Canada : une introduction, Ottawa, La Société royale du Canada, 1997, 439 pages.

Documents sur le patrimoine religieux

- AUDY, Diane, « Le patrimoine immatériel : clé de voûte de la sauvegarde intégrale du patrimoine religieux québécois », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 225-238.
- BLOUIN, Annie et Catherine SEREZ, « La transmission du patrimoine religieux : une question d'éducation », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 323-330.
- BOIVIN, Julie, « La grange à dîme à Sainte-Flavie : vestige d'une paroisse agricole », *L'Estuaire*, volume XXIV, n° 2 (59), juin 2001, p. 24-29.
- BOURGET, Monique, « Le patrimoine religieux : une véritable richesse collective dans le Bas-Saint-Laurent », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIX, n° 1, 1996, p. 18-19.
- COORMANS, Thomas, « Les églises en Belgique : aspects architecturaux, enjeux juridiques et approches patrimoniales », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coormans, dir., *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 41-72.
- DIONNE, Rosaire, dir., *De notre patrimoine : églises et croix d'églises du diocèse de Rimouski*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski (8^e session Ross), 1978, 137 pages.
- DIONNE, Rosaire, dir., *Églises du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière*, Rimouski, Service de la Pastorale de l'Université du Québec à Rimouski, 1980, 148 pages.
- FERETTI, Lucia, « Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : Le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir », *L'Action nationale*, vol. XCIV, n° 9 et 10, novembre/décembre 2004, p. 72-86.
- GAUTHIER, Richard, « Des églises du Québec à visiter. De la poétique de l'espace au principe de réalité », *Téoros*, vol. 24, n° 2, été 2005, p. 17-25.
- GAUTHIER, Richard, *Le devenir de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec. Architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2002)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 183 pages.
- GROULX, Jocelyn, « La conservation du patrimoine religieux bâti », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 249-257.

- HASLAM, Helen, « Le programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux de la Fondation du patrimoine religieux du Québec », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron, dir., *La conservation des églises dans les villes-centres : Actes du Premier colloque international sur l'Avenir des biens d'Église*, Sillery, Septentrion, 1997, p. 36-43.
- LABRECQUE, Paul, « L'avenir des églises dans la région de Portneuf », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 333-346.
- LENIAUD, Jean-Michel, « Un étrange compromis : le patrimoine cultuel en France », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coormans, dir., *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 73-84.
- LEROUX, Manon, « "Sauvons notre église" : quelques exemples de prise en main », *L'Action nationale*, vol. XCIV, n° 9 et 10, novembre/décembre 2004, p. 123-133.
- MANSEAU, Monique, « Que deviennent nos bâtiments religieux ? », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 347-359.
- MARTIN, Tania, « Le patrimoine conventuel québécois : désacralisation, resacralisation ou " profanisation " ? », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 89-112.
- MORIN, Euchariste, « Des presbytères à vendre », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. XIV, n° 1, décembre 1992, p. 39-40.
- MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN, « L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, Québec, 2005, p. 73-88.
- MORISSET, Lucie K., Luc NOPPEN et Thomas COORMANS, dir., *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, 608 pages.
- MORISSET, Lucie K, « Qui possède les églises ? », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coormans, dir., *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 101-134.
- NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, « Des lieux de culte en héritage ? », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron, dir., *La conservation des églises dans*

les villes-centres. Actes du premier colloque international sur l'Avenir des biens d'Église, Sillery, Septentrion, 1997, p. 10-20.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 434 pages.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET, « Nouveaux regards sur une triade ancienne. Le tourisme peut-il soutenir la religion ? La religion sauvera-t-elle le patrimoine ? Ou est-ce le tourisme ? Et que dire, alors, des églises ? », *Téoros*, vol. 24, n° 2, été 2005, p. 3-5.

NOPPEN, Luc, « La conversion des églises au Québec : enjeux et défis », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coormans, dir., *Quel avenir pour quelles églises ? What future for which churches ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 277-300.

PAGNON, Josiane, « Les pôles de conservation du département de la Manche », dans Catherine Penez, dir., *Regards sur le patrimoine religieux : de la sauvegarde à la présentation*, Arles, Actes Sud, 2000, p. 96-104.

PENEZ, Catherine, dir., *Regards sur le patrimoine religieux : de la sauvegarde à la présentation*, Arles, Actes Sud, 2000, 193 pages.

RÉMILLARD, France, « Cimetières en sursis », *Continuité*, n° 107, hiver 2005-2006, p. 11-13.

ROUTHIER, Gilles, « Les enjeux d'un débat sur le patrimoine religieux », *Argument : politique, société et histoire*, vol. 8, n° 2, printemps-été 2006, p. 38-46.

SIMARD, Jean, *L'art religieux des routes du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1995, 56 pages.

SIMARD, Jean, *Le patrimoine religieux au Québec : exposé de la situation et orientations*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1998, 55 pages.

SIMARD, Jean. *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 242 pages.

TREMBLAY, Alain, « L'écomusée de l'au-delà et le patrimoine funéraire », *L'Action nationale*, vol. XCIV, n° 9 et 10, novembre / décembre 2004, p. 98-122.

TURGEON, Laurier, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 558 pages.

TURGEON, Laurier, « Introduction », dans Laurier Turgeon, dir., *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 17-39.

Articles de journaux

ANONYME, « Concerts à la chapelle de la Pointe : une formule à retenir », *Info-Dimanche*, vol. 15, n° 35, 27 août 2006, p. 50.

BAILLARGEON, Stéphane, « Patrimoine religieux. La vocation d'une église ne pourra plus changer sans consultation préalable des citoyens », *Le Devoir*, vendredi 16 février 2007, p. A5.

BEAUCHAMP, Line, « La restauration du patrimoine religieux : Un temps de réflexion s'impose », *Le Devoir*, lundi 21 juin 2004, p. A7.

BENJAMIN, Guy, « Édifices patrimoniaux rénovés au cours des prochaines années », *Le Soleil*, jeudi le 7 septembre 2006, p. 15.

BOILEAU, Josée, « Mission sauvegarde », *Le Devoir*, vendredi le 16 février 2007, p. A8.

BOUCHARD, Jean-François, « Le sort des églises de Rimouski. Bientôt l'heure des choix », *L'Avantage*, vol. 11, n° 36, 9 février 2007, p. 1.

CARDINAL, François, « Nationaliser les églises ? », *La Presse*, jeudi 5 mai 2005, p. A28.

DIONNE, Fernand, « Malgré l'insuccès de Dignité I, on inaugure Dignité II », *Progrès-Écho*, mercredi 18 août 1971, p. 3.

FOURNIER, Lise, « Un pouvoir d'attraction inouï. Le tourisme religieux se porte de mieux en mieux même si les églises se vident », *Le Soleil*, samedi 24 juillet 2004, p. A3.

GAUTHIER, Raymonde et Jean-Claude MARSAN, « L'avenir du patrimoine religieux au Québec – Les déficiences de l'inventaire », *Le Devoir*, mardi 20 septembre 2005, p. A7.

GRENIER, Marlène Lucie et Yvan LAVOIE, « Pour une nouvelle lecture du patrimoine religieux. Attention à la rentabilisation à tout prix », *Le Devoir*, vendredi 23 septembre 2005, p. A9.

LAMARCHE, Bernard, « Line Beauchamp accorde 11,9 millions aux églises », *Le Devoir*, mardi 1^{er} novembre 2005, p. B7.

- L.P., « 3000 personnes à Sainte-Paule », *Progrès-Écho*, mercredi 30 septembre 1970, p. 12.
- LAROUCHE, Marc, « L'avenir du patrimoine religieux inquiète au Bas-Saint-Laurent », *Le Soleil*, dimanche 31 décembre 2006, p. 17.
- LAVOIE, Dave, « Inquiétudes sur les églises du secteur Ouest », *L'Avant-Poste*, dimanche 13 août 2006, p. 6.
- LAVOIE, Dave, « On ne forcera pas la fermeture d'églises », *L'Avant-Poste*, Dimanche 13 août 2006, p. 6.
- MICHAUD, Pierre, « Aujourd'hui, à la Cathédrale. 2 000 personnes sont attendus [sic] à la "manif" d'urgence rurale », *Écho-Dimanche*, 10 juin 1990, p. 3.
- NDLR, « M^{gr} Blanchet questionné sur le futur de l'église de Rimouski », *Le Progrès Écho*, dimanche 11 juin 2006, p. 6
- PELLETIER, Romain, « Les paroissiens de Petit-Matane prêts à se départir de leur église », *La Voix gaspésienne*, vol. 74, n^o4, mercredi 24 janvier 2007, p. 3.
- RIOUX SOUCY, Louise-Maude, « Des factures d'électricité salées pour les églises. L'abolition du tarif BT d'Hydro-Québec pourrait en forcer certaines à fermer », *Le Devoir*, mercredi 11 octobre 2006, p. B8.
- RIOUX-SOUCY, Louise-Maude, « Patrimoine religieux : un livre vert qui n'est jamais venu. Le moratoire a permis quelques bons coups mais suscite aussi des inquiétudes. », *Le Devoir*, mercredi 27 décembre 2006, p. A1.
- SIMARD, Majella, « Des églises rurales en quête de partenaires », *Le Soleil*, mercredi 23 novembre 2005, p. A-17.
- WELLS, Ernie, « L'organisme est prêt à acheter l'église », *Le Rimouskois*, jeudi 10 mai 2007, p. 3.

Webographie

Archidiocèse de Rimouski
<http://www.diocaserimouski.com>

Circuit de patrimoine religieux de Charlevoix.
http://www.tourisme-charlevoix.com/fr/circuits_et_routes_touristiques/circuits/circuit_du_patrimoine_religieux.php?id=10

Communiqué de presse du gouvernement du Québec. *La Corporation de développement d'Esprit-Saint – 55 000\$ pour la réalisation du centre de mise en valeur des Opérations dignité.*

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Octobre2006/04/c5016.htm>
|

Communiqué de presse du gouvernement du Québec. *Travaux d'infrastructure Canada-Québec – Aide financière de 60 244 \$ à la paroisse de Sainte-Flavie pour la relocalisation, la restauration et la mise en valeur de la grange à dîme.*

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2002/10/c4479.html>

Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

<http://www.crcbsl.org/prix.asp>

Fondation du patrimoine religieux du Québec. *Bulletin—Printemps 2003.*

<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/bulletins/003-306-1.htm>

Fondation du patrimoine religieux du Québec, *Historique*, p. 1.

http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/histo_f.htm

KAYSER, Bernard. *Culture et développement rural. La culture : Un levier pour le développement local.*

<http://ec.europa.eu/comm/archives/leader2/rural-fr/biblio/culture/art03.htm>

La Vitrine du Bas-Saint-Laurent.

<http://www.bas-saint-laurent.org/texte.asp?id=3984>

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec.*

<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. La municipalité de Déléage reçoit 460 250 \$ pour l'interception de ses eaux usées.* Page consultée le 17 mai 2007.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/cpress/cprss2003/c030122b.htm>

Municipalité de Sainte-Flavie.

<http://www.municipalite.sainte-flavie.qc.ca>

Radio-Canada, *Exode rural. Saint-Guy troque son église pour un garage municipal*

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2006/02/20/002-Exode-rural.asp>

Radio-Canada, *Lieux de culte. La vente des églises fait des mécontents.*

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2007/01/26/006-vocation-eglises.asp>

Radio-Canada, *Opérations Dignité. Ottawa exige la rentabilité.*

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2007/04/12/001-operations-dignite.asp>

Radio-Canada, *Presbytère à vendre.*

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/nouvelles/200408/31/009-persbyteres-vente.asp> [sic]

THÉRIAULT, Yvan. *CC-100H C.6. – Patrimoine religieux. Réponse n°33.* Mémoire présenté à la Commission de la culture sur l'avenir du patrimoine religieux du Québec, 2006.

<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2005/11/828702.pdf>

TREMBLAY, Katia. *Biographies des principaux architectes.* Site internet de la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/biographies_f.htm

ANNEXE 1

**Tableau des valeurs patrimoniales incontournables, exceptionnelles et supérieures
découlant des évaluations des lieux de culte de la région du Bas-Saint-Laurent (par date de
construction)¹**

Valeur totale	Nom du lieu de culte	Nom de la municipalité	MRC	Date de construction	Évaluation finale
Incontournable	Saint-André	Saint-André-de-Kamouraska	Kamouraska	1805	A-A-A
	Saint-Bartholomew	Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	1841	A-A-A
	Saint-Georges	Cacouna	Rivière-du-Loup	1841	A-A-A
Exceptionnelle	Sainte-Luce	Sainte-Luce	Mitis	1838	A-B-A
	La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste	L'Isle-Verte	Rivière-du-Loup	1846	A-B-A
	Saint-Fabien	Saint-Fabien	Rimouski-Neigette	1854	B-A-A
	Saint-Patrice	Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	1855	B-A-A
	St. James the Apostle	Cacouna	Rivière-du-Loup	1865	B-A-A
	Metis Beach United Church	Métis-sur-Mer	Mitis	1866	B-A-A
	Notre-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles	Les Basques	1882	B-A-A
	Little Metis Presbyterian Church	Métis-sur-Mer	Mitis	1883	B-A-A
	Sainte-Cécile	Le Bic	Rimouski-Neigette	1891	B-A-A
	Chapelle Sainte-Anne-des-Ondes	Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	1895	B-A-A
	Saint-François-Xavier	Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	1905	C-A-A
	Saint-Louis-de-Kamouraska	Kamouraska	Kamouraska	1914	A-B-A
	Oratoire Saint-Joseph	Lac-au-Saumon	Matapédia	1921	B-A-A
	Archevêché de Rimouski	Rimouski	Rimouski-Neigette	1903	A-A-B
	Saint-Jérôme	Matane	Matane	1933	A-B-A
Supérieure	Saint-Simon	Saint-Simon-de-Rimouski	Rimouski-Neigette	1831	A-B-B
	Saint-Pascal	Saint-Pascal	Kamouraska	1845	A-B-B
	Saint-Arsène	Saint-Arsène	Rivière-du-Loup	1864	B-A-B
	Saint-Denis-de-la-Boutillerie	Saint-Denis	Kamouraska	1886	A-B-B
	Saint-Clément	Saint-Clément	Les Basques	1896	B-B-A
	Saint-Hubert	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	1900	C-B-A
	St. Georges Anglican Church	Métis-sur-Mer	Mitis	1903	B-B-A
	Sainte-Angèle-de-Mérici	Sainte-Angèle-de-Mérici	Mitis	1909	C-B-A
	Saint-Jacques-le-Majeur	Causapscal	Matapédia	1909	C-A-B
	Saint-Pierre-du-Lac	Val-Brillant	Matapédia	1914	B-A-B
	Saint-Damase	Saint-Damase	Matapédia	1917	C-B-A
Marie-Médiatrice	Pohénégamook	Témiscouata	1932	C-A-B	

¹ Le tableau est une reproduction de celui réalisé par les agents de recherche du Bas-Saint-Laurent de la Fondation du patrimoine religieux du Québec en 2004. Anik Bouchard-Vézina et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, direction régionale du Bas-Saint-Laurent, septembre 2004, p. 10.

ANNEXE 2

Tableau des valeurs patrimoniales moyennes découlant des évaluations des lieux de culte de la région du Bas-Saint-Laurent (par date de construction)

Valeur totale	Nom du lieu de culte	Nom de la municipalité	MRC	Date de construction	Évaluation finale
Moyenne	Saint-Alexandre	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Kamouraska	1851	B-C-B
	Cathédrale Saint-Germain	Rimouski	Rimouski-Neigette	1854	A-B-C
	Saint-Anaclet	Saint-Anaclet-de-Lessard	Rimouski-Neigette	1857	B-B-C
	Notre-Dame-du-Portage	Notre-Dame-du-Portage	Rivière-du-Loup	1859	B-B-B
	Saint-Philippe-de-Néri	Saint-Philippe-de-Néri	Kamouraska	1870	B-C-B
	Saint-Joseph-de-Lepage	Saint-Joseph-de-Lepage	Mitis	1874	B-A-C
	Saint-Ulric	Saint-Ulric	Matane	1874	B-C-B
	Notre-Dame-de-Liesse	Rivière-Ouelle	Kamouraska	1877	A-C-B
	Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	Rimouski	Rimouski-Neigette	1877	B-B-C
	Presbyterian Church dite Leggatt's Point	Grand-Métis	Mitis	1883	B-C-B
	Sœurs-de-Jésus-Marie	Trois-Pistoles	Les Basques	1894	B-B-C
	Saint-Bruno	Saint-Bruno-de-Kamouraska	Kamouraska	1900	C-B-C
	Saint-Donat	Saint-Donat	Mitis	1903	C-B-C
	Saint-Gabriel	Saint-Gabriel	Mitis	1903	C-C-B
	Sainte-Rose	Dégelis	Témiscouata	1904	C-C-B
	Saint-Ludger	Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	1905	C-C-B
	Sainte-Florence	Sainte-Florence	Matapédia	1907	C-B-C
	Saint-Jean-Baptiste	Rivière-Trois-Pistoles	Les Basques	1907	C-B-B
	Saint-Louis-du-Ha!Ha!	Saint-Louis-du-Ha!Ha!	Témiscouata	1907	C-B-C
	Saint-Éleuthère	Pohénégamook	Témiscouata	1910	C-B-B
	Saint-Rémi	Price	Mitis	1910	C-B-C
	Saint-Octave	Saint-Octave-de-Métis	Mitis	1911	C-B-B
	Saint-Moïse	Saint-Moïse	Matapédia	1914	C-A-C
	Saint-Édouard	Les Méchins	Matane	1916	C-C-B
	Saint-Michel	Squatec	Témiscouata	1918	C-B-C
	Saint-Joseph-de-Kamouraska	Saint-Joseph-de-Kamouraska	Kamouraska	1919	C-B-C
	Sainte-Jeanne-D'Arc	Sainte-Jeanne-D'Arc	Mitis	1921	C-A-C
	Évangélique Baptiste du Pied-du-Lac	Rivière-Bleue	Témiscouata	1922	B-B-C
	Saint-Léon-le-Grand	Saint-Léon-le-Grand	Matapédia	1926	C-B-B
	Chapelle Notre-Dame-des-Murailles	Saint-Fabien	Rimouski-Neigette	1928	C-B-C
	Saint-Nom-de-Marie	Sayabec	Matapédia	1929	C-C-B
	Saint-Eugène	Saint-Eugène-de-Ladrière	Rimouski-Neigette	1930	C-B-C
	La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge	Biencourt	Témiscouata	1931	C-B-C
	Servantes-de-Jésus-Marie	Rimouski	Rimouski-Neigette	1935	C-B-B
	Sainte-Rita	Sainte-Rita	Les Basques	1936	C-C-B
	Saint-Guy	Saint-Guy	Les Basques	1937	C-B-C
	Saint-Gabriel-Lalemant	Saint-Gabriel	Kamouraska	1939	C-A-C
	Saint-Valérien	Saint-Valérien	Rimouski-Neigette	1939	C-B-C
	Chapelle Notre-Dame-du-Fleuve-Saint-Laurent	Saint-Denis	Kamouraska	1940 ou 1943	C-B-C
	Saint-Médard	Saint-Médard	Les Basques	1940	C-B-C
L'Assomption-de-Notre-Dame	Baie-des-Sables	Matane	1941	C-B-B	

ANNEXE 3

Tableau des valeurs patrimoniales faibles découlant des évaluations des lieux de culte de la région du Bas-Saint-Laurent (par date de construction)

Valeur totale	Nom du lieu de culte	Nom de la municipalité	MRC	Date de construction	Évaluation finale
Faible	Sainte-Hélène	Sainte-Hélène	Kamouraska	1847	A-C-C
	Saint-Pacôme	Saint-Pacôme	Kamouraska	1852	B-C-C
	Saint-Modeste	Saint-Modeste	Rivière-du-Loup	1868	B-C-C
	Saint-Antonin	Saint-Antonin	Rivière-du-Loup	1869	B-C-C
	Saint-Mathieu	Saint-Mathieu-de-Rioux	Les Basques	1872	B-C-C
	Notre-Dame-du-Lac	Notre-Dame-du-Lac	Témiscouata	1873	B-C-C
	Saint-Germain	Saint-Germain	Kamouraska	1882	B-C-C
	Les-Saints-Sept-Frères	Grosses Roches	Matane	1883	B-C-C
	Sainte-Françoise	Sainte-Françoise	Les Basques	1900	C-C-C
	Saint-Honoré	Saint-Honoré	Témiscouata	1904	C-C-C
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Mont-Carmel	Kamouraska	1906	C-C-C
	Saint-Paul-de-la-Croix	Saint-Paul-de-la-Croix	Rivière-du-Loup	1907	C-C-C
	Saint-Antoine-de-Padouc	Saint-Antoine-de-Padoue	Mitis	1911	C-C-C
	Saint-Eusèbe	Saint-Eusèbe	Témiscouata	1917	C-C-C
	Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue	Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue	Témiscouata	1918	C-C-C
	Saint-Zénon	Lac-Humqui	Matapédia	1919	C-C-C
	Saint-David-D'Escourt	Pohénégamook	Témiscouata	1924	C-C-C
	Saint-Éloi	Saint-Éloi	Les Basques	1924	C-C-C
	Notre-Dame-de-Lourdes	Mont-Joli	Mitis	1925	C-C-C
	Saint-Narcisse	Saint-Narcisse	Rimouski-Neigette	1926	C-C-C
	Saint-Tharcisius	Saint-Tharcisius	Matapédia	1928	C-C-C
	Saint-Émile	Auclair	Témiscouata	1931	C-C-C
	Saint-Jean-de-la-Lande	Saint-Jean-de-la-Lande	Témiscouata	1932	C-C-C
	Saint-Isidore	Lac-des-Aigles	Témiscouata	1933	C-C-B
	Saint-Jean-Baptiste-Vianney	Saint-Vianney	Matapédia	1934	C-C-C
	La Rédemption	La Rédemption	Mitis	1935	C-C-C
	Sainte-Paule	Sainte-Paule	Matane	1937	C-C-C
	Saint-René-Goupil	Saint-René-de-Matane	Matane	1937	C-C-C
	Saint-Marcellin	Saint-Marcellin	Rimouski-Neigette	1938	C-C-C
	L'annonciation-de-la-B.-V.-M.-de-Nazareth	Rimouski	Rimouski-Neigette	1939	C-C-C
	L'Esprit-Saint	L'Esprit-Saint	Rimouski-Neigette	1939	B-C-C
	Saint-Adelme	Saint-Adelme	Matane	1939	C-C-C
Sainte-Odile	Rimouski	Rimouski-Neigette	1939	C-C-C	
Saint-Juste	Saint-Juste-du-Lac	Témiscouata	1939	C-C-C	
La-Trinité-des-Monts	La-Trinité-des-Monts	Rimouski-Neigette	1940	C-C-C	
Servantes de N.-D.-Reine-du-Clergé	Lac-au-Saumon	Matapédia	1941	B-C-C	
Saint-Raphaël	Albertville	Matapédia	1945	C-C-C	

